

L'Action NATIONALE

«Un peuple en marche»

Volume LXXXI, numéro 5, mai 1991

**La question rurale:
les mutations récentes
de la ruralité québécoise**

Bruno Jean

**L'expérience historique
des femmes face
à l'avenir politique
et constitutionnel du Québec**

Micheline Dumont

**Le Québec fut fondé
le 23 juin 1990**

Henri Tremblay

On est souverain ou on ne l'est pas

Rollande Cloutier

l'Action NATIONALE

revue d'information nationale

Directeur: Gérard TURCOTTE

Secrétaire: Monique TREMBLAY

Comité de rédaction:

André GAULIN, Robert LAPLANTE,
Alain LARAMÉE, Gérard TURCOTTE
et Rosaire MORIN, secrétaire de la rédaction

Abonnement:

	10 numéros	20 numéros
Québec, Canada	35,00\$	60,00\$
Autres pays	45,00\$	75,00\$
Abonnement de soutien	75,00\$	

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans «l'Index de périodiques canadiens» depuis 1948 et dans «Point de repère», publié par la Centrale des bibliothèques et la Bibliothèque nationale du Québec, depuis 1985. Les articles parus entre 1966 et 1972 sont signalés dans «l'Index analytique» et ceux de 1972 à 1983, à la fois dans «Radar» et dans «Périodex». Les articles demeurent la responsabilité de leurs auteurs.

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action Nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

ISSN-0001-7469
ISBN-2-89070

Courrier de la deuxième classe
Enregistrement numéro 1162
Dépôt légal:
Bibliothèque nationale

82, rue Sherbrooke ouest, Montréal H2X 1X3 – 845-8533

«Un peuple en marche»

Volume LXXXI, numéro 5, mai 1991

TABLE DES MATIÈRES

Québec, mon pays, maintenant ou jamais	
Rosaire Morin, Gérard Turcotte	591
La question rurale: les mutations récentes de la ruralité québécoise	
Bruno Jean	596
L'expérience historique des femmes face à l'avenir politique et constitutionnel du Québec	
Micheline Dumont	610
Les femmes dans le Québec de demain	
Lorraine Pagé	623
Le Québec fut fondé le 23 juin 1990	
Henri Tremblay	628
Les voies souveraines: esquisse d'une politique ferroviaire québécoise	
Richard Leclerc	651
On est souverain ou on ne l'est pas	
Rollande Cloutier	660
France-Québec: des relations qui s'effilochent	
Sylvain Simard	666
D'Aristophane à Michel Tremblay: le trivial dans le théâtre québécois	
Alonzo Leblanc	674
Du rapport Allaire au rapport Bélanger-Campeau	
Bernard Racine	688
Questions d'action nationale	
Rosaire Morin	705

L'Action Nationale

L'Action Nationale existe pour défendre et promouvoir le fait français au Québec, au Canada et à travers l'univers.

Champ d'action

La revue s'intéresse à tous les aspects de la question nationale. Des orientations cohérentes sont proposées pour bâtir le Québec de demain et pour faciliter *l'insertion sociale et professionnelle des jeunes*.

Champ d'observation

L'Action Nationale s'intéresse aussi à la vie des francophones hors Québec. Elle présente des chroniques sur des problèmes internationaux.

Elle reflète certaines préoccupations partagées par des associations *coopératives, syndicales et patronales*. Elle publie des *comptes rendus* sur des volumes qui contribuent au progrès de la nation.

Liberté d'expression

L'Action Nationale fait appel à un grand nombre de collaborateurs. Elle ouvre ses pages à la fois aux jeunes auteurs et aux experts.

Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation.

Rédaction

L'Action Nationale peut refuser de publier un texte qui ne correspond pas au programme de la revue. Elle peut aussi demander à un auteur d'apporter certaines corrections.

L'article demandé peut comprendre de 20 à 25 pages. Le compte rendu d'un livre peut compter une ou deux pages. Un article soumis, sans entente préalable, peut varier de 5 à 8 pages.

Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée. Il doit être dactylographié sur papier 8 1/2 x 11, à *double interligne*. L'heure de tombée indiquée est la limite de temps à ne pas franchir. □

Éditorial

Québec, mon pays Maintenant ou jamais

Une lueur d'espérance pointe à l'horizon. La Commission Bélanger-Campeau a presque répondu à notre interrogation: «Que faire après la Commission?» Les deux présidents, les commissaires et le secrétaire ont écouté, réfléchi, analysé, discuté, parfois parlé et négocié. Le rapport est plutôt décevant. Il est le résultat de nos sempiternelles querelles politiques. Sans l'intervention des «neuf non-alignés», la Commission aurait enfanté d'une souris.

Elle nous propose un double choix. En un premier temps, le Canada anglais pourra encore choisir le destin du Québec; cette hypothèse est agréable à monsieur Bourassa; cet homme croit toujours que notre avenir passe par le fédéralisme. La seconde voie conduit le Québec à un rendez-vous avec l'histoire. 228 années de vie coloniale peuvent prendre fin. Les aspirations à la libération nationale peuvent enfin être satisfaites.

Car c'est bien cela dont il est question. C'est le destin d'un peuple qui est en cause. Il s'agit de protéger la langue, la culture, les traditions et la vie collective de 6 000 000 de francophones. Cette communauté a conscience de sa force et de ses faiblesses. Elle a acquis une personnalité distincte, une identité nationale propre. Désormais, elle croit devoir agir sans contrainte extérieure, en toute liberté, sur le seul territoire où elle est majoritaire au Canada. Le statut de minoritaire à perpétuité ne lui convient plus. Ce statut dessert même la majorité canadienne-anglaise.

Donnons une chance au Canada anglais

Les divergences entre le Canada français et le Canada anglais compromettent le développement de chacune des deux communautés. Les divergences sont de plus en plus profondes. Avec les années,

elles s'accroissent et les inégalités s'accumulent. Les écarts s'accroissent. Plus rien ne va entre les deux pays. Le débat constitutionnel est interminable. Les luttes linguistiques sont ininterrompues. Nous sommes en présence de deux réalités humaines différentes par la culture et les habitudes de vie. Même les aspirations et les intérêts sont exprimés par des institutions dissemblables.

Au lieu d'une lutte continue entre les deux Canadas, il est préférable de conclure une alliance qui accorde la liberté à chacun des deux peuples. Le Québec est prêt à donner sa chance au Canada anglais. Nos compatriotes anglophones pourront alors organiser leur vie sociale selon leurs croyances et leurs volontés. Le peuple anglophone des autres provinces semble accepter l'indépendance du Québec, le seul territoire où les Français du Canada peuvent se doter d'institutions politiques protégeant leur identité nationale.

L'indépendance est normale

Cette entente mettrait fin à des luttes parfois mesquines. Elle permettrait à tous les Québécois et Québécoises, sans distinction d'origine ethnique, de bâtir un pays de langue française, où toutes les personnes seraient respectées selon la tradition québécoise. Observez le passé. Aucune minorité au monde n'a été traitée avec autant d'égards que la minorité anglophone du Québec.

Entre nous, il faut l'admettre, le désir d'être maître chez soi est normal et légitime. Il est anormal, l'homme qui désire rester asservi toute sa vie. Ainsi le destin d'un peuple ne peut être décidé que par lui-même. La promotion du peuple québécois nécessite les pleins pouvoirs. Une majorité étrangère ne peut indéfiniment nous imposer des règles et des lois dont nous ne voulons pas, mais pour lesquelles nous payons des impôts. L'État du Québec doit aussi pouvoir établir lui-même des politiques extérieures conformes à ses intérêts.

La manipulation politique

Dans un monde de nationalismes et d'interdépendance, le Québec a besoin de tous les pouvoirs politiques pour résoudre les problèmes du présent et pour préparer l'avenir.

Aucune manipulation ne doit nous détourner de la souveraineté

à acquérir. Ceux qui parlent de passeport comme d'une muraille de Chine sur les rives outaouaises ne savent pas ce qu'ils disent. Les frontières ne suppriment pas le voisinage. Que les fédéralistes le sachent, leurs épouvantails ont cessé de faire peur. Les Québécoises et les Québécois savent qu'après l'indépendance, les Ontariens ne boudront pas le marché québécois. Ils ne refuseront pas de nous vendre leurs marchandises. Ils auront encore besoin de nos produits. Les eaux de notre majestueux Saint-Laurent leur seront aussi utiles que celles de leurs lacs le seront pour nous. La seule différence: leurs chemins de fer finiront chez nous et les nôtres chez eux.

Qu'on se le tienne pour dit, les histoires de «bonhomme sept heures» des Mulroney et comparses sont éventées. Certes, ces politiciens tenteront tout pour contourner un référendum au Québec. Mais ils ne savent pas quoi faire. Inventeront-ils un référendum canadien ou une assemblée constituante? Nous aurons alors le courage des six républiques qui ont boycotté le référendum soviétique. Les menaces et le chantage ne sèmeront plus la frousse et la trouille comme en 1980. Des études savantes démontrent maintenant la rentabilité du Québec souverain. Elles établissent des règles précises pour le partage de la dette. Elles offrent différentes options monétaires. Elles présentent des études prospectives sur les relations économiques avec divers pays, notamment avec le Canada anglais.

Bref, l'indépendance est possible et rentable. Le principal obstacle à sa réalisation: Robert Bourassa. Cet homme est un petit «politicien». Il a une soif insatiable de pouvoir. Avec les années, il a développé une certaine vanité, une sottise suffisance de lui-même. Il nage dans l'ambiguïté. Sans principe, il gouverne au jour le jour. Il décide sur-le-champ. Il improvise. Il dirige en vue du pouvoir. Il manœuvre. C'est un chef de parti. Ce n'est pas un chef d'État. Pour lui, «le Canada est un vrai pays pour les Québécois...» C'est cette déclaration solennelle de l'homme qu'il faut retenir. En pensant à la souveraineté, il amorce des discussions avec Ottawa et les autres provinces et il attend des offres acceptables pour réformer le fédéralisme.

Les «oui» sont en avance

La lutte référendaire est déjà commencée. C'est une étape vitale. Il faut obtenir une victoire éclatante. La puissance des «oui»

est grandissante. En 1980, les hommes d'affaires fréquentaient le camp du «non». Aujourd'hui, les Béliand, Bélanger, Campeau, Lambert, Lemaire, Péladeau et des milliers d'hommes d'affaires sont dans le camp du «oui». En 1980, la CEQ, la CSN, l'Union des Artistes et l'UPA étaient demeurées en dehors de la bataille. Aujourd'hui, avec la FTQ, ces groupes sont engagés dans le combat et ils promettent de mobiliser leurs troupes. Les intellectuels de 1991 sont davantage impliqués et leurs influences ne sont pas négligeables. Pour remporter une éclatante victoire, il suffit de réaliser une coordination efficace des forces vives.

Mais le référendum n'est que la première étape. C'est une étape importante, fondamentale. Et ne prenons pas pour acquise la victoire. Une partie de baseball n'est pas terminée avant le dernier retrait de la dernière manche. Travaillons sans relâche pour obtenir l'adhésion enthousiaste des Québécoises et des Québécois. Recherchons les majorités des pays baltes. Invitons les communautés culturelles et les Québécois de langue anglaise à bâtir avec nous le pays du Québec.

Préparons l'avenir

En même temps, parallèlement, préparons les esprits aux tâches qui nous attendent, tâches que nos gouvernants actuels sont incapables d'accomplir. L'idéologie souverainiste doit être porteuse de l'avenir. Elle doit bâtir un état moderne. Elle doit proposer des solutions humaines et concrètes aux problèmes de la société québécoise: épanouissement de la culture, amélioration de l'éducation, insertion au travail des chômeurs et des assistés sociaux, relèvement des conditions de vie pour les pauvres, égalité des chances pour les femmes et les minorités, entente harmonieuse avec les autochtones, redressement démographique, intégration des immigrants, développement des régions, essor de la coopération, constitution moderne, réformes démocratiques, politique étrangère dynamique...

En travaillant pour la victoire du référendum, il faut avoir une vision prospective. Il nous faut savoir quel Québec nous voulons. Que sera le Québec de demain? Un pays de liberté et de prospérité où régnera la justice sociale? Une société ouverte aux changements sociaux et aux grands courants mondiaux? Un État capable de concevoir un modèle de développement inspiré d'un nouvel huma-

nisme? Il faut répondre à ces questions en travaillant pour le «oui», si nous voulons que le Québec soit un «vrai pays pour les Québécoises et les Québécois». □

Rosaire Morin
Gérard Turcotte

La question rurale: les mutations récentes de la ruralité québécoise

Bruno JEAN
professeur et membre du GRIDEQ
Groupe de recherche interdisciplinaire
en développement de l'Est du Québec
Université du Québec à Rimouski

Résumé

Le territoire rural correspond à 90% de la superficie du Québec et sa population représente de 20% à 40% du peuplement québécois. L'avenir du monde rural est donc une partie importante du développement de notre pays.

M. Jean situe la place qu'occupe l'agriculture dans le milieu rural. Il rappelle la diversité sociale des régions et le phénomène des travailleurs urbains qui prennent résidence dans la campagne. Il note les caractéristiques principales des types différents d'espaces ruraux. Il souligne la marginalisation et aussi l'évolution des milieux ruraux et des villages qui cessent d'être des entités structurantes. Il observe les deux visions de la nouvelle culture rurale où la tradition et la créativité semblent s'opposer. Il évoque certains dangers qui pointent à l'horizon: le

dépeuplement, le vieillissement et la pauvreté. «La solidarité de toutes les composantes de notre société» est nécessaire pour «un meilleur avenir».

Ces derniers temps, de nombreux événements, et notamment la tenue récente des États généraux du monde rural sous l'égide de l'UPA, sont venus poser ou reposer la question rurale, celle de l'avenir de 90% de notre territoire national et de 20 à 40% de notre population, selon les différentes définitions que l'on se fait du rural.

Le Conseil des Affaires sociales a réalisé les analyses d'un Québec cassé en deux; les travaux de la Commission Bélanger-Campeau, dès qu'elle a mis le pied en dehors des grands centres, s'est fait rappeler que tout projet constitutionnel et politique au Québec ne pouvait faire l'économie d'une réflexion sur le développement des régions du Québec, dont plusieurs sont largement rurales, et de la participation équitable de ces citoyens aux décisions concernant l'aménagement de leur avenir. Et la fermeture des stations régionales de Radio-Canada dans l'Est du Québec illustre aussi l'absence d'une véritable politique de développement de nos régions rurales: c'est par charité qu'on ne les a pas fermées avant et comme charité bien ordonnée... Décidément, il était temps de tenir des États généraux du monde rural par lesquels les ruraux veulent montrer qu'ils ne sont pas seulement l'objet de la charité publique, mais les sujets d'une société... en devenir dans laquelle ils seront des citoyens à part entière. Mais avant de dessiner le projet de société que veulent les ruraux, il faut se demander ce qu'est le monde rural québécois d'aujourd'hui à la suite de cette révolution silencieuse dans nos campagnes qui a si profondément modifié sa physionomie.

Les observations qui suivent sur les mutations récentes de nos milieux ruraux témoignent aussi du regain d'intérêt pour les études rurales au Québec et elles se manifestent dans les diverses disciplines des sciences sociales. La conjoncture sociale a aussi changé; on a assisté à une revalorisation du milieu rural comme milieu de vie avec le néo-ruralisme, à la montée des idéologies environnementales pour lesquelles la préservation du milieu rural constitue souvent un enjeu central, à une revendication sociale des ruraux eux-mêmes pour

mettre en place des modèles d'aménagement du territoire qui respectent leur identité rurale comme un droit à la différence et comme un atout pour toute société qui voit dans la diversité des modes d'existence de sa population une richesse à maintenir.

La dissociation entre le monde rural et l'agriculture

Pendant des siècles, le monde rural et le monde agricole étaient des réalités identiques au sens où l'activité agricole était largement dominante dans l'espace rural. Encore aujourd'hui, nos perceptions sont faussées par l'empreinte de l'agriculture dans le paysage habilité, mais la réalité rurale, elle, ne peut plus se définir par la seule activité agricole.

L'agriculture québécoise moderne occupe une proportion de plus en plus réduite de la population rurale comme telle. D'après les données du dernier recensement, la population rurale agricole n'atteint même pas 15% de la population rurale. Pour le Québec, jusqu'au recensement de 1956, la population rurale était une population majoritairement agricole; on peut donc constater jusqu'à quel point la régression de la population agricole a été rapide dans cette seconde moitié du XX^e siècle. Prenons un seul exemple pour l'illustrer: la région du Bas-Saint-Laurent. Durant les trente ans de 1951 à 1981, sa population globale, d'environ 180 000 personnes, reste stable (ce qui veut dire un exode qui vient annuler l'effet de l'accroissement naturel). En 1951, la population agricole compte pour 63% de la population rurale bas-laurentienne et 44% de sa population totale. En seulement trois décennies, la population agricole chute à 15% de la population rurale et 7% de la population totale de cette région. Pour les autres régions du Québec rural en dehors de la plaine mont-réalaise, on a assisté à un phénomène similaire.

Des évolutions paradoxales se sont manifestées. Dans les espaces ruraux les plus éloignés, on a l'impression d'une évolution où développement agricole et sous-développement rural vont de pair. Une agriculture dynamique, performante prend place dans un milieu social qui se dépeuple, s'appauvrit, où, somme toute, la trame du tissu socio-économique s'amenuise. Or, à moyen ou long terme, cela risque d'avoir des effets en retour sur cette belle agriculture. À un autre niveau plus spécifiquement agricole, on pourrait parler du paradoxe entre une «agriculture forte» et des «agriculteurs fragiles».

Une agriculture québécoise forte de ses entreprises agricoles familiales modernisées, de ses industries agro-alimentaires, de ses systèmes de régulation de la production et des marchés, toute chose qui profite aux consommateurs; mais de l'autre côté, des agriculteurs fragiles avec des niveaux de capitalisation et d'endettement inquiétants, des responsabilités accrues, de nouvelles sources d'inquiétude pour produire à bon compte des denrées alimentaires tout en préservant l'environnement.

Finalement, la faible importance des effectifs agricoles dans le rural ne doit pas nous faire oublier l'importance de l'agriculture comme élément structurant des milieux ruraux, même si elle n'occupe plus toute la place. Plusieurs spécialistes du développement rural en sont venus à la conclusion que la revitalisation des milieux ruraux n'est pas possible s'il n'y a pas cette présence d'une agriculture forte. De plus, l'agriculture remplit d'autres fonctions que la stricte production agricole, fonctions tout-à-fait essentielles mais guère reconnues, comme par exemple, l'aménagement et l'entretien des paysages (bénéfique pour l'activité touristique) ou tout simplement l'occupation humaine du territoire, ce dont toute société doit se soucier pour des considérations géo-politiques évidentes.

Une diversité sociale accrue dans les campagnes

L'homogénéisation de la structure occupationnelle entre les milieux ruraux et les milieux urbains est une tendance bien connue de l'évolution récente des rapports ville-campagne et signifie une complexification de la structure socio-professionnelle engendrant une diversité sociale accrue dans les campagnes. Si le secteur primaire reste plus important en milieu rural, la proportion d'emplois dans le secteur secondaire et tertiaire tend à devenir comparable à ce qu'on observe en ville. Cette homogénéisation porte aussi sur les diverses classifications d'emplois observables selon la taille des collectivités territoriales. Si les emplois dans le secteur primaire sont plus importants, on observe la présence d'ouvriers, de professionnels, d'emplois dans les services dans des proportions qui ont tendance historiquement à se rapprocher de la structure d'occupation urbaine. Évidemment, on ne tient pas compte dans ces observations de la nature des emplois, de leur niveau de rémunération, etc... où des différences notables peuvent se manifester. Les spécialistes parlent de ce phé-

nomène comme de celui de la *recomposition des structures occupationnelles*.

Ce phénomène en cache probablement un autre, celui de la campagne comme lieu de résidence de nombreux travailleurs urbains; et comme les statistiques officielles mesurent la structure occupationnelle au lieu de résidence, une image déformée de la réalité en résulte, mettant de l'avant une homogénéisation des structures d'occupation qui n'est certainement pas aussi imposante, même si elle est réelle. Un trait des sociétés modernes observé par les économistes est d'ailleurs cette dissociation du lieu de travail avec le lieu de résidence. Cette évolution est le résultat de la généralisation de l'usage de l'automobile individuelle et de l'amélioration des voies de communication qui rendent possible ce que les chercheurs appellent la «migration pendulaire», soit cette «commutation» quotidienne (excusez l'anglicisme) entre la résidence et le lieu de travail. Le tissu social des campagnes, du moins celles qui ne sont pas trop éloignées des villes, se consolide, mais de nouveaux problèmes font leur apparition avec la cohabitation de deux populations n'ayant pas nécessairement les mêmes vues, par exemple, sur les services collectifs que devraient offrir la municipalité, ce qui se traduit aussi dans le compte de taxes municipales. Le mitage du territoire rural périurbain par ces lotissements de bungalows de banlieue engendre aussi bon nombre de problèmes d'aménagement de l'espace et de provision d'équipements publics pour ces nouvelles couches urbaines qui veulent le meilleur des deux mondes, les aménités de la vie urbaine comme celles de la vie rurale.

Des différenciations régionales définissant des ruralités spécifiques

Il faut se rendre à l'évidence que l'évolution des campagnes a été telle, surtout avec l'intégration des économies rurales autarciques dans les économies nationales et mêmes mondiales, qu'elle a abouti à une segmentation, à une différenciation des espaces ruraux. On pourrait même soutenir que cette diversité est une caractéristique majeure de la ruralité contemporaine. Dans le cas québécois, on constate que les vieilles différenciations entre les régions rurales se sont maintenues, même si les concepts pour les décrire ont changé: disparités de développement entre les régions centrales et les régions périphériques. De ce point de vue des questions de développement

rural, il nous semble qu'il faut maintenant distinguer trois types d'espaces ruraux: les zones rurales périurbaines, les zones intermédiaires et les zones rurales périphériques.

Le monde rural contemporain s'est donc fortement différencié au point que la ruralité n'est pas une, mais multiple. Au Québec, chacun des trois types de ruralité identifiés plus haut connaît des problèmes spécifiques et il est probable que les politiques de développement rural devront être aussi multiples en fonction de ces espaces ruraux. Dans les zones péri-urbaines, l'installation de résidents urbains et de diverses activités industrielles est venue dynamiser ce milieu, mais en apportant des problèmes nouveaux, comme une compétition pour l'usage du sol entre l'industrie, la construction domiciliaire et l'agriculture. Devant cette situation, des réglementations devenaient nécessaires et la loi québécoise de protection du territoire agricole s'est inscrit dans cette problématique de préservation de l'agriculture dans les vastes zones péri-urbaines, là où se trouvent d'ailleurs les terres à haut potentiel agricole.

À l'inverse, dans les régions rurales éloignées, la rationalisation de l'agriculture et des activités forestières n'a pas été compensée par l'arrivée de nouvelles activités, de sorte qu'on a assisté à un fort déclin, qui se poursuit toujours, de ces communautés rurales. L'exode rural qui se continue, le vieillissement de la population, la faible densité démographique, la grande dispersion de la population, le caractère endémique du chômage et de l'assistance sociale, les signes résurgents de la pauvreté rurale, voilà que se trouvent réunis un ensemble de facteurs qui militent pour l'identification d'une véritable crise de ce monde rural et dont la Coalition Urgence Rurale lancée dans le Bas-Saint-Laurent a fait récemment écho.

Les travaux du géographe Clermont Dugas montre bien qu'il y a une relation significative entre la taille d'une communauté et le revenu de ses habitants; plus on vit dans une grande agglomération, plus les revenus personnels disponibles sont élevés. Les personnes qui vivent dans les municipalités de 3 000 habitants et moins ont des revenus qui sont nettement inférieurs à la moyenne nationale, de 30% à plus de 50%, selon le cas. Malgré les différents programmes de développement régional expérimentés depuis une trentaine d'années et visant le relèvement de ces zones rurales en

difficulté, les disparités spatiales de développement sont donc toujours bien présentes.

**Une évolution commandée de l'extérieur:
la marginalisation des milieux ruraux
et la fin des villages comme entité structurante**

Dans le monde rural d'autrefois, à l'autosuffisance des familles agricoles qui le composaient majoritairement se juxtaposait une autosuffisance des collectivités rurales, des villages ruraux. La vie sociale et économique pouvait se réduire à l'échelle de la paroisse, qui fournissait des institutions et des services variés pour assurer l'épanouissement de cette collectivité territoriale. La modernisation des économies rurales a signifié leur intégration dans la société globale. «Le système économique et social intègre aujourd'hui complètement la ville et la campagne. L'appartenance de cette dernière à un ensemble dont le commandement lui échappe constitue son caractère fondamental» déclare Bernard Kayser, le géographe rural français.

Les communautés rurales ont perdu leur indépendance de jadis; plusieurs fonctions économiques, sociales et culturelles du village ont été regroupées dans des petites et moyennes villes desservant un espace rural de plus en plus large. À l'époque, on parlait d'une régionalisation nécessaire pour offrir aux populations rurales ces aménités urbaines jugées indispensables dans le monde moderne. Les ruraux étaient aussi invités à se défaire d'un «esprit de clocher» rétrograde au profit d'une nouvelle «conscience régionale». Ce qui se passe dans nos campagnes, à l'ère de la mondialisation des marchés des échanges, est donc fortement éloigné, de celui-ci. On ne devrait pas hésiter à parler d'une nouvelle domination de la ville sur le monde rural qui subit, de plus en plus passivement, une évolution sur laquelle il n'a plus de prise. Si cette domination n'est pas totale, car il y a toujours des phénomènes de résistance, il n'en reste pas moins que l'inter-dépendance entre la campagne et la ville est plus forte que jamais; l'avenir du monde rural, son propre dynamisme, ne dépend donc plus seulement des ruraux.

Par ailleurs, les conséquences de cette évolution sont souvent interprétées à l'aide du concept de marginalisation. Celle-ci apparaît comme la conséquence nécessaire de la généralisation de l'économie de marché en agriculture qui a engendré une sorte de modèle de

développement agricole dominant, souvent désigné comme le modèle productiviste, qui concerne la production dans certains espaces et disqualifie d'autres espaces ruraux. Ce modèle produit donc des espaces ruraux marginalisés, ou périphériques. La marginalisation peut aussi toucher non pas seulement des zones entières, comme c'est le cas avec les nombreuses régions agricoles périphériques qui sont, en quelque sorte, le produit d'un modèle de développement social et économique, mais certaines couches de producteurs ruraux, comme les agriculteurs ayant des exploitations peu compétitives, qui sont contraints à l'exode.

La marginalisation du monde rural peut s'entendre au niveau socio-politique; la faiblesse du poids démographique des campagnes se traduit par la faiblesse de sa représentation politique. Avec l'urbanisation de la société québécoise, il fallait opérer des changements pour donner une meilleure représentation politique aux nouvelles populations urbaines. Cela s'est fait par des modifications de la carte électorale, lesquelles semblent s'inscrire dans un processus permanent au fur et à mesure que les mouvements migratoires redessinent les équilibres entre les grandes régions du Québec. Longtemps sur-représentés à l'Assemblée nationale dans le cadre d'une carte électorale désuète, on peut se demander si le processus actuel de la représentation politique sur le seul critère démographique est adéquat pour que les ruraux, ayant par leur occupation du territoire une fonction géo-politique décisive, exercent leur leadership politique. Quand les opinions, les aspirations et les sensibilités particulières des ruraux n'ont plus de chances d'influencer nos grands débats de société et le processus même de prise de décision politique, on peut alors parler de marginalisation du monde rural dans son ensemble.

Territoires délaissés ou disputés?

Les enjeux des nouveaux usages de l'espace rural

À cause de la présence de l'agriculture qui façonne le paysage rural, on a souvent une image simplifiée de la campagne. En fait, depuis longtemps, et encore plus particulièrement au Québec avec l'exploitation forestière, l'espace rural a été le lieu de diverses activités liées à la mise en valeur de ses multiples ressources naturelles. Si cela est toujours le cas aujourd'hui, il apparaît de nouvelles demandes, le plus souvent d'origine urbaines, pour de nouveaux usages de l'espace rural, le plus souvent à des fins récréo-touristiques. Le

destin de nos campagnes serait-il de devenir le terrain de récréation des urbains? Par ailleurs, l'évolution de l'agriculture moderne est telle qu'elle libère des terres autorisant d'autres formes de mise en valeur. Cependant, on peut se questionner sur le mode actuel de gestion des terres agricoles qui n'apparaît peut-être pas le plus approprié du point de vue d'une utilisation optimale de cette ressource naturelle. Historiquement, on a souvent connu des conflits entre l'usage forestier et agricole. Aujourd'hui, les conflits se situent davantage entre une vision sectorielle de la ressource forestière et une vision systémique du même espace qui le voit comme ayant potentiellement plusieurs usages; outre l'exploitation forestière, il peut être un lieu de maintien de la ressource faunique (pour la chasse), un lieu de préservation de la richesse de ce patrimoine naturel pour des fins de loisir (aménagement de sentiers pédestres, interprétation de la nature, etc.).

Si on devait cartographier l'espace rural québécois, on constaterait combien est grande la partie qui est encore exclusivement dédiée à la forêt et dont on oublie souvent la présence massive à l'exception de la plaine de Montréal. On constaterait aussi le nombre incalculable de lacs et rivières constituant un potentiel de villégiature plus grand que nos seuls besoins. Déjà, notre monde rural porte la marque de ces nouveaux usages en croissance avec les parcs fédéraux et provinciaux, les réserves écologiques, les ZEC, les abords de rivières à saumon protégées, les centres de ski et les centres de plein-air de tout genre, etc. Si la montée de la conscience environnementaliste contribue à une sorte de redécouverte de la richesse du patrimoine naturel (et humain aussi, avec l'architecture rurale et ses spécificités régionales) du milieu rural, il ne faudrait pas que le souci d'une sorte de préservation intégrale des campagnes vienne empêcher les ruraux de tirer parti de ce milieu pour se procurer des moyens d'existence. Dans certains cas, les ruraux voient dans ce développement récréo-touristique un moyen de redynamiser le milieu. Il s'agit d'une solution appropriée dans certains cas, mais qui ne peut être proposée comme solution universelle...; par exemple, la multiplication des sites aménagés diminue le potentiel de rentabilité de chacun.

La question de l'environnement qui prend une place prépondérante dans les débats sociaux actuels risque de peser lourdement dans les évolutions à venir des espaces ruraux. Car, dans les équations

citadines habituelles que nous révèlent les sondages d'opinion, l'environnement, c'est la nature, et la nature, c'est la campagne. Cette préoccupation collective pour l'environnement fait en quelque sorte irruption dans l'espace rural et le fait apparaître sous un jour nouveau. Il faut d'abord démontrer le caractère réducteur d'une telle équation; la campagne, par les actions séculaires d'aménagement des collectivités humaines, est loin d'être aussi «naturelle» qu'il y paraît vue de loin, vue de la ville. Mais, pour d'autres spécialistes des études rurales, voilà une nouvelle chance pour les campagnes. Car au moment où on doute qu'elle garde certains caractères socio-économiques distincts, la définition de la campagne comme environnement la promet à une nouvelle sollicitude des pouvoirs publics tout en rappelant l'urgence d'une approche interdisciplinaire élargie conviant les sciences naturelles et les sciences sociales dans l'étude commune des réalités rurales et des questions relatives à son aménagement. Un nouveau défi pour les sciences sociales se trouve ainsi lancé, celui de replacer la nature dans une théorie de la société.

Ruptures et constances dans une culture rurale en mutation: tradition et créativité

Selon une opinion assez universellement répandue, nous avons assisté à une uniformisation des modes de vie entre le monde rural et le monde urbain. Les habitants des campagnes auraient des valeurs, des attitudes, des comportements, des visions du monde, des modes de consommation comparables à ce qu'on observe en ville avec leur commune participation à une même civilisation, celle des mass-médias et de la consommation de masse. Cette homogénéisation culturelle des habitants de la campagne reposerait maintenant sur leur participation à la civilisation dominante de la société globale et non plus sur des particularismes locaux traditionnels.

La thèse de la fin du rural comme réalité spécifique prend souvent appui sur cette supposée homogénéisation socio-culturelle. Quand on connaît l'état des équipements culturels dans nos régions rurales, comme le soulignent nos différents Conseils régionaux de la culture, force est d'admettre qu'il existe encore une forte différenciation dans l'accès à cette culture générale et la pratique même de ces activités culturelles. Par ailleurs, il ne faut pas mésestimer l'influence du cadre de vie sur le vécu quotidien; autrement dit, il

faudrait réexaminer cette uniformisation culturelle entre les ruraux et les urbains, plus facilement énoncée que véritablement démontrée.

Cette thèse de l'urbanisation des campagnes est remise en question aujourd'hui. Un spécialiste comme le sociologue «rural» français Henri Mendras se demande comment il se fait que, s'il n'y a plus de différenciation entre le rural et l'urbain, le fort attrait pour les campagnes de la part de la population urbaine se maintient. Il faut donc aujourd'hui, pensent les chercheurs en études rurales, affirmer de nouveau l'identité et la spécificité du rural. Comme le souligne Mendras, les fréquents contacts entre la population urbaine et rural, qui auraient dû contribuer à estomper les différences entre urbains et ruraux, ont au contraire entraîné un renforcement du contraste.

L'un des traits les plus admis de la ruralité aura été cette idée d'une sorte d'esprit communautaire qui caractérise le monde rural. Ce sentiment de la communauté serait toujours un trait de la ruralité contemporaine, une sorte d'insistance sur la localité comme une territorialité identitaire et pleine de sens, et sur laquelle doit se fonder une définition renouvelée de la ruralité.

Dans la recherche scientifique, comme dans les représentations de l'imaginaire social, on pourrait donc soutenir qu'il se dessine deux visions de cette nouvelle culture rurale. Dans un cas, on s'accorde à dire qu'elle n'aurait plus rien de spécifique, participant d'une même culture occidentale banalisée. Dans l'autre, les nombreuses spécificités de ce milieu social (souvent fortement valorisées) sont mises de l'avant, comme la taille humaine des communautés permettant l'exercice de diverses formes de solidarités, ou comme le dynamisme des communautés rurales capables d'innovations culturelles, sociales et économiques pour maintenir leur vitalité. Des études diverses et nombreuses ont salué, ces dernières années, ce caractère innovateur des collectivités rurales. Et cela semble aller très loin; on peut soutenir que les nouvelles valeurs d'autonomie, d'une vie de relation plus personnalisée, d'une identité qui se définit plus par un référent territorial plein de sens que par la place dans le système de production, etc. sont issues des pratiques renouvelées du communautarisme rural traditionnel. De même, sur le plan de la gestion du développement, le passage d'une planification descendante à une planification ascendante misant sur la capacité des populations à définir les voies et les moyens de leur développement, à aménager leur avenir, ce

qu'on appelle l'idéologie du développement local ou endogène, est issu de la remise en cause des modèles dominants de développement économique et social par les ruraux.

**La ruralité menacée:
dépeuplement, vieillissement et pauvreté**

L'évolution économique et sociale récente du Québec, si elle a uniformisé les modes de vie entre ruraux et citadins, n'a pas pour autant fait disparaître des éléments historiques de différenciations comme la pauvreté rurale, le vieillissement de sa population et le dépeuplement des régions rurales. Faute de place, nous ne ferons ici qu'évoquer ces problèmes que toute tentative d'élaboration d'une véritable politique de développement rural pour le Québec ne pourra contourner.

Le processus de l'exode rural est pratiquement séculaire, et le ralentissement récent de l'exode, voire le repeuplement des campagnes durant les années soixante-dix et quatre-vingt, apparaît maintenant comme un phénomène conjoncturel. La création d'une société québécoise moderne a été à la mesure de cet exode souhaité par ailleurs pour se donner une civilisation industrielle et urbaine qui réclamait ce transfert massif des ruraux vers le travail industriel et l'habitat urbain. Mais quand l'attraction urbaine se combine avec la dévitalisation rurale, l'exode prend des proportions alarmantes, car elle vide les milieux ruraux, qui présentent plusieurs communautés locales qui n'ont plus le minimum vital (on parle d'un seuil de 800 habitants à la Coalition Urgence rurale du Bas-Saint-Laurent) pour assurer le dynamisme démographique et économique de ce milieu.

Et le dépeuplement des régions rurales engendre son corollaire, le vieillissement de la population restante, car l'exode rural frappe d'abord les jeunes qui acceptent la mobilité pour trouver un emploi en ville. Et ce vieillissement de la population rurale vient menacer la vitalité de ces milieux, car l'absence des jeunes ménages, qui affecte déjà le maintien des services comme les écoles, questionne la situation démographique rurale de demain avec la faiblesse de cette couche de la population apte à assurer la simple reproduction des effectifs humains.

D'autre part, on revoit poindre le spectre d'une pauvreté rurale que l'on pensait avoir éliminée à jamais avec la modernisation des

économies rurales et nos programmes volontaristes de développement régional et de justice sociale avec les mesures de paiements de transferts aux personnes les plus démunies. La pauvreté rurale se manifeste tant au niveau économique que sur le plan psychologique. Plusieurs indices font état de la pauvreté rurale.

Le jeu des échelles d'observation tend cependant à occulter le phénomène. Par exemple, les données disponibles montrent que le revenu personnel *per capita* des habitants des régions dites périphériques est passé de 57% à 71% de la moyenne québécoise de 1961 à 1985. Si cela traduit apparemment une évolution positive, c'est bien la croissance des disparités de revenu dans ces régions elles-mêmes qui est le phénomène le plus marquant. On voit alors se profiler des écarts grandissants entre les revenus personnels disponibles, selon la taille des municipalités. Par exemple, dans l'Est du Québec, plusieurs dizaines de collectivités rurales ne dépassant pas les 500 habitants font état d'une moyenne des revenus par ménages qui atteint difficilement le tiers de ce qu'on peut observer dans les centres urbains les plus dynamiques de cette région.

La pauvreté n'est pas seulement un manque de ressources pour assurer une vie décente, c'est aussi une culture de pauvreté qui se forme et se développe dans ces milieux. Elle engendre la dépendance face à l'État qui l'a lui-même alimentée avec les effets pervers de ce qu'on appelle l'État-Providence; elle suscite aussi le fatalisme, la perte de confiance en soi, et ultimement, la perte de sa propre dignité en tant qu'homme et femme; pas étonnant que soient nées les Opérations-Dignités dans les milieux ruraux les plus pauvres. Le sentiment d'inutilité et d'exclusion sociales, en plus d'être lourd à porter pour l'individu, engendre le défaitisme individuel et collectif et diverses pathologies sociales dont le traitement engorge nos systèmes publics de soins socio-sanitaires... et la boucle est bouclée, la pauvreté se nourrissant d'elle-même.

Conclusion

Un large débat socio-politique sur l'avenir des campagnes émerge. Peut-être pour la première fois dans l'histoire du monde occidental, à cause de la capacité de ces sociétés à se définir et à intervenir sur elles-mêmes, la campagne est mise en cause, car cette société pourrait la faire disparaître et son maintien passera, de toute

façon, par une action consciente de la société. Déjà, il existe un certain nombre de discours sur l'aménagement de cet avenir pour les campagnes qui vont de la «préservation» nostalgique à l'intégration et à la dissolution de son identité et jusqu'aux nouvelles visions environnementalistes pour lesquelles elles constituent un formidable enjeu pour l'équilibre écologique et même social de nos sociétés avancées. Il est aujourd'hui clair que le maintien d'une vie rurale attrayante est une question de société, car elle suppose un ensemble de mesures, de programmes, de politiques d'aménagement qui ne peuvent pas se légitimer sous la pression sociale, le poids démographique des populations rurales étant trop faible et le coût des infrastructures fortement élevé si on le reporte aux seuls effectifs ruraux. Finalement, la problématique du développement rural, parce qu'elle appelle à des analyses et des solutions qui ne peuvent émerger que par la coopération entre différents savoirs, est en train de renouveler la recherche scientifique elle-même dans la mise en œuvre d'une interdisciplinarité où les spécialistes des sciences sociales et des sciences naturelles sentent le besoin de mettre en commun leurs efforts et de développer des démarches communes; ainsi les ruraux ne sont-ils pas seulement en train de changer leur destin, mais aussi celui du monde scientifique qui s'intéresse à leur destinée.

Cette évolution des campagnes québécoises est évidemment la conséquence de certains choix collectifs, de l'adoption plus ou moins explicite et librement réfléchi de certains modèles de développement économique et social. Les problèmes ruraux qui en résultent ne peuvent alors être identifiés comme des problèmes spécifiquement ruraux et dont la solution se trouverait uniquement dans les campagnes. Ces enjeux du développement harmonieux et durable des campagnes sont bel et bien des enjeux de toute la société québécoise, et si les ruraux doivent trouver les moyens de s'aménager un meilleur avenir, ils ne pourront le faire que dans une approche qui met en action la solidarité de toutes les composantes de notre société. □

L'expérience historique des femmes face à l'avenir politique et constitutionnel du Québec

Micheline DUMONT
historienne
Université de Sherbrooke

Résumé

Madame Dumont regrette le peu de mémoires présentés à la Commission Bélanger-Campeau sur les aspects sociaux et culturels liés à l'économie et à la constitution. Elle rappelle l'évolution des droits personnels accordés aux femmes à partir de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord qui précisait que le mot personne désignait des individus de sexe mâle... jusqu'aux transformations récentes qui établissent l'égalité des sexes.

L'auteure souligne ensuite l'importance accrue de la famille. Elle démontre l'incohérence produite par le chevauchement des compétences fédérale et provinciale et la nécessité d'un État unique pour coordonner l'ensemble

des politiques relatives aux femmes et aux familles. Elle met en relief divers modèles de discrimination vécus par les femmes. Elle conclut en espérant que les décideurs de la nation québécoise convient des décideuses à leurs délibérations.

La société québécoise a été mobilisée, depuis quelques mois, par les travaux de la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. Les interrogations des commissaires ont porté principalement sur des préoccupations de nature économique. Les règles du jeu économique, telles que nous les connaissons, sont intouchables, ont rappelé les présidents. Commentant cette déclaration, Lise Bissonnette écrivait dans *Le Devoir*: «*Le Québec peut bien changer de statut politique si c'est l'idée qu'il finit par retenir, mais il ne changera pas de type de société. Il devra s'en tenir à un discours économique juste et réfléchi. Qu'on se le tienne pour dit, il y a désormais une orthodoxie de l'argent s'il n'en est plus de constitutionnelle*».

On peut à juste titre regretter l'étroitesse du créneau qui était proposé aux citoyennes et citoyens pour intervenir. De fait, peu de mémoires ont fait état des problèmes reliés aux aspects sociaux et culturels qui sont liés inextricablement à l'économie et à la constitution. Or, ces questions seront vraisemblablement plus difficiles à gérer et exigeront bien davantage d'imagination et de détermination que les problèmes économiques sur lesquels on a déjà beaucoup réfléchi.

Il m'apparaît qu'en interprétant l'histoire récente d'un point de vue inédit, celui de l'expérience des femmes, on pourrait justement trouver des éléments nouveaux susceptibles d'alimenter cette imagination et cette détermination. Ces éléments sont nouveaux en ce sens qu'on ne les a jamais considérés sérieusement dans l'établissement d'une politique globale. Comme les femmes constituent la moitié de la population, qu'elles sont indispensables autant dans la production

1. L. Bissonnette, «Le Minimum de courant commun», *Le Devoir*, 7 novembre 1990.

que dans la reproduction, il est pertinent de poser leur point de vue comme central et non pas comme une simple question particulière dans le destin global du Québec de demain. C'est dans le désir d'élargir le débat aux dimensions réelles qu'il devrait occuper que je me propose de traiter successivement des droits personnels, de cette institution fondamentale qu'on appelle la famille, et de l'emploi, considéré comme courroie de transmission entre les institutions économiques et la population.

1. Les droits personnels

Les femmes ont été historiquement bien mal servies par la constitution canadienne. On sait que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord précisait que le mot personne désignait des individus de sexe mâle (tout en ajoutant des restrictions raciales dont nous ne tiendrons pas compte ici). Il a fallu attendre l'année 1929, pour qu'à l'initiative de cinq femmes de l'Alberta, la constitution canadienne soit amendée en déclarant que les femmes sont des personnes². C'est dire que les droits individuels des femmes ont mis du temps à être reconnus dans les lois et dans les faits. Au Québec, en particulier, ces droits ont été accordés ou modifiés avec du retard (droit de vote en 1940, droits civils de l'épouse en 1964), si on les compare avec ceux des autres Canadiennes. Mieux, aux yeux des élites politiques et religieuses, cette situation contribuait justement au caractère distinctif du Québec.

Toutefois, l'histoire récente a considérablement transformé la situation. Le Québec a adopté sa Charte des Droits et Libertés de la personne en 1975. Cette charte établit, par son article 10, l'égalité des sexes et interdit toute forme de discrimination basée sur le sexe. Or, au moment des discussions entourant le rapatriement de la constitution et l'enchâssement d'une charte des droits dans la constitution canadienne, l'article 28, établissant l'égalité des droits pour les deux sexes, n'a pu être introduit qu'après de nombreuses pressions de la part des groupes de femmes³. On peut certes interpréter ce fait

2. C. Cleverdon, *The Woman Suffrage Movement in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1974, p. 141-155.

3. P. Kome, *The Taking of Twenty-Eight, Women Challenge the constitution*. Toronto Women's Press, 1983.

comme un indice que la question de l'égalité des sexes a suscité moins de controverses au Québec que dans le reste du Canada. Enfin, ainsi que le souligne le mémoire du Conseil du Statut de la femme devant la commission Bélanger-Campeau, les droits des femmes sont beaucoup mieux protégés par la Charte québécoise que par la Charte fédérale, comme l'indiquent les analyses des recours judiciaires aux deux instances⁴. Cette réalité nouvelle constitue une rupture significative dans l'expérience historique des Québécoises, rupture dont il faudra dorénavant tenir compte.

Même si, dans les faits, de nombreuses anomalies diminuent encore la portée pratique du principe de l'égalité entre les hommes et les femmes, il reste que le caractère fondamental et inaliénable de ce droit constitue désormais une caractéristique de l'état québécois. Cela nous est démontré par les positions des groupes de femmes à travers le Canada qui font davantage confiance à l'État fédéral qu'à leur État provincial, à l'opposé des Québécoises qui soutiennent souvent la position contraire⁵.

La réalité effective de ce droit est attestée par des observations corollaires de nature juridique et culturelle. Au Québec, les femmes mariées conservent dorénavant leur nom de naissance. Au Québec, les enfants peuvent choisir de porter le nom de leur mère ou de leur père au moment de leur majorité. Au Québec, l'entreprise de féminiser le langage est très avancée et le Québec fait figure de leader dans ce dossier au sein de la francophonie internationale.

Cet ensemble de faits confirme l'importance, pour les femmes, d'établir l'autonomie politique du Québec en matière de droits individuels. Si cette décision était prise, se poserait alors la nécessité de rédiger une nouvelle constitution québécoise. Il semble logique de proposer que les libertés et droits fondamentaux des personnes y soient enchâssés, notamment le droit des femmes à l'égalité. On com-

4. G. Brodsky, et D. Shelagh, *La Charte canadienne et les droits des femmes: progrès ou recul?* Ottawa, CCCSF, 1989. Commission des droits de la personne du Québec, *La Commission des droits de la personne du Québec et le dossier femmes*. Québec, 1988.

5. B. Roberts, *Beau fixe ou nuages à l'horizon? L'Accord du Lac Meech jugé par les féministes du Québec et du Canada*. Ottawa, ICREF/CRIAW, Collection «Perspectives féministes», 1989.

prend dès lors l'importance que les femmes soient conviées, en nombre égal à celui des hommes, à formuler cette nouvelle constitution.

2. La famille

«Toute société a ses mythes et au Québec, la famille semble avoir été elle-même un élément important du mythe fondateur⁶.»

Il est presque cocasse de constater que chaque génération diagnostique avec consternation une «crise de la famille» et évoque avec nostalgie une période précédente jugée plus harmonieuse. Mais lors de ce passé regretté, on déplorait déjà une autre crise, tout en se référant à une autre étape du passé, et ainsi de suite. Il y a quelque chose de paradoxal dans ce couplet qui se répète génération après génération (processus qui d'ailleurs n'est pas spécifique au Québec). De fait, la répétition même de ce discours en illustre le caractère fallacieux et surtout l'implacable idéalisme. Cette famille idéale n'a jamais existé: il importe de le rappeler.

Mais la récurrence même de ce discours atteste également de l'importance de cette institution dans les sociétés humaines. Aussi doit-on déplorer que le débat constitutionnel qui nous est proposé en ce moment ne détermine aucun espace spécifique au rôle et à la place de la famille. Au fond les décideurs actuels répètent l'erreur des pères de la Confédération qui, fidèles à l'idéologie qui prévalait au milieu du XIX^e siècle, ont fermement distingué entre les affaires privées et les affaires publiques.

La famille, une réalité

Mais la conception de l'État a changé et il englobe aujourd'hui une part si large des affaires dites privées qu'on ne peut négliger de les considérer dans l'élaboration d'une nouvelle constitution. La famille n'est pas un mythe: elle est une réalité et elle est soumise, comme le reste du réel, à l'historicité. Les rapports nombreux et

6. D. Lemieux, *Familles d'aujourd'hui*, Québec, I.Q.R.C., 1990. Voir p. 56, Le thème de la famille intervient régulièrement dans la réflexion collective.

Voir *Semaines Sociales du Canada*, 1923, 1940, 1950.

Voir également la recherche de Colette Carisse, *La famille, mythe et réalité Québécoise*. Conseil des affaires sociales et de la famille, 1974.

multiformes de l'État avec les familles sont d'ailleurs au cœur des transformations qui affectent présentement cette institution. La famille est en liens permanents avec ce qu'on appelle l'État-Providence. Au fond, elle est la principale courroie de transmission entre l'individu et l'État.

De plus, surtout depuis le milieu du XIX^e siècle, la famille est le lieu privilégié des rapports affectifs, ce qui en complique considérablement la gérance. À côté du niveau de vie, on trouve aujourd'hui, le niveau de bonheur qui n'a peut-être rien à voir avec les lois du marché, mais n'en impose pas moins ses exigences.

Enfin, la famille continue de demeurer la cellule de base de la reproduction. Au sens strict: reproduction; dans le nœud des activités de production: reproduction économique; dans l'univers culturel et social: reproduction idéologique. Il y a plus. À l'heure où on s'interroge dramatiquement sur le phénomène du ralentissement de la natalité, qu'on propose des scénarios pessimistes sur la survie de la nation québécoise, cette question de la reproduction n'est pas une question secondaire. Faut-il préciser qu'au cœur du dossier de la reproduction, on trouve la réalité des femmes?⁷

Le chevauchement des compétences

Inutile de rappeler ici l'imbroglio que constitue le chevauchement des compétences fédérale et provinciale dans les questions reliées de près ou de loin à la famille en général et aux femmes considérées comme responsable de la reproduction biologique. Rappelons simplement quelques domaines où il est urgent que le Québec s'attribue tous les pouvoirs: les congés parentaux, le retrait préventif, la législation sur le mariage et le divorce, les services de garde, le droit à l'interruption volontaire de grossesse, les allocations familiales, les pensions de vieillesse, les crédits d'impôt-enfant, les nouvelles technologies de reproduction, etc. Il est certain que seul un État unique peut réussir à coordonner tant de services et de droits convergents et divergents, et que cet État ne pourra le faire de manière cohérente et équitable que s'il place les préoccupations des femmes au centre de son orientation. Car, c'est un truisme de le dire, les femmes ont changé.

7. *Actes du Colloque «Femmes et Démographie»*, tenu au Congrès de l'ACFAS à Québec en 1990. Éditeur Officiel du Québec, 1991.

Certes, le chevauchement actuel des compétences s'explique historiquement. Durant plusieurs décennies, les principales mesures d'aide gouvernementale (allocations familiales, prestations d'assurance-chômage, pensions de vieillesse) ont été instaurées par le gouvernement fédéral. Bien sûr, le Québec a prouvé depuis un quart de siècle sa détermination de modifier l'ancien ordre des choses qui abandonnait l'ensemble des secours à la charité privée. Mais dans la mémoire collective, demeurent encore bien vivaces les convictions que les secours financiers sont l'apanage du gouvernement fédéral, et que le soutien institutionnel des individus relève de la charité privée, comme proposée par les institutions religieuses variées. Ces convictions ne seront pas faciles à transformer.

Surtout, la transition de la social-démocratie québécoise n'est pas très ancienne. Dans la conjoncture actuelle, où dominent les pré-occupations économiques, les méga-projets de développement et l'exaltation des P.M.E., il faut rappeler fermement que les responsabilités publiques de l'État, face au bien-être et aux droits de tous ses citoyens, ne sauraient être bradées au nom de la décentralisation ou de la rentabilité, ni remises partiellement à l'entreprise privée. Lorsque même les campagnes de charité sont devenues des entreprises multinationales, il y a certes lieu de s'inquiéter. Or, au cœur de cette opposition entre Privé et Public, on retrouve nos conceptions de la famille.

C'est une image de la famille qui nous laisse croire à un âge d'or où les solidarités familiales avaient raison de tous les problèmes. L'histoire a longtemps occulté les réalités historiques qui dérangeaient cette image d'Épinal d'une famille québécoise, nourricière pour ses enfants. La recherche historique récente met à jour plusieurs des échecs de la famille: la mise en nourrice, souvent meurtrière pour les nourrissons, la pratique de l'infanticide, le recours aux «salles d'asile» pour héberger quotidiennement les enfants de la classe ouvrière au XIX^e siècle, les orphelinats dont la clientèle était composée en majeure partie d'enfants ayant père et mère, le triste destin des filles-mères soumises au double standard sexuel et à la sévérité de leurs parents, le sort de leurs enfants abandonnés à la crèche, la violence conjugale, l'absence de protection pour l'épouse abandonnée, la mortalité infantile. On observera comment, dans cette sombre litanie, on retrouve presque exclusivement des femmes ou des enfants, soit comme victimes, soit comme responsables des ins-

tutions chargées d'assurer les recours minimums. La révélation de cette contre-histoire est indispensable pour modifier nos idées toutes faites sur la famille.

Plusieurs de ces réalités sont aujourd'hui disparues ou transformées, et l'État s'est substitué aux familles et aux bonnes œuvres pour assurer le minimum indispensable à tous les citoyens. Plusieurs des services sont dorénavant rémunérés et exigent des coûts qui sont parfois jugés excessifs. L'État de demain aura-t-il à faire des choix entre le développement économique et le soutien de ses citoyens jugés improductifs?

La conjoncture démographique

Or, la nouvelle conjoncture démographique impose des constats qui affectent maintenant la structure même de la famille. Les institutions traditionnelles sont en rattrapage constant face aux nouvelles réalités que sont l'union de fait, la baisse de la nuptialité, le divorce, la monoparentalité, la maternité sans alliance, les familles reconstituées d'une part⁸, et la pratique de la contraception et de la stérilisation, l'augmentation de l'espérance de vie, la stérilité, le recours à l'avortement, d'autre part⁹.

Les spécialistes de l'histoire de la famille sont désormais en mesure de démontrer que la famille traverse en ce moment une étape de transformation importante. Et de même que le modèle familial de l'ancien régime s'était transformé au moment de la révolution industrielle, ce dernier modèle cède en ce moment la place à une nouvelle forme de famille que personne n'est en mesure de prédire ou de décrire. Et comme l'attestent la majorité des études, les changements à l'intérieur de la famille sont survenus principalement à cause des demandes des femmes elles-mêmes, notamment sur la question de l'autonomie économique, sur les rapports hommes/femmes qu'elles souhaitent plus égalitaires et sur les responsabilités

8. R. Dandurand, *Le mariage en question*, Québec, I.Q.R.C., 1987. R. Dandurand, *Couples et parents des années 1980*, Québec, I.Q.R.C., 1987.

R. Dandurand, *La maternité sans alliance*, Québec, I.Q.R.C., 1987 (avec Lise Saint-Jean).

9. Conseil du Statut de la femme, *Les femmes ça compte*, Québec, 1990. Voir p. 195-236.

parentales et familiales qu'elles ne veulent plus assumer seules. Jusqu'ici ces demandes ont été si mal entendues que la présence d'enfants dans une «famille» est de plus en plus associée aux multiples facettes de la pauvreté.

Si on continue de penser les politiques relatives à la famille (et on doit être convaincu que cette politique comprend dorénavant l'ensemble des responsabilités de l'État-Providence) en fonction d'un modèle antérieur, et au demeurant d'un modèle auréolé des colorations qui tiennent davantage du mythe que de la réalité, il est certain qu'elles n'auront aucune chance de réussir. Dans cette perspective, la famille doit être considérée comme une question constitutionnelle, puisque la protection de l'ensemble de ses citoyens doit être envisagée par l'État québécois comme un objectif aussi déterminant que le développement économique. Il s'agit là d'un choix essentiel dont il doit être tenu compte dans l'élaboration d'une nouvelle constitution.

Les nouvelles exigences des femmes constituent donc un ingrédient majeur de la nouvelle conjoncture politique au Québec. À lire les propos des groupes qui se sont présentés devant la commission Bélanger-Campeau, cette conviction n'a guère influencé les prises de position variées, sauf celles des groupes de femmes.

3. L'emploi

La révolution industrielle a eu comme principale conséquence de déplacer l'ensemble des activités économiques hors de la sphère familiale. Avant cette période, on le sait, hommes et femmes étaient également soumis aux exigences du labeur. Seule une infime partie de la population était exemptée de l'obligation de «travailler».

Mais la révolution industrielle a eu également comme conséquence de frapper le travail salarié des femmes, pourtant indispensable à la bonne marche de l'économie, d'une véritable illégitimité. C'est alors que se sont mis en place les mécanismes variés de la discrimination¹⁰. Discrimination salariale d'abord, au nom d'une

10. Armstrong et Armstrong, *The double ghetto, Canadian Women and their segregates work*. Toronto, McClelland and Stewart, 1984. Gagnon, Nathaly, *Un vol organisé, La discrimination des femmes*, Hull, Asticon, 1989.

idéologie qui distingue fermement entre le salaire familial masculin et le salaire d'appoint féminin, sans égards aux conditions de vie réelles des uns et des autres. Discrimination occupationnelle ensuite, qui réserve aux hommes les emplois les mieux rémunérés et qui se perpétue par la coexistence de deux systèmes d'instruction parallèles qui empêchent les filles de fréquenter certains programmes de formation et d'occuper certains emplois¹¹. Cette contrainte historique a suscité au Québec des modèles de discrimination éducative singulièrement efficaces, l'État refusant de financer, à toutes fins pratiques, les avenues de formation professionnelle ou d'instruction supérieure destinées aux filles et les élites politiques et religieuses claironnant haut et fort les vertus de l'enseignement ménager pour les filles¹². Discrimination syndicale également, lorsque les premiers syndicats ont endossé l'opinion que le travail féminin nuit au progrès de la classe ouvrière¹³. Discrimination sociale enfin, qui associe le travail salarié des femmes au célibat et impose la règle puissante bien que le plus souvent non écrite, que le mariage est incompatible avec l'exercice d'un emploi rémunéré.

Une discrimination systémique

C'est l'ensemble de cette tradition qui est à l'origine du fait qu'aujourd'hui, même après l'élimination des mécanismes de discrimination formelle, on parle de discrimination systémique¹⁴. Après plus de trente ans d'une présence accrue et accélérée des femmes sur le marché du travail, ces dernières ne gagnent encore collectivement que 66% du salaire moyen des hommes. On a épilogué souvent, depuis une dizaine d'années, sur «le dollar québécois à 60 cents». Ce pouvoir d'achat réduit constitue pour les femmes une réalité bien concrète avec laquelle elles sont confrontées quotidiennement.

11. F. Descarries-Bélangier, *L'école rose et les cols roses*, Montréal, Albert Saint-Martin, 1981.
12. M. Dumont, et N. Fahmy-Eid, *Les Couventines*, Montréal, Boréal, 1986.
M. Dumont, *L'instruction des filles au Québec, 1639-1960*, Ottawa, Société Historique du Canada, 1990.
13. M.-J. Gagnon, «Les femmes dans le mouvement syndical québécois» dans *Travailleuses et Féministes. Les femmes dans la Société Québécoise*, Boréal, 1983, p. 139-160.
14. J.R.S. Abella, *Égalité en matière d'emploi, Rapport d'une commission royale*, Ottawa, 1984.

Cette réalité se double d'ailleurs de l'obligation où elles se retrouvent d'assumer presque seules cet ensemble de responsabilités jugées non productives qu'on appelle le travail ménager¹⁵ et qui comprend de plus en plus, en sus des travaux dits domestiques, le soutien des enfants, des malades et des personnes âgées. On retrouve ici les problématiques relatives à la conception de la famille, et il est certain que c'est principalement la conception qu'on continue d'avoir du rôle des femmes dans la famille qui justifie leur situation d'infériorité dans les activités économiques.

Si le Québec entend compter pleinement sur la contribution économique des femmes dans l'avenir, il semble logique de suggérer qu'il procède au rapatriement de tous les pouvoirs dans les secteurs névralgiques que sont la formation professionnelle, l'ensemble des opérations liées à la planification de l'emploi (placement, insertion au marché du travail, aide à la création d'emploi), l'assurance-chômage, la politique d'immigration, le développement local et régional.

Certes, ces considérations ne sont pas spécifiques aux femmes. Mais compte tenu des rapports inextricables de la structure de l'emploi avec les responsabilités historiques des femmes dans la famille, compte tenu également de l'expérience historique des femmes dans le marché de l'emploi, compte tenu enfin des nouvelles exigences des femmes pour l'égalité et l'équité salariales¹⁶, on peut penser que le point de vue des femmes est devenu indispensable pour définir les priorités politiques et économiques du Québec. Le rapatriement des pouvoirs économiques ne devrait pas se faire sans la participation des femmes ni sans leurs conceptions de la définition des priorités.

Cette conviction ne sera pas facile à établir devant les impératifs apparemment asexués de la macroéconomie. Mais c'est ce type de société, société qui considère également tous les citoyens, autant les hommes, les femmes que les enfants, qui devrait prévaloir sur les dictats de l'argent. Si les États contemporains trouvent des milliards

15. L. Vandelac, *Du travail et de l'amour. Les dessous du travail domestique*, Montréal, Éditions Albert Saint-Martin, 1985.

16. H. David, *Femmes et emploi. Le défi de l'égalité*, Montréal, PUQ, 1986.

M.-C. Dumas, et F. Mayer, *Les femmes et l'équité salariale*, Montréal, Les Éditions du Remue-Ménage, 1989.

pour faire la guerre, ne peut-on pas souhaiter qu'ils en trouvent plutôt pour faire la vie? Il faudra bien, un jour, commencer quelque part à y penser.

4. Conclusion

Le Québec, dit-on, est une société distincte. Nous croyons toutefois qu'une certaine conception des femmes a souvent été invoquée, dans l'histoire, pour contribuer à définir la spécialité québécoise. On a longuement glosé sur leur fécondité dite «proverbiale», fécondité que les analyses démographiques et historiques récentes ont singulièrement nuancée et précisée¹⁷. On a aussi disserté abondamment sur la famille québécoise, où les femmes auraient exercé un pouvoir déterminant. Les études contemporaines ont permis de mettre plusieurs bémols à cette affirmation: privées de droits civils, de droits politiques, d'autonomie économique, du contrôle de leur fécondité, de l'accès à l'éducation supérieure, maintenues dans cette subordination plus longuement que leurs sœurs de l'Amérique du nord, les Québécoises se sont vu piégées par le discours nationaliste qui se contentait de les enfermer dans la nécessité nationale de leur subordination¹⁸.

Également, on s'est plu à mettre en relief le grand nombre de vocations religieuses féminines, dans des congrégations chargées des plus larges responsabilités dans le domaine de la santé, du bien-être social et de l'éducation des filles. De la même manière, on s'est longtemps félicité des économies gigantesques que l'État québécois réalisait en s'assurant ainsi du travail gratuit des religieuses, pratique qui soutenait le caractère illégitime du travail salarié des femmes¹⁹.

17. M. Lavigne, «Réflexions féministes sur la fertilité des Québécoises», dans *Maitresses de maison, maitresses d'école*, Boréal, 1983, p. 319-338.

18. On en a eu un exemple éloquent au printemps 1990, lors du rappel des interventions des élites politiques et religieuses au moment du combat pour le droit de vote au Québec.

19. B. Denault, «Sociographie générale des communautés religieuses au Québec, 1837-1970» dans *Éléments pour une sociologie des communautés religieuses au Québec*, Montréal et Sherbrooke, 1975. N. Lorrain et al. *À la recherche d'un monde englouti*, Montréal, Jour, 1991.

Ne serait-il pas pertinent de souligner que la mutation de la société québécoise, après 1960, s'est faite concurremment avec les transformations du statut et de la condition de vie des femmes? Cette mutation aurait-elle été possible sans ces transformations? Nous devons nous poser la question.

Au début des années 1970, alors que le nouveau mouvement nationaliste québécois modifiait l'équilibre politique canadien, alors qu'en même temps, le mouvement féministe prenait place dans l'ensemble des mouvements sociaux, un petit groupe de femmes avaient proposé le slogan: «*Pas de libération du Québec sans libération des femmes. Pas de libération des femmes sans libération du Québec*²⁰.» Ce n'était, bien sûr, qu'un slogan.

Vingt ans plus tard, il serait peut-être temps que les décideurs de la nation québécoise acceptent de convier des décideuses à leurs délibérations. Car parmi toutes les transformations qui viennent de s'opérer, une des plus importantes n'est-elle pas la suivante: les aspirations et les valeurs de la moitié de la population, les femmes, ont changé? Ce constat éclate dans toutes les statistiques. Comment ne pas reconnaître qu'il fait dorénavant partie intégrante de la nouvelle identité québécoise et qu'il ne sera plus possible de passer à côté? □

20. *Québécoises Deboutte!* Vol. 1, n° 1, nov. 1972.

Les femmes dans le Québec de demain

Lorraine PAGÉ

présidente de la CEQ

Commissaire à la Commission Bélanger-Campeau

Lorsque les représentantes des groupes de femmes et du mouvement féministe avaient été écartées de la Commission Bélanger-Campeau, au moment de sa formation, on avait dit de toutes les personnes et organisations qui protestaient vigoureusement contre cette inacceptable lacune qu'elles exagéraient, que le point de vue des femmes serait amplement entendu, repris et amplifié lors de leur comparution. Et qu'il serait, bien sûr, grandement pris en compte. On avait aussi mis en lumière le fait qu'étant femme, syndicaliste, éducatrice et féministe, je pourrais fort bien «remplir cette fonction» et «tenir ce rôle». Cela ne devrait pas me donner le droit de parole quatre fois plus souvent que mes collègues commissaires, mais il faut croire que le système de la double, de la triple ou de la quadruple tâche trouve son application même dans les commissions parlementaires élargies.

Qu'il me soit permis de faire valoir un certain nombre de considérations et de proposer certaines pistes de réflexion essentielles si l'on veut se préparer des lendemains meilleurs et un avenir plus équitable.

Il faut en premier lieu redire, à présent que les audiences publiques de la Commission ont pris fin, à quel point l'absence du mouvement féministe et des groupes de femmes s'est fait sentir. Certes, il y a des femmes qui siégeaient à la Commission — et j'y

suis — mais ce n'est pas à ce titre que nous nous y retrouvions et cela n'est pas sans importance. De fait, il a été décidé de former une Commission parlementaire *élargie*, c'est-à-dire d'ajouter aux membres de l'Assemblée nationale, qui représentent en principe toute la population du Québec, des représentants des grands secteurs de notre vie collective. Celles et ceux qui ont été choisis représentent les secteurs qui comptent, auxquels on a voulu accorder le plus d'importance. C'est cela, le sens même de «l'élargissement» de la Commission. Et s'il faut se réjouir de la représentation syndicale, puisque c'est à ce titre que nous avons été nommés, il faut déplorer amèrement l'absence des groupes de femmes, puisque c'est à ce titre qu'ils ont été exclus.

Il faut également noter à quel point les revendications et les points de vue de celles qui représentent la majorité de la population — les femmes — ont reçu peu d'écho, que celles-ci aient comparu ou pas devant la Commission. Bien sûr, il y a eu la guerre du Golfe; bien sûr, il y a eu les partis; bien sûr, il y a eu les régions; bien sûr, il fallait choisir; mais il y a tout de même eu les femmes, qui se répètent sans doute, mais c'est simplement parce qu'elles n'ont pas d'autre choix. L'égalité entre les femmes et les hommes est certes inscrite dans toutes les chartes, elle est en principe reconnue et acceptée, mais il y a si loin de la coupe aux lèvres...

On nous avait dit de ne pas trop nous inquiéter, que la question des femmes ressortirait de l'ensemble des mémoires qui en traiteraient. Mais voilà, bien trop de mémoires — sauf ceux qui ont été présentés par des groupes de femmes — n'en traitaient tout simplement pas. Évidemment, on ne s'attendait pas à ce que le Conseil du patronat traite longuement de la condition des femmes... Mais quelle déception que de ne rien lire ni rien entendre — ou si peu — sur les femmes immigrantes dans les représentations des communautés culturelles; quelle lacune que le trop grand silence des Premières nations sur la condition des femmes autochtones. Et même lorsque des mémoires, comme celui de la CEQ, traitaient abondamment de la question, c'étaient d'autres dimensions qui étaient mises en évidence.

On avait enfin espéré dans la jeunesse. Les jeunes, disions-nous, sont différents de leurs aînés; ils subissent moins les stéréotypes; ils ont des socialisations différentes des nôtres. Deux jours durant, des

représentants de dizaines de groupes ont participé au Forum des jeunes de la Commission Bélanger-Campeau. Ils ont fait valoir leurs demandes légitimes et articulées. Au dernier couple de représentants — deux jeunes hommes — qui comparaisait, j'ai fait remarquer que les jeunes, aussi sur la voie de l'égalité, avaient amplement de chemin à parcourir: il n'y avait eu en tout et pour tout que 14% de jeunes filles dans l'ensemble des délégations des moins de 25 ans. Je n'ai pas obtenu de réponse. Pour être juste, il me faut aussi dire qu'il n'y avait pas vraiment eu de question.

* * *

De multiples interventions rédigées ou présentées par des groupes de femmes à la Commission Bélanger-Campeau, il m'apparaît essentiel de faire ressortir sept éléments pour alimenter notre réflexion collective en ce 8 mars 1991.

- Contrairement à la croyance que l'on tente de nous imposer, les dédoublements de juridiction entre les gouvernements fédéral et québécois, plutôt que de les aider, ont grandement nui aux femmes. Qu'il s'agisse de l'immigration, de la famille, de la formation, de l'emploi, du travail, de la santé, de l'éducation, des services de garde, dans tous les secteurs le double palier de décision a privé des femmes de moyens de progresser. Il faut donc ramener tous ces champs de juridiction dans les mains d'un seul gouvernement, et ce gouvernement — c'est unanime —, c'est celui du Québec.
- La Charte québécoise des droits et libertés de la personne s'avère, par ailleurs, un instrument qui est beaucoup plus utilisé et avec davantage de succès par une minorité, par les groupes minoritaires et par les femmes pour défendre leurs droits. Cela parce qu'en vertu de la Charte québécoise, on peut faire des interventions sur les problèmes de nature privée, sur les rapports privés, alors que la Charte fédérale ne vise que la responsabilité des droits en regard des lois votées par le parlement, et parce que les recours sont plus accessibles. La future Constitution du Québec devra s'inspirer de la Charte québécoise et intégrer les droits des femmes à l'égalité, à leur sécurité et à leur intégrité.

- L'Assemblée constituante qui aura à rédiger la future Constitution du Québec devra être composée d'un nombre égal de femmes et d'hommes; la révision du statut constitutionnel doit être l'occasion historique non seulement de bâtir les fondements du pays, mais également de rompre avec la sous-représentation historique des femmes dans les institutions politiques, dans l'administration publique et dans la magistrature. Celles-ci, rappelons-le, forment la moitié des membres des partis politiques, mais à peine le quart des comités exécutifs; une importante proportion d'étudiants en droit et des membres du Barreau, mais une infime minorité de juges; 50% de la population et moins de 20% des députés.
- Le Québec de demain devra dépasser l'égalité de principe pour vivre l'égalité dans les résultats. Car l'égalité quotidienne n'existe pas encore. Les femmes forment 43% de la main-d'œuvre et elles ne touchent en moyenne que 65% du salaire des hommes. La majorité des personnes pauvres sont des femmes. La quasitotalité des personnes violentées, aussi. Dans notre futur pays il nous faudra mettre sur pied des mécanismes précis et efficaces pour redresser les inégalités économiques et sociales que vivent les femmes.
- C'est ainsi que notre Québec devra se doter de programmes d'accès à l'égalité partout; particulièrement dans l'emploi sur les lieux de travail. Et la première de ces politiques, c'est la mise en œuvre d'une politique de plein emploi, accompagnée d'une véritable politique en matière d'équité. Cette politique est une condition essentielle à l'amélioration générale des conditions de vie et à la réduction du coût social associé à la précarité et à la pauvreté. Cela n'empêche aucunement l'adoption d'une loi proactive sur l'équité salariale comprenant des mesures qui sensibilisent et aident les jeunes femmes à choisir des secteurs d'emploi différents.
- On ne saurait omettre la nécessité pour les femmes de pouvoir compter sur des mécanismes de solidarité sociale et de redressement économique. De fait, au cours du 20^e siècle, le champ politique s'est considérablement élargi, entraînant dans le domaine public ce qui était auparavant considéré comme des questions privées. Les femmes ont été particulièrement marquées

par ces transformations. Les interventions de l'État dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la sécurité du revenu sont pour elles des enjeux politiques majeurs. Aussi s'inquiètent-elles de l'émergence de certains courants de pensée invitant l'État à se retirer du domaine social. Ce retrait est incompatible avec les réalités contemporaines où l'élargissement du rôle de l'État est intimement lié aux modifications du rôle des familles et aux impératifs d'atteinte d'égalité entre femmes et hommes.

- Enfin, il y a tant de secteurs qui devront passer sous la compétence exclusive du gouvernement québécois, il est tant de domaines dans lesquels seule la juridiction québécoise pourrait répondre aux aspirations des femmes d'ici, que le Québec de demain devra être un État souverain qui seul aura les pouvoirs requis pour mettre en œuvre un projet de société où seront pris en compte les objectifs d'égalité poursuivis par les femmes et parce que ces dernières auront plus de chances d'influencer les pouvoirs et d'y participer, lorsque ceux-ci se seront rapprochés d'elles. □

Québec fut fondé le 23 juin 1990

Henri TREMBLAY*

Résumé

L'auteur a récemment adhéré à l'idée de l'indépendance. Pour lui, la souveraineté est possible: des économistes et le monde des affaires croient à la viabilité économique du Québec, exception faite du Conseil du patronat... La souveraineté est aussi désirable: le Canada anglais représente maintenant trop de désavantages. La souveraineté est inévitable: après 30 ans de débats, la «dernière chance» est passée.

M. Tremblay nous rappelle aussi que la réaction des politiciens anglophones sera irrationnelle; toutefois, les commerçants qui ont des intérêts à protéger sauront tisser des liens durables avec le Québec. Puis, l'auteur s'oppose aux éternelles négociations suggérées par le rapport Allaire. Il indique la voie que doit suivre la nation québécoise.

* Vice-président chez Steinberg Inc. de 1970 à 1987 et depuis professeur à l'Université McGill et conseiller en ressources humaines.

Prologue

«... que le Québec réintègre la famille constitutionnelle dans l'honneur et l'enthousiasme.»

Voilà ce que disait Brian Mulroney, alors que l'accord du lac Meech avait rallié les dix provinces du Canada et tous les partis politiques fédéraux. Or la masse électorale canadienne ne partageait pas cet objectif. Des politiciens plus opportunistes le reconnurent assez tôt. Puis, Frank McKenna, Gary Filmon, Clyde Wells, Sharon Carstairs, Jean Chrétien et Pierre Trudeau continuèrent leur sabotage de l'accord.

Nous fûmes ensuite assujettis à des listes de concessions additionnelles que plusieurs provinces voulaient arracher au Québec et qui visaient à limiter l'impact de l'accord. La commission Charest, par ses recommandations, allait ensuite tenter de diluer la portée de l'accord et d'en pervertir le sens.

Ni Terre-Neuve, ni le Manitoba ne ratifièrent l'accord qui devint automatiquement caduc le 23 juin 1990.

«L'insulte... est dans l'irresponsable obstination des provinces récalcitrantes à réadmettre le Québec dans la famille à leurs conditions à elles.»
(*Screech lake*, Lysiane Gagnon, *La Presse*, 19 mai 1990.)

Le 23 juin 1990 réservait aux Québécois un affront beaucoup plus pénible que la déconfiture de l'accord du lac Meech: l'élection de Jean Chrétien à la tête du Parti libéral canadien. Jean Chrétien fut, avec Pierre Trudeau, l'architecte de l'expulsion du Québec de l'accord constitutionnel de 1982. C'est lui qui, dans la nuit du 4 au 5 novembre 1982, orchestra le complot anti-québécois que l'on sait. Cette nuit-là, il a personnellement dirigé les négociations de fond de cuisine, à l'insu de René Lévesque alors premier ministre du Québec, et conclu, avec les premiers ministres de toutes les autres provinces, l'entente constitutionnelle dont le Québec fut avisé le lendemain matin.

À la fin de sa campagne au leadership du parti il a atténué son discours, mais il s'est longtemps acharné à démolir l'accord du lac Meech et il a ouvertement manigancé à cette fin avec Sharon Carstairs et Clyde Wells. D'ailleurs, son premier geste, comme chef du

Parti libéral fédéral, fut de choisir comme président Don Johnston, qui avait quitté les rangs du parti à cause précisément de l'appui que John Turner avait donné à l'accord.

«De beaucoup l'image la plus durable du psychodrame de Meech Lake aura été la séquence télévisée d'un Trudeau souriant, à la convention libérale de Calgary, tapant sur l'épaule de son disciple loyal Wells, le félicitant d'avoir bien fait son *job*. Le futur d'un Canada uni les laissait totalement indifférents, à moins qu'il n'évolue précisément selon leur propre vision antiseptique et renfermée et aussi démodée que la conviction de John Diefenbaker qui croyait s'assurer les votes des Québécois en distribuant des chèques du gouvernement dans les deux langues. (*The Man who poisoned Meech Lake*, Peter C. Newman, *Maclean's*, 16 juillet 1990.)¹

L'accord du lac Meech avait pu marquer le début de la réconciliation nationale. Il contenait les éléments qui avaient justifié l'acceptation du «beau risque» par Lévesque et les Québécois réformistes.

«Ce qui devait être une démonstration de générosité et de respect pour le Québec a, au contraire, accentué la ligne de fracture de ce pays et donné libre cours à une recrudescence de préjugés et d'émotions qui ne font honneur à personne.» (lettre de démission de Lucien Bouchard remise au premier ministre le 21 mai 1990.)

Déclarons la souveraineté unilatéralement et le plus tôt possible

Selon l'expression de Lucien Bouchard, «Le temps des discussions courtoises est révolu». Il existe enfin un consensus très large autour de l'inacceptabilité du *statu quo*. Personne, même parmi les plus réactionnaires, ne défend publiquement la forme actuelle d'un fédéralisme pan-canadien. Pourtant, des secteurs de notre société se traînent encore les pieds. Certains refusent l'évidence; d'autres continuent d'espérer que le *statu quo* puisse être tranquillement main-

1. «Easily the most enduring image of the entire Meech Lake psychodrama was the television shot of a smiling Trudeau at the Calgary Liberal coronation, patting his loyal disciple Wells on the back for a job well done. The future of a united Canada seems irrelevant to both men, unless it evolves precisely according to their donnish and insular concepts, which are as outdated as John Diefenbaker's conviction that he could win over Quebec voters by distributing bilingual government cheques». (*The Man who poisoned Meech Lake*, Peter C. Newman, *Maclean's*, July 16, 1990.)

tenu. Dans leurs représentations à la Commission Bélanger-Campeau, le Conseil du Patronat et le Montreal Board of Trade adoptent des positions «d'avancement en arrière» typiques. Ils s'obstinent à replacer la question dans un cadre de «relations fédérales-provinciales» qui pour le Québec n'est plus à l'ordre du jour.

Dans son mémoire à la commission le Board of Trade dit:

«Le Canada est entré dans une période d'incertitude et de mutation constitutionnelles d'une durée imprévisible. Ceci ne signifie pas que les structures politiques et économiques du Canada et du Québec ne doivent pas évoluer ou s'améliorer.»

Notez la formule du double négatif. Avec quelle précaution vont-ils s'attaquer à ces structures! On reconnaît qu'il y a «incertitude et mutation», mais on ne dit pas que c'est à cause de cela qu'il faut changer les structures, on parle plutôt d'évolution, d'amélioration et non pas de changements, moins encore de transformations. Puis, avec cette formule du négatif double, le Board of Trade entend vraiment que c'est en dépit de cette «incertitude» qu'il accepterait «évolution et amélioration» des structures, en attendant présument la guérison miraculeuse du Canada. On recule vers l'avenir.

Des forces considérables donnent encore dans un immobilisme néfaste et ridicule et l'impasse constitutionnelle n'est pas encore réglée.

Le Québec doit assumer sa souveraineté pour assurer son épanouissement. Mais il faut le faire *hic et nunc*, parce que cela est devenu stratégiquement impératif.

Je suis un de ces souverainistes récents. Je me propose de définir ici cette position qui, pour moi, est nouvelle. Je vais reprendre ainsi plusieurs des thèmes dont les médias ont traité au cours des derniers mois et en extraire mes nouvelles convictions. Mon cheminement fut d'ailleurs fortement inspiré par les nombreuses et riches analyses de ces médias. Je sais par ailleurs qu'une large tranche de la population québécoise a fait un cheminement semblable, à peu près en même temps, et ce texte n'a pas d'autre raison que de leur tendre la main. Peut-être aussi leur fournira-t-il une perspective des événements qui appuiera leur propre réflexion.

Ma première conviction, converti que je suis, est de croire que la souveraineté est possible. La deuxième est de croire qu'elle est désirable; puis, qu'elle est nécessaire. Mon cheminement m'a mené enfin, à réaliser que le Canada constitue maintenant un désavantage et un trop grand danger pour le Québec.

La souveraineté est possible

Un changement important de la situation actuelle, comparée à celle qui prévalait au début des années 1980, est l'acceptation de la viabilité de la souveraineté par le monde des affaires:

«Le nationalisme québécois, naguère vibrant au rythme de la poésie et de la chanson, est devenu une affaire de gens... d'affaires». (*Le carrousel incestueux*, Lysiane Gagnon, *La Presse*, 17 novembre 1990.)

Or, non seulement cela donne-t-il une caution morale importante à l'option souverainiste, mais cela élargit automatiquement son soutien populaire. Il s'agit ici d'une idée montante. Bien sûr, elle compte dans ses rangs les ouvriers de la première heure, les artistes, les intellectuels, le PQ, mais aussi maintenant le Bloc Québécois, les syndicats, plusieurs libéraux et conservateurs fédéraux et provinciaux et des gens d'affaires.

La Chambre de Commerce du Québec a défendu la souveraineté récemment à la Commission Bélanger-Campeau. Dès le 27 juin 1990, un groupe de gens d'affaires de Montréal, dont André Bérard, président de la Banque Nationale, Oscar Mercure, président de l'Assurance-vie Desjardins, Yves Guérard, président des actuaires conseil Sobeco, Claude Castonguay, Jacques Ménard et Pierre Laurin constataient la fin du fédéralisme à l'ancienne et entrevoyaient des pistes encourageantes de relance économique.

Dans un article qui paraissait dans le *Wall Street Journal* au cours de 1990, durant la période de débat sur l'accord du lac Meech, Pierre Goad et John Urquhart écrivaient:

«... Québec a déjà la plupart des institutions... d'une nation: Une bourse, des universités... un théâtre, des films, de la musique et une télévision, tous en meilleur état que leur équivalent ailleurs au Canada. À l'exception des nouvelles et des sports les programmes les plus populaires au Canada

anglais sont tous importés des USA. Au Québec les 10 programmes les plus populaires sont tous produits localement².

L'Association des économistes québécois, qui mettait la commission en garde contre une réaction irrationnelle possible du Canada (nous reviendrons là-dessus), n'a aucun doute sur la visibilité d'un Québec souverain. Puis, il y a la commission Bélanger-Campeau elle-même, dont la direction et l'orientation sont profondément rassurantes. Il est clair que les préoccupations économiques y dominent l'attention des commissaires.

Des nombreuses représentations faites à la Commission Bélanger-Campeau, celle de l'économiste Pierre Fortin est la plus éloquente quant à la capacité du Québec d'assumer sa souveraineté:

«La viabilité économique du Québec ne fait aucun doute et elle ne dépend pas de son statut politique, écrit-il. (L'économie du Québec n'est plus dépendante de forces étrangères.) 'Les Franco-Québécois contrôlent maintenant près des deux tiers des entreprises du secteur privé, soit 40 pour cent de plus qu'il y a 30 ans... Les capitaux sont aujourd'hui presque complètement libres de traverser les frontières politiques... La conséquence pour le Québec est que son accès au marché canadien et international est beaucoup moins contraint qu'autrefois par les frontières politiques qu'il choisira de se donner... La capacité financière d'un Québec souverain de prendre entièrement à sa charge, sans alourdissement du fardeau fiscal, les services publics présentement offerts par le gouvernement fédéral ne fait aucun doute...'»

Les représentations du Conseil du patronat du Québec, basées sur l'étude, trop comptable, d'André Raynauld, et selon lesquelles le Québec tire profit du fédéralisme, ne sont pas convaincantes. Le mémoire du CPQ explique que:

«... dans un univers aux changements incessants et imprévisibles, une économie plus vaste et plus diversifiée offre une résistance beaucoup plus forte aux chocs extérieurs».

Il est étrange qu'un économiste du prestige d'André Raynauld nous serve ce type d'arguments, à un moment de l'histoire où la faillite

2. «... Quebec already has most of the institutions... of a nation: A stock exchange, universities... French theater, film, music and television are in much better shape in Quebec than their English counterparts are in the rest of Canada. Aside from news and sports, the top-rated shows in English Canada are all American imports, but in Quebec, every top-10 show is a local product». (*Wall Street Journal*, Pierre Goad et John Urquhart, été 1990.)

économique de l'URSS, plus grand bloc économique du monde, est si profonde, si généralisée et si universellement reconnue.

André Raynauld se méprend vraiment sur la portée de la géographie politique et sur son impact dans le fonctionnement des marchés. Les entreprises internationales qui réussissent bien ont appris à tisser leurs relations commerciales en reconnaissant ou en créant une cohérence entre leurs biens et services et les besoins d'êtres humains où qu'ils soient. Les échanges qui en résultent relèvent beaucoup plus de l'intérêt de part et d'autre que de la frontière des États. J'ai de la difficulté à croire qu'André Raynauld se soit intellectuellement endormi et ait complètement manqué le phénomène de mondialisation des marchés, qui non seulement diminue l'impact des structures politiques sur le commerce, mais qui fait littéralement éclater les frontières.

Notons plutôt, comme Pierre Fortin:

«Qu'aucun protagoniste dans la 'bataille des comptes publics', qu'il soit de coloration fédéraliste, comme le professeur Raynauld, ou souverainiste, comme le professeur Tremblay, n'a avancé de chiffre supérieur à 1 pour cent du revenu total des Québécois (1,5 milliard de dollars) comme estimation du gain ou de la perte annuelle de la province dans ses échanges d'impôts et de services avec Ottawa.»

La souveraineté est désirable

L'accession du Québec à la souveraineté est désirable parce que son lien fédéral avec le Canada lui est maintenant plus désavantageux qu'il ne lui est favorable. Il nous faut en venir à l'évidence que le Canada souffre d'un surplus de gouvernement qu'il ne peut plus se payer. En septembre 1990, Judith Maxwell, présidente du Conseil économique du Canada, donnait une conférence devant la Chambre de commerce du Canada dans laquelle elle disait:

«... les administrations publiques au Canada dépensent plus qu'elles ne perçoivent en recettes fiscales. Le gouvernement fédéral en particulier emprunte pour payer l'intérêt sur la dette publique... C'est l'intérêt sur la valeur de l'encours de la dette qui explique le déficit d'environ 25 milliards de dollars inscrit dans les comptes nationaux de cette année.»

Le 20 février 1990, M. Claude Castonguay donnait une conférence à la Chambre de commerce de Montréal; il disait:

«... il est urgent de nous pencher sur les formidables problèmes économiques et financiers qui confrontent le Canada. Les déficits annuels et la dette du gouvernement canadien constituent l'une des questions les plus importantes pour l'avenir de notre pays. La progression du taux d'endettement canadien, en tenant compte de la richesse du pays, surpasse celle de tous les pays industrialisés depuis 1975. Encore aujourd'hui, le Canada s'endette à un rythme trois fois plus rapide que ses principaux partenaires du Groupe des Sept... Il faut bien l'admettre, le Canada est sur le bord de la faillite, ni plus ni moins!»

Financièrement, le Canada souffre d'un mal dont le remède lui sera fatal et il constitue un danger pour le Québec à cause de son immobilisme. Le Canada ne sait pas ce qu'il veut. Dans un article que publiait *The Globe and Mail* le 16 octobre dernier, Christian Dufour écrivait:

«... le Canada anglais est quoi au juste? Québec est une société distincte mais le Canada anglais peut-il en dire autant? Si le Canada anglais n'a pas une idée claire de son identité ni du type de pays qu'il veut être, les Québécois n'auront pas de choix que de s'attaquer au défi considérable mais stimulant de construire leur propre pays³.»

Le même journal publiait, la même journée, un article de Jeffrey Simpson qui disait à peu près la même chose:

«Aussi douloureux et répugnant soit-il, les Canadiens ne peuvent éviter le débat sur la structure que leur pays devrait avoir... Les Canadiens en dehors de Québec veulent éviter cette question... ils se contentent de réagir... Les Canadiens ne peuvent pas se permettre d'ignorer l'absence fondamentale de consensus sur la forme du pays;... des économies robustes et la justice sociale ne se construisent pas sur des sautes d'humeur ni sur l'incertitude politique, voilà la dure réalité⁴.»

3. «... what is English Canada? Quebec is a distinct society but can English Canada say the same? If English Canada doesn't have a clear idea of what it is and what kind of country it wants, Quebecers will have no other choice than to grapple with the difficult but stimulating challenge of building a country of their own». (*The Globe and Mail*, Christian Dufour, 16 octobre 1990.)
4. «Painful and unwelcome as the debate will be, Canadians cannot escape asking themselves how they wish their country to be structured... Canadians outside Quebec do not wish to address the problem... are content merely to react... Canadians cannot avoid thinking about the lack of fundamental consensus on the shape of Canada... the hard truth is that strong economies and social justice are not built on frayed nerves and political uncertainty». (*The Globe and Mail*, Jeffrey Simpson, 16 octobre 1990.)

Le Canada représente maintenant trop de désavantage et un trop grand danger pour le Québec. Il constituera toujours une influence considérable vers le bilinguisme institutionnel du Québec. Or ce bilinguisme-là diminue l'impact de la majorité francophone, accroît celui de la minorité anglophone et dilue le transfert des allophones vers le groupe minoritaire québécois.

Le Canada représente maintenant trop de désavantages et un trop grand danger pour le Québec. Dans ses négociations avec le Québec, il adoptera toujours la perspective de dix provinces égales au lieu de celle des deux nations fondatrices. Ceci équivaut à donner un droit de veto à toutes les provinces. Le Québec restera donc assujéti aux intérêts divergents de provinces dont six ont une population inférieure à celle de la ville de Montréal.

Une autre conséquence du principe de l'égalité des dix provinces est que le Québec n'obtiendra jamais de statut particulier. D'une part, des concessions sont refusées au Québec parce qu'en s'étendant aux autres provinces elles entraîneraient une décentralisation du pouvoir en bloc: «Plusieurs ont justifié leur opposition à l'Accord de 1987 en prétendant justement qu'il affaiblissait le gouvernement fédéral.» (*Bilan de deux mois et demi d'audiences, La Presse*, 25 janvier 1991). D'autre part, ces mêmes personnes s'opposent aussi à tout statut particulier pour le Québec.

Il n'est pas impossible, par ailleurs, que des modifications constitutionnelles puissent survenir sans le consentement du Québec. C'est en effet très exactement ce qui s'est produit en 1982. Par ailleurs, le *statu quo* est généralement considéré comme inacceptable. L'échec du lac Meech a entièrement discrédité l'ordre constitutionnel, démontré que le Canada est devenu ingouvernable et poussé les réformistes québécois dans le camp des souverainistes, seule porte ouverte qui reste. Il a également détruit l'attachement émotif que les réformistes portaient au Canada. Il ne peut pas y avoir de pays sans engagement affectif. On ne fait pas partie d'un pays dont on ne peut pas être fier.

La souveraineté est inévitable

L'idée de l'indépendance du Québec a maintenant fait son chemin; elle a atteint sa vitesse de croisière et ne traînera pas indéfini-

ment. Le Québec a passé les derniers 30 ans à «tenter la dernière chance». Toutes les tentatives de renouvellement ont échouées:

«... en 1965, à la suite d'une longue série de rencontres régionales, la Commission d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme affirmait dans un Rapport préliminaire: 'Le Canada traverse, sans toujours en être conscient, la plus grande crise de son histoire.' ... Le Canada anglais n'a pas entendu ce message en 1965, ni celui de 1979 à la suite du Rapport de la Commission d'enquête sur l'unité canadienne, ni celui de 1982 après le retrait du Québec du processus constitutionnel, ni celui d'aujourd'hui malgré les réactions devant l'échec de l'accord du lac Meech. En fait, il n'a jamais cru qu'il y avait réellement crise, pas plus d'ailleurs qu'il n'a jamais voulu accepter que le Québec constituait une société distincte au sens strict du terme.» (*La longue marche du Québec*, Léon Dion, *La Presse*, 27 juin 1990)

L'accession du Québec à la souveraineté est devenue inévitable. En disant non à l'Accord du lac Meech, le Canada anglais a dit non aux conditions minimum du Québec; comment peut-on maintenant espérer aller chercher davantage? On ne peut pas renouveler l'ordre des choses avec qui refuse le renouvellement.

L'accession du Québec à la souveraineté est devenue inévitable par l'accroissement considérable de l'appui populaire de cette option au Québec depuis l'échec du lac Meech. Selon l'expression d'Alain Dubuc, de *La Presse*, il s'agit là d'une vague de fond et ce, pour plusieurs raisons. Les Québécois sont plus sûrs de leurs moyens, dit-il:

«Le second facteur (qui en fait une vague de fond) c'est que la cause souverainiste a toujours rencontré de très fortes poches de résistance au sein de la société Québécoise... Mais la montée du nationalisme, y compris dans le monde des affaires, a fourni à la souveraineté une caution morale tout en réduisant les divisions internes qui limitaient son progrès.»

Dans un article de *Maclean's*, 20 août 1990, Peter Newman traitait de l'inévitabilité de la souveraineté-association. Il écrivait:

«... que cela nous plaise ou pas, nous passerons le reste de la décennie à négocier un nouvel arrangement entre Québec et le reste du Canada⁵.»

5. «... whether we like it or not the balance of this decade will be spent negotiating a new arrangement between Quebec and the rest of Canada.» (*Maclean's*, Peter Newman, 20 août 1990)

Il espérait que la Commission Bélanger-Campeau puisse produire une option qui conserve quelque chose du fédéralisme, mais il ajoutait:

«... comparé à ce nouvel arrangement, Meech ressemblera à un pique-nique de paroisse, ce qu'il a toujours été, soit dit en passant». Il disait enfin: «Quand j'entendais Clyde Wells se plaindre que les dispositions de société distincte de Meech allaient donner au Québec un statut spécial, je me disais, mon Dieu, il n'a encore rien vu⁶.»

L'accession du Québec à la souveraineté est inévitable parce qu'il n'y a plus d'autre choix. Le professeur Léon Dion, modéré, a fait une suggestion mitoyenne qui est susceptible de plaire à Robert Bourassa. Il propose maintenant un système où:

«... le Québec n'aurait plus de représentants aux institutions fédérales: la Chambre des communes, le Sénat, la Cour suprême, (mais) une assemblée confédérale constituée en nombres égaux de délégués ou d'élus du Québec et du Canada anglais de même qu'un secrétariat permanent (qui) vaueraient aux affaires de la confédération».

Voilà une suggestion nouvelle sur la nature des relations que le Québec devrait tenter de développer avec le reste du Canada dans la refonte de notre vie en commun. C'est une idée qui en vaut bien d'autres, mais la possibilité que le Canada anglais l'accepte nous semble tout à fait inexistante. Avec le refus de Meech, répétons-le, le Canada anglais refusait de reconnaître le caractère distinctif de la société québécoise; comment peut-on croire qu'il accepterait de partager une relation d'égal à égal dans une assemblée confédérale? Cette idée est factice.

Ce qui nous fait rejeter l'idée d'emblée, c'est que même si elle était acceptée, elle resterait suspecte de par l'application qu'on tenterait d'en faire. Le professeur Dion suggère que son exposé n'est pas «... le lieu de préciser quels seraient la nature et le fonctionnement de ce régime confédéral». La présence du Québec n'étant qu'à l'assemblée confédérale, on peut s'imaginer que celle-ci deviendrait

6. «... it will make Meech look like a Sunday school picnic-which, incidentally, it always was.» Il disait enfin: «When I heard Clyde Wells complaining that he was worried Meech Lake's provisions for a distinct society would lead Quebec to special status, I thought, my God, he hasn't seen anything yet.» (*Maclean's*, Peter Newman, 20 août 1990)

vite l'endroit où l'on discute «du sexe des anges», et que les institutions fédérales contenant les mécanismes de la gestion de l'État détiendraient le gros de son pouvoir.

Dans la conjoncture actuelle, il ne s'agit pas exclusivement de concevoir les configurations d'une situation idéale; il faut savoir également comment on va la réaliser. Il faut concevoir le plus clairement possible un état de chose désirable et viser un aboutissement rationnel, mais notre point de départ demeure Meech. De toute façon, cette nouvelle idée ne resterait qu'une vision de l'esprit si elle n'était pas soumise et défendue par un Québec indépendant.

Nous craignons que cette nouvelle initiative constitue, en fait, une fuite par en avant. Nous craignons que le professeur Dion cherche désespérément à remettre l'échéance de l'indépendance du Québec, qu'il se refuse à en voir l'inévitabilité et qu'il s'accroche tantôt à une autre «dernière chance», tantôt à une construction cérébrale:

«... promettant un Québec libre dans un Canada uni... rêve infantile: celui d'avoir tout, en se dérochant à l'obligation de choisir». (*Une société inquiète*, Lysiane Gagnon, *La Presse*, 12 janvier 1991.)

L'accession du Québec à la souveraineté est inévitable parce que le Canada est incapable de concevoir un projet de relations viables entre lui et nous; il en est incapable parce qu'il n'en a ni le goût, ni l'habileté. Le débat sur l'accord du lac Meech a démontré que le Canada anglais se place, vis-à-vis du Québec, dans une perspective faussée. Meech visait la réintégration du Québec dans le giron constitutionnel, donc son acceptation était essentiellement l'affaire du Canada anglais. C'est le Canada anglais qui voulait en faire un signataire de *son* entente constitutionnelle. Or on a vite traité l'accord comme représentant une série de demandes que le Québec aurait conçues dans un vacuum au lieu de le traiter comme un geste de réconciliation envers un partenaire auquel on tenait.

Une réaction irrationnelle du Canada anglais

Lors de la campagne référendaire de 1980, on a fait peur au Québécois en leur prédisant des conséquences catastrophiques à la réalisation de la souveraineté-association. On essaie encore cette fois-ci. Dans son mémoire à la Commission Bélanger-Campeau, le Mont-

real Board of Trade traite de quatre aboutissements possibles de la conjoncture actuelle, qui vont d'une adaptation du système fédéral à l'indépendance du Québec; il ajoute:

«L'incertitude... pourrait fort bien engendrer une crise financière marquée par la fuite des capitaux étrangers, la hausse des taux d'intérêt, un net fléchissement des investissements et le repli du dollar.»

Selon lui, la souveraineté-association ou l'indépendance du Québec:

«... entraînerait la rupture de l'union monétaire et une vaste réforme sur ce plan, la diminution des transferts fiscaux qui ont atténué l'insécurité du revenu partout au pays, une vulnérabilité accrue à l'instabilité cyclique et régionale, une perte d'influence marquée dans les discussions internationales sur le commerce, les finances et le développement, une moindre formation du capital en raison de l'augmentation du coût des capitaux et des risques pour les investisseurs étrangers, une détérioration des cotes de crédit des administrations publiques canadiennes entraînant la hausse des coûts d'emprunt, une régionalisation plus poussée du système bancaire et financier national et une vaste émigration vers les États-Unis.»

Pourquoi pas une épidémie de petite vérole?

Les Québécois savent qu'il y aura un prix à payer pour la réalisation de la souveraineté; ils sont précisément à analyser et à peser cette question. Mais pour eux, il s'agit là d'une question sérieuse. Cette liste de plaies d'Égypte, qui nous est lancée sans la moindre nuance, est tellement irréflectée, tellement grossière, qu'elle n'a aucune chance de porter, cette fois-ci. Le plus gros problème des représentations du Montreal Board of Trade, c'est qu'elles s'adressent à la question du «pourquoi» de la souveraineté. Le Québec traite maintenant du «comment». On s'accroche donc à hier.

Il est vrai qu'une réaction irrationnelle est à craindre. Le Québec l'a tellement vécue, cette irrationalité, au cours des derniers 30 ans, qu'il commence à la connaître. Mais examinons cette question de plus près. D'abord, il nous semble important de réaliser que la réaction irrationnelle du Canada anglais à l'accession du Québec à la souveraineté n'est pas que probable: elle nous semble inévitable.

Il y a chez les anglophones canadiens un ressentiment profond et généralisé envers les Québécois. La saga du lac Meech, l'élection de Jean Chrétien à la tête du Parti libéral du Canada et le traitement

que le Canada anglais a fait de la crise d'Oka en font foi. L'élection de Gary Filmon au Manitoba est largement due à son opposition à Meech:

«La popularité de la position anti-Meech de M. Filmon lui a valu 30 sièges et 42% des suffrages...» (*Réélu, Filmon passe aux choses sérieuses...*, Presse Canadienne, Winnipeg).

Par ailleurs, on a partiellement expliqué la défaite humiliante de Peterson en Ontario par l'appui qu'il accorda à l'accord:

«En vérité, tout gouvernement à part Québec, qui ose se mêler de constitution en paiera le prix politiquement». (*Canadians must ask themselves...*, Jeffrey Simpson, *The Globe and Mail*, 16 octobre 1990.)⁷

Pour quiconque douterait encore de l'état avancé de la francophobie du Canada anglais, notons qu'un sondage réalisé par les firmes CROP et Environics pour *La Presse*, le *Toronto Star* et le réseau CTV entre les 14 et 19 novembre démontre que les héros du jour au Canada anglais sont précisément Pierre Trudeau, qui se place en tête, et Clyde Wells, qui arrive en deuxième place. (*Deux visions du Canada dominant...*, Gilles Paquin, *La Presse*, 26 novembre 1990.)

La réaction irrationnelle du Canada anglais à l'accession du Québec à la souveraineté est inévitable. Un commentaire de Claude Picher illustre cette tendance:

«... quand on perd quatre ans à discuter pour savoir si le Québec constitue ou non une société distincte, et qu'on ne parvient finalement même pas à s'entendre là-dessus, ça prépare de biens mauvais lendemains pour tout le monde...» (*L'heure du bilan*, Claude Picher, *La Presse*, 27 novembre 1990.)

Notons d'abord que l'argument de la réaction irrationnelle du Canada est utilisé en porte-à-faux. On l'utilise pour tempérer l'enthousiasme des souverainistes. Or, il est ridicule de dire qu'il faut éviter la souveraineté par crainte de l'irrationnel: c'est confondre

7. «Indeed, any government outside Quebec that dares immerse itself in the Constitution will pay a political penalty». (*Canadians must ask themselves...*, Jeffrey Simpson, *The Globe and Mail*, October 16, 1990.)

cause et effet. Il faut la souveraineté précisément à cause du comportement irrationnel du Canada anglais. On ne dit pas à une femme battue qu'il faut éviter le divorce par crainte de la réaction irrationnelle de son mari. Il faut l'inciter au divorce afin qu'elle cesse, précisément, de souffrir les conséquences de cette irrationalité.

Reconnaissons ensuite que cette réaction du Canada anglais est sérieuse, parce que le ressentiment dont nous avons parlé plus tôt vient du fond des masses canadiennes, donc de l'électorat. Ce que cela veut dire, c'est que le Québec ne peut plus compter sur la bonne volonté des dirigeants politiques d'ailleurs, même de ceux qui sont favorables à sa cause. Que Marcel Adam ne m'accuse pas de suggérer aux politiciens de diriger par sondages. (Voir: *Du manque de rigueur des débattants...*, *La Presse*, 13 décembre 1990.)

Le Québec ne peut plus compter sur une solution politique canadienne. La reconnaissance de ses revendications légitimes par le Canada est maintenant impossible. C'est là, croyons-nous, une condition de la situation actuelle qui milite de la façon la plus impérative pour que le Québec se prenne lui-même en main et agisse unilatéralement; personne d'autre ne peut venir à sa rescousse impunément. Plus encore, le Québec ne peut même pas compter sur un leadership politique canadien pour atténuer la réaction irrationnelle massive qu'il faut prévoir, durant la période qui suivra immédiatement l'accession du Québec à la souveraineté.

Ce qu'il faut retenir, cependant, c'est que la solution ne viendra pas de l'arène politique canadienne; elle viendra du monde de l'économie et des structures sociologiques et culturelles pan-canadiennes. Des commerçants, de part et d'autre, ont des marchés à protéger, des marchés auxquels ils tiennent et dont ils dépendent. De nombreux liens durables et vitaux se sont liés entre Québécois et Canadiens au cours des années; nous avons de la parenté dans les autres provinces et nous avons épousé des gens de là. Il existe aussi une élite canadienne bilingue pour qui la connaissance de deux langues n'est pas une question politique, mais une question culturelle. C'est de ce tissu économique, social et culturel que reviendra éventuellement la civilité dans nos relations. Ce n'est qu'après que la politique se rangera.

Notons, enfin, que pour le Québec, la note de la souveraineté est déjà largement payée. Le Québec la paie depuis le début de la Confédération, puis plus activement au cours des derniers 30 ans et

en particulier depuis 1976. La note, d'ailleurs, ne fut pas que financière.

Ce qu'il faut faire

L'accession du Québec à la souveraineté est stratégiquement impérative parce qu'il faut mettre fin à l'incertitude. Elle est urgente parce que le coût de la transition sera considérable.

«... les coûts associés aux phénomènes de transition et aux changements constitutionnels... sont d'autant plus lourds que l'interminable débat... s'éternise». (*Le Québec à l'ère du postromantisme*, Alain Dubuc, *La Presse*, 7 novembre 1990.)

L'accession du Québec à la souveraineté est stratégiquement urgente et désirable parce qu'il faut en finir avec le pourrissement de nos relations. C'est la menace de la séparation du Québec, beaucoup plus que la réalisation de son indépendance, qui pollue notre climat. Finissons-en le plus rapidement possible et utilisons les prochains 10 ans à gérer nos affaires et à bâtir des ponts entre nous au lieu d'investir toute cette énergie à contrecarrer les stratégies massives des immobilistes, à tenter de contourner une constitution silicifiée et à ressasser nos conflits.

Ce qu'il faut d'abord faire, c'est de s'assurer de l'appui clair de la majorité de la population québécoise. Il semble qu'une large partie de la population appuie l'idée l'indépendance. Assurons-nous-en. Il s'agit ici d'une transformation profonde de notre cadre politique qui ne sera pas facile à effectuer. Il serait suicidaire de l'entreprendre dans l'équivoque. Organisons donc un référendum sur l'indépendance du Québec et, avec l'appui du peuple, déclarons notre indépendance unilatéralement. Il devra être clair que nous entreprendrons, immédiatement après, des échanges avec le Canada visant à établir avec lui une relation privilégiée. C'est le seul choix qui ne prête pas à équivoque et qui, à long terme, peut réussir.

Toute solution mitoyenne est vouée à la détérioration de la situation pan-canadienne, à la frustration généralisée et à l'échec. La notion de souveraineté-association est essentiellement ambiguë. Bien malin est celui qui peut clarifier la ligne de démarcation entre la souveraineté-association et le fédéralisme renouvelé. Tout échange qui suivrait un référendum mené sur la souveraineté-association au

lieu de l'être sur l'indépendance constituerait une négociation. Or toute négociation exige des parties en cause et par définition, un comportement conflictuel. Le processus de la négociation, menant essentiellement au compromis, part de positions respectives polarisées. Il est donc assuré que cette négociation aboutirait, dans le meilleur des mondes, à une offre dont la substance serait en deçà de la demande. Toute notre histoire démontre par ailleurs que la marge de l'écart serait énorme et inacceptable.

Un référendum mené sur la souveraineté-association, au lieu de l'être sur l'indépendance, et assorti d'une menace d'un référendum sur l'indépendance accentuerait d'abord la composante conflictuelle de la négociation et exigerait ensuite que le délai de son aboutissement soit fixé. Or, comment peut-on déterminer de la réalisation intégrale d'un état de choses dont la nature même est ambiguë? On ne le peut pas. Ce qu'il faut faire alors, c'est de fixer au départ une liste arrêtée de demandes particulières, de *demandes minimum*. N'est-ce pas là très exactement ce que nous venons de vivre avec Meech?

Un référendum mené sur la souveraineté-association au lieu de l'être sur l'indépendance aurait le désavantage additionnel de situer les parties dans un contexte de moyen terme. Cette perspective nous condamne à la myopie. Même si une négociation aboutissait, dans le moyen terme, à une entente relativement satisfaisante de part et d'autre, ce qui est fort improbable, celle-ci ne saurait être bâtie que sur des considérations périphériques, contingentes, de moyen terme quoi! Cette entente aurait évolué par ailleurs dans un contexte structurel qui est évidemment dépassé.

L'histoire récente nous a démontré qu'on ne peut pas négocier avec dix provinces et avec le gouvernement fédéral à la fois. Mais attention à l'inverse! Il sera aussi impossible de ne négocier qu'avec le gouvernement fédéral. Ce à quoi il faut s'astreindre, c'est de transiger avec chaque gouvernement individuellement et en groupes naturels définis selon les objets des transactions et la réciprocité des intérêts particuliers et changeants. La négociation avec le gouvernement fédéral seul ne devrait se limiter qu'à la question du partage des actifs et des passifs.

Le rapport Allaire

Que vient faire au juste le rapport du comité Allaire dans la conjoncture? Il tente de repousser l'échéance de l'aboutissement des choses. Il n'est que stratégie politique partisane qui, dans le scénario le plus généreux, n'est basé que sur l'espoir que le temps arrangera les choses. Il fait courir au Québec un très grand risque. Le PLQ n'est pas souverainiste et Francine Pelletier a raison; ce qui nous attend au bout de ce 18 mois ce n'est pas la souveraineté du Québec, c'est: «... l'élaboration de ce formidable édifice 'confédéral' dont Robert Bourassa est seul à avoir le secret». (*Un Québec libre de ses... fourvoiements?*, Francine Pelletier, *La Presse*, 9 février 1991.)

Les demandes qui y sont faites au Canada anglais ne peuvent pas être acceptées. Elles dépassent et de beaucoup celles de l'accord du lac Meech et la période de 18 mois au bout de laquelle il y aura référendum est trop courte et trop longue à la fois. S'il y avait des chances que ces demandes soient éventuellement acceptées, et il serait ridicule d'y croire, un délai de 18 mois serait trop court pour n'assurer que l'expression appropriée de cette acceptation. Par ailleurs, l'attente de 18 mois avant de passer au référendum est trop longue. Entreprendre de négocier ces demandes sans le cautionnement du peuple affaiblit sa propre position devant son interlocuteur.

À bien des égards la stratégie du Comité Allaire paraît être de la folie furieuse. Or Robert Bourassa n'est pas un fou. Ne cherchons donc pas «midi à quatorze heures», la stratégie actuelle du PLQ a peu à voir avec l'évolution de la question constitutionnelle. Elle vise dans le court terme à rallier l'irréconciliable; le comité Allaire, Lise Bissonnette l'a dit, c'est: «Partir et rester» à la fois. (*Le Devoir*, début de février 1991.) Les fédéralistes et les souverainistes s'en accommodent, mais pour combien de temps et à quel prix?

Le premier risque que le PLQ fait courir au Québec est la perte de son consensus sur la question nationale. L'autre risque est associé aux conséquences de l'exacerbation de l'attitude du Canada anglais devant cette liste de demandes. Le PLQ rend aux Québécois un très mauvais service: a) en allant négocier sans l'appui explicite du peuple, il affaiblit, dans l'immédiat, une position déjà critique et b) en lançant une liste de demandes que l'interlocuteur ne peut pas accepter dans la conjoncture actuelle, il hypothèque le climat dans

lequel la négociation devra éventuellement prendre place de toute façon.

Pourtant, il est urgent que dans les relations entre le Québec et le Canada, nous nous sortions du ghetto de la négociation et que nous procédions, au lieu, de la perspective de *résolution de problèmes*. L'état d'esprit qu'il faudra adopter est celui de l'établissement de relations «diplomatiques» durables.

Ce qui est susceptible de se produire

Il faudra d'abord payer le solde de la note. Financièrement il faudra bien assumer une part équitable de la dette de 350 milliards que le Canada a contractée. À en juger par l'émotion viscérale que démontrait à ce sujet Diane Francis du *Maclean's* le 10 décembre 1990, il ne sera pas facile de nous entendre à ce sujet. Par ailleurs, quand Jean Chrétien dit qu'un Québec souverain serait «criblé de dettes», il ne porte pas un jugement éclairé sur ce que serait un partage équitable du fardeau; il avertit tout le monde qu'il va mettre tout en œuvre pour alourdir au maximum le fardeau du Québec. Qu'à cela ne tienne, nous allons négocier cela aussi et nos négociateurs sont aussi adroits que ceux de Chrétien.

Il y aura aussi la note psychologique. Nous avons traité plus haut de la réaction irrationnelle du Canada anglais à l'accession du Québec à la souveraineté. Ce qui est exaspérant pour eux, c'est que l'élan créateur des Québécois altère profondément leur État. Le traumatisme que ressentira le reste du Canada ressemblera à celui des anglophones Québécois à la suite de l'élection du PQ en 1976. Les anglophones Québécois s'étaient obstinément refusés, jusqu'à ce moment-là, à reconnaître même la réalité géographique d'un territoire Québécois distinct. Ils se voyaient exclusivement comme faisant partie de l'ensemble du Canada. Soudainement, le 16 novembre 1976, ils se sont vus comme «une minorité» pour la première fois et l'expérience fut déchirante.

Au-delà des considérations comptables et des nerfs à fleur de peau, ce qui est susceptible de se produire au moment de l'accession du Québec à la souveraineté est un resserrement dans les échanges commerciaux du Québec et de l'Ontario. Nous échangeons de part et d'autre entre 32 et 33 milliards de chiffre d'affaires annuels. Il s'agit là, tant pour eux que pour nous, de marchés trop importants

pour les abandonner à la mesquinerie des sautes d'humeur des extrémistes. Cette conviction traduit aussi la première réaction d'un groupe de gens d'affaires Québécois à l'échec de Meech. De dire Pierre Laurin:

«On ne fera pas sauter de pont. On jettera de nouvelles passerelles.»

André Bérard, lui, disait:

«Meech on n'en meurt pas... C'est la fin du fédéralisme connu, mais pourquoi pas une entente bilatérale avec l'Ontario?»

Les autres provinces pourraient toujours monter dans le train Ontario-Québec, si elles le désirent. Ce resserrement est naturel, il est inévitable. Heureusement, sa réalisation ne dépend pas de nos institutions politiques. Il se réalisera en fait, en dépit de celles-ci.

Une autre chose qui est susceptible de se produire (cela se produit déjà), c'est la formation de forces politiques régionales qui vont s'institutionnaliser. Le Canada géographique actuel est fait de 6 régions naturelles: les provinces de l'Atlantique, le Québec, l'Ontario, les Prairies, la Colombie-Britannique et les Territoires. Une des conséquences négatives de l'immobilisme constitutionnel canadien est de n'avoir pu accommoder cette réalité. Or, elle est en train de se frayer un chemin. Le sondage réalisé par la firme CROP et Environics auquel on a fait référence plus haut démontre la montée fulgurante des nouveaux partis régionaux. À ce moment-là (mi-novembre 1990):

«Aucun des trois grands partis fédéraux n'aurait été en mesure de former un gouvernement majoritaire à Ottawa... en raison de la montée du Bloc Québécois chez nous et de celle du Reform Party dans l'Ouest... Au Québec, cela se traduit par la présence du Bloc Québécois en première place avec 37 p. cent et, dans l'Ouest, le Reform Party avec 30 p. cent». (Article de Gilles Paquin, *La Presse*, 26 novembre 1990.)

Finalement, ce qui est susceptible de se produire, c'est une valorisation, une actualisation sans précédent et une transformation des mécanismes de négociations et d'échanges pan-canadiens qui existent déjà. Le 11 décembre 1990, Jacques Parizeau s'adressait à des gens d'affaires ontariens qui auraient préféré qu'on leur parlât

du «pourquoi» au lieu du «comment» de la souveraineté. Il fut reçu froidement, mais il fut reçu.

«Nous savons que plusieurs Canadiens préféreraient se concentrer exclusivement sur d'autres questions... Aussi douloureux et répugnant soit-il pour eux, les Canadiens ne peuvent pas éviter le débat». (*Canadians must ask themselves...*, Jeffrey Simpson, *The Globe and Mail*, 16 octobre 1990⁸.)

La nation québécoise

Jacques Dufresne (*Le Courage ou la Lucidité, Essai sur la Constitution du Québec souverain*) suggère que le Canada ressemble plus à l'empire éclaté d'URSS qu'à la fédération qui se construit dans l'autre Europe. Il décrit, entre autres, l'acharnement avec lequel le communisme s'en est pris aux nationalismes:

«La nation, lieu des racines profondes, est incompatible avec le pouvoir d'une classe sociale» dit-il. «Au Canada, les premiers ministres, au premier rang desquels les plus centralisateurs, dont Pierre Trudeau, ont voulu eux aussi substituer un être de raison, la nation canadienne, aux deux nations distinctes, l'anglaise et la française.»

On a voulu brûler l'étape du nationalisme:

«En URSS... le fait national a été ignoré... c'est aujourd'hui autour de lui que s'organisent les réflexions et les projets de tous ceux qui ont une responsabilité politique.»

Dans un article qui paraissait dans *La Presse* du 27 novembre 1990 (*L'avenir du Québec: deux conceptions s'affrontent devant la Commission B-C*), le politologue Jules-Pascal Venne définit deux conceptions de nation. Des politologues américains, dit-il, distinguent deux types de nations:

«Une nation sociologique, primitive, caractérisée par un nationalisme culturel (ethnique ou linguistique) et une nation civique, moderne et progressiste où un nationalisme raisonné prédomine.»

8. «It is understood that many Canadians might well prefer to focus exclusively on other issues... Painful and unwelcome as the debate will be, Canadians cannot escape... it». (*Canadians must ask themselves...*, Jeffrey Simpson, *The Globe and Mail*, 16 octobre 1990.) Ces textes ont été traduit par l'auteur.

La nation québécoise intégrera ces deux concepts. Elle sera, à n'en pas douter, une nation sociologique. Les Québécois ne souffriraient pas que l'essence de leur nation soit «libérée de connotations affectives». Elle sera aussi une nation civique, cependant. L'adhésion des Québécois à la nation aura procédé d'un choix éclairé et sera aussi fondée «sur une communauté d'aspirations et d'idéaux». La nation québécoise sera une nation ouverte sur le monde. Elle valorisera l'éducation, la culture, sa culture et sa santé économique. Elle fera accéder les femmes au statut d'êtres humains à part entière et favorisera l'épanouissement de ses minorités.

Il faut dépasser Meech et s'ouvrir à un État du Québec souverain, sûr de lui, serein, ouvert à la réalité pan-canadienne, nord-américaine et à la mondialisation. C'est largement fait. Nos dirigeants politiques nous ont d'abord donné le ton. Dès le lendemain de l'échec de Meech, Lysiane Gagnon de *La Presse* écrivait:

«Quel plus beau cadeau les Québécois pouvaient-ils recevoir pour la Saint-Jean que cette extraordinaire manifestation de solidarité de leurs leaders politiques? La sobre dignité avec laquelle le premier ministre Bourassa a réagi vendredi à l'échec de ce qui devait être 'la ronde du Québec'. La main tendue de Jacques Parizeau, ce politicien de grande classe qui sent instinctivement à quel moment il faut se hisser au-dessus de la partisanerie...»

Le 26 juin 1990, Alain Dubuc traitait du même phénomène en ces termes:

«... les dirigeants politiques québécois, Robert Bourassa, ferme et ouvert, et Jacques Parizeau, noble et conciliant, ont donné, en se plaçant au-dessus de la mêlée, une leçon de politique au reste du Canada. De la même façon, les Québécois, comme on a pu le voir pendant les fêtes de la Saint-Jean, ont fait preuve d'une sérénité et d'une cohésion qui permettent l'optimisme.»

Dans *La Presse* du lendemain, Lysiane Gagnon écrivait:

«Cette Saint-Jean-là marquait la naissance d'un nouveau nationalisme, plus serein, plus sûr de lui, un nationalisme de gagnants.»

Épilogue

Le Québec travaille patiemment à la construction de sa cohé-

sion. Nous avons compris que nous devons tracer notre propre chemin:

«C'est ce que nous avons fait. D'abord, par un foisonnement culturel. Ensuite, par une flambée nationaliste. Finalement, par un bourgeonnement économique. Cela fait au moins 20 ans que le Québec poursuit la voie de la 'souveraineté tranquille'... avec grand succès, d'ailleurs. Nous qui étions nés pour un petit pain, nous voici devenus — ô ironie! — les maîtres du royaume.» (*De la pourriture dans le royaume*, Francine Pelletier, *La Presse*, 10 février 1990.)

Québécois! Il reste un effort à donner, mais courage! Non seulement le prix de la souveraineté est partiellement payé, mais la souveraineté elle-même est partiellement réalisée; nous n'avons toujours pas signé l'accord constitutionnel de 1982. □

Les voies souveraines: esquisse d'une politique ferroviaire québécoise

Richard LECLERC, Ph.D.

Résumé

M. Leclerc rappelle que le Canada a été bâti sur un réseau ferré qui n'a guère favorisé le développement intérieur du Québec. Il énonce les objectifs d'une politique ferroviaire québécoise. Il aborde les questions relatives au mode de gestion du réseau et de ses entreprises. Il traite du transport ferroviaire urbain et interurbain. Il favorise le recours à la technologie et aussi à l'électrification du réseau. Il demande à l'État de subventionner le développement de programmes d'études et de recherches qui permettraient la réalisation d'une véritable politique ferroviaire.

Introduction¹

Dans la volonté de contrer l'intégration aux États-Unis des territoires situés à l'ouest de l'Ontario et de soutenir l'établissement d'un marché commun au sein de l'union canadienne par la création de flux d'échanges interprovinciaux, un réseau ferroviaire s'est déployé transversalement au continent nord-américain dans l'axe est-ouest. Ainsi, en réciprocité de l'adhésion en 1871 de la Colombie britannique au pacte fédératif, le gouvernement fédéral n'hésita pas à consacrer des investissements colossaux dans l'intention de souder par le biais d'un lien ferré cette contrée au reste du Canada.

Au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, la construction d'un chemin de fer vers les rives du Pacifique a été la résultante d'une vision politique ayant comme dessein l'expansion de l'entité canadienne par l'annexion des territoires de l'Ouest, laquelle occupation s'effectua par la création d'un réseau ferré qui appuya l'établissement de colonies de peuplement, en conformité avec la *National Policy* énoncée par le premier ministre canadien John Macdonald, en 1879.

L'édification du chemin de fer transcontinental n'a guère favorisé la colonisation et le développement intérieur du Québec, en antinomie aux régions situées à l'ouest de sa frontière. À l'aube du XX^e siècle, les quelques lignes ferroviaires qui structurent son réseau se concentrent dans la vallée du Saint-Laurent à l'intérieur du triangle Québec-Montréal-Sherbrooke. La fonction primaire de ces voies est d'assurer le transit est-ouest des échanges commerciaux pancanadiens ou vers les grands centres industriels étatsuniens. Dans une moindre mesure, elles desservent localement les industries situées en amont de la ville de Québec, plus spécialement celles des régions de Montréal et de l'Estrie.

Dans cette entreprise canadienne, de nombreuses régions québécoises périphériques aux lignes pancanadiennes ont dû compter sur les généraux subsides du gouvernement québécois pour être désenclavées et bénéficier des bienfaits du transport sur rail. Le gouvernement du Québec, conscient de cette conjoncture, a porté jus-

1. L'auteur a terminé une thèse de doctorat sur la politique ferroviaire du Québec et de ses effets sur l'aménagement du territoire et du développement économique régional.

qu'au début du XX^e siècle une sollicitude particulière pour le développement ferroviaire. Constituant une formule de rechange pour les régions négligées, il fut par le biais de sa politique ferroviaire un partenaire privilégié pour les intervenants et les élites régionales (p. ex., le curé Antoine Labelle et son chemin de fer de colonisation des Laurentides). Ce soutien répondait aux démarches directes des milieux nationalistes et ecclésiastiques qui réclamaient des dirigeants politiques des mesures en vue de favoriser l'ouverture de nouvelles régions de colonisation. Pendant que l'administration fédérale subventionnait massivement la construction des voies ferrées dans les provinces de l'intérieur, le Québec avait peine à endiguer l'émigration de sa population vers les États-Unis, en raison du surpeuplement et de l'appauvrissement des zones rurales de la vallée du Saint-Laurent.

Tout au long de cette période, les actions du gouvernement québécois dans ce secteur furent marquées sous le sceau de la suppléance. Cette intervention était motivée davantage par la volonté de contrebalancer les carences du gouvernement fédéral à l'égard du développement de son territoire que par celle d'occuper une compétence qui lui était dévolue par la *Loi constitutionnelle de 1867*.

La priorité accordée au transport sur rail par l'administration québécoise déclina progressivement dès l'aube du XX^e siècle. Jusqu'à l'orée des années 1970, les gouvernants qui se succédèrent à Québec s'affranchirent de ce dossier.

Du rôle de suppléance qui animait ses actions au XIX^e siècle, l'émergence au cours des années soixante de l'État-providence québécois alliée au désir d'occuper dans sa totalité les pouvoirs constitutionnels qui lui sont dévolus contribuèrent à l'intérêt renouvelé du Québec pour le transport sur rail. Par opposition au contexte prévalant antérieurement, l'attitude d'indifférence céda le pas à un certain interventionnisme qui anime les actions du nouvel État québécois.

Par une action continue dans le cadre de sa politique d'aide au transport en commun, le ministère des Transports joue, depuis le début de la décennie 1970, un rôle de premier plan dans le développement du réseau ferroviaire urbain de la région de Montréal. Quant au transport sur rail des marchandises, le gouvernement, comme il en sera question ultérieurement, s'est engagé dans plusieurs dossiers d'envergure (p. ex., le traversier-rail COGEMA).

Un des corollaires de cette présentation est de nantir le public québécois d'un ensemble d'objectifs et de propositions visant au contrôle du transport ferroviaire.

Objectifs

La politique ferroviaire québécoise doit favoriser l'atteinte des sept objectifs fondamentaux suivants:

- Concourir à la pleine et entière juridiction du gouvernement du Québec sur la totalité du réseau ferroviaire établi sur son territoire.
- Appuyer l'aménagement du territoire et de développement économique régional en fonction des intérêts de l'État québécois.
- Favoriser le développement économique et technologique du Québec, tout en appuyant l'émergence d'une expertise ferroviaire au sein de l'industrie et des établissements d'enseignement supérieur du pays.
- Octroyer sur la scène internationale un rôle d'intervenant majeur au Québec, qui devrait lui permettre de développer des créneaux et des marchés encore peu exploités pour ses produits ferroviaires.
- Faire en sorte que la propriété des entreprises ferroviaires soit contrôlée par des intérêts privés et publics exerçant leurs principales activités au Québec.
- S'assurer que l'ensemble du réseau ferroviaire soit au service de la population québécoise et desserve l'ensemble des régions administratives du Québec.
- Faire en sorte que les services ferroviaires dispensés par des entreprises publiques doivent viser à la rentabilité et à l'autofinancement de leurs activités tout en s'appuyant sur une action orientée vers les besoins des clientèles, ainsi que la qualité des services dispensés.

Abordons maintenant comment s'effectuera la mise en application de la politique ferroviaire proposée en fonction des grands objectifs qui viennent d'être introduits.

Mode de gestion du réseau et des entreprises ferroviaires

L'ensemble des voies ferrées établies sur le territoire québécois devront passer sous le contrôle du gouvernement québécois. Seules les voies ferrées dites industrielles, desservant la propriété d'entreprises privées, seront exclues de cette mesure. Nonobstant, en matière de réglementation ferroviaire, ces infrastructures, ainsi que le matériel roulant ferroviaire qui y est utilisé, seront soumis à la législation votée par l'Assemblée nationale.

Le principe de la propriété publique déjà utilisé en ce qui a trait au réseau routier sera appliqué aux chemins de fer. C'est-à-dire que le gouvernement du Québec sera propriétaire des infrastructures, ainsi que des équipements attenants à la voie (p. ex., signaux et ponts) et en assurera l'entretien. L'introduction de ce mode original de gestion s'avère nécessaire afin d'octroyer aux Québécois un droit de regard bonifié sur la configuration de son réseau ferroviaire de base, au détriment d'une approche où se sont des intervenants privés et étrangers qui sont détenteurs de ce pouvoir.

Le réseau ferroviaire public sera financé par le biais d'une taxe aux entreprises ferroviaires utilisatrices des chemins de fer québécois. Cet impôt devra concourir à couvrir la totalité des coûts engendrés par cette nouvelle activité gouvernementale.

C'est au gouvernement du Québec que reviendra le rôle de planifier et de développer le réseau ferroviaire, contrairement au contexte prévalant antérieurement. Ces activités devront s'effectuer par l'entremise d'une commission réunissant à part égale des intervenants issus des milieux socio-économiques régionaux, des membres du gouvernement et des entreprises ferroviaires.

Par ailleurs, c'est aux entreprises ferroviaires qui reviendra la responsabilité de fournir la totalité du matériel roulant requis pour mener à bien leurs activités. À l'exception du transport des personnes, le gouvernement ne devra s'impliquer dans ce champ que lorsque l'entreprise privée ne pourra remplir ce mandat.

Cette nouvelle philosophie de gestion, où la propriété des infrastructures de chemins de fer est totalement séparée des utilisateurs, devrait favoriser une meilleure concurrence entre les offreurs de services, ainsi qu'une mobilité améliorée des personnes et des marchandises sur le territoire. Dorénavant l'exclusivité du réseau ne sera plus

l'affaire d'une seule entreprise: ce sera plutôt un équipement d'État de nature publique.

Le transport en commun urbain de type ferroviaire

Les activités de transport en commun urbain qui incluent le transport ferroviaire des personnes devront désormais relever d'une société d'État qui remplacera l'ensemble des organismes publics de transport (OPT) en fonction sur le territoire québécois.

La Société québécoise des transports (SQT), créée en juin 1983, serait en mesure d'assurer ce mandat. Le transfert des pouvoirs à la société devrait favoriser une meilleure action concertée du gouvernement sur l'ensemble du territoire, tout en réduisant les querelles de clochers trop fréquentes entre les OPT. Une partie de son conseil d'administration devrait être réservée aux intervenants du milieu, tels les administrations municipales, les utilisateurs, ainsi que les travailleurs de la Société. De plus, ces derniers seront appelés à devenir actionnaires minoritaires de la société.

La contribution des utilisateurs aux coûts d'exploitation devrait tendre à couvrir l'ensemble des frais occasionnés par la production des services de transports en commun. Afin de concourir à cet objectif et sachant que les dépenses liées aux ressources humaines accaparent plus de la moitié des coûts de fonctionnement des OPT, les opérations ferroviaires de SQT devront s'appuyer sur une automatisation poussée des services de billetterie, ainsi que du fonctionnement des rames de métro et des trains de banlieue.

Le transport ferroviaire interurbain

Le transport interurbain des marchandises et des personnes sera sous la responsabilité d'entreprises à capital actions ou de coopératives où le gouvernement du Québec et ses organismes pourront prendre des participations. Le gouvernement, par le biais de la Société québécoise des transports, sera appelé à opérer entre les principaux centres urbains du Québec des services ferroviaires de transport des personnes.

Par ailleurs, un programme gouvernemental devrait permettre aux compagnies de desservir certaines régions où le service ferroviaire des personnes et des marchandises ne s'avère pas rentable.

Toutefois, cette contribution ne devrait pas couvrir les coûts engendrés, lorsque les dépenses d'exploitation allouées à un service déficitaire dépasse plus de 50% des revenus tirés par l'entreprise.

Les citoyens et les entreprises québécoises seront encouragés à devenir actionnaires de ces compagnies. De plus, des mesures fiscales encourageront les employés à participer au capital-action de leur entreprise. Ces mesures devront permettre aux Québécois de reprendre le contrôle d'entreprises qui, en 1991, étaient toutes la propriété d'intérêts étrangers.

La politique ferroviaire et le développement technologique et économique

La politique doit viser à développer une activité ferroviaire où le recours aux ressources humaines et matérielles devra provenir du Québec, sans toutefois exclure l'apport des expériences et des technologies étrangères qui ne peuvent que favoriser l'amélioration du réseau national.

L'électrification progressive du réseau ferroviaire est souhaitable, concourant ainsi à renchérir l'autosuffisance énergétique de l'État québécois. Cette nouvelle avenue devrait lui permettre de mieux se prémunir d'un accès incertain à des ressources pétrolières sur lesquelles le Québec ne détient aucun pouvoir quant à la fixation des prix. De plus, cette conversion à l'électricité permettra de développer une expertise dans ce domaine, tout en réduisant les coûts de production des services ferroviaires.

Par ailleurs, la présence d'une industrie du matériel ferroviaire en terre québécoise autorise le gouvernement à favoriser l'achat chez soi dans ce secteur, dans le dessein d'appuyer ce secteur générateur d'emploi. Dans un tel contexte, l'ensemble du matériel ferroviaire utilisé au Québec devra être fabriqué par des entreprises établies sur le territoire, lorsque ces produits y sont manufacturés.

La politique ferroviaire et le système scolaire

La politique d'achat chez soi s'appuiera sur une dynamique activité de recherche et de développement non seulement technologique, mais également socio-économique. Pour ce faire, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science, avec le concours des

collèges et des universités, devra subventionner le développement de programmes d'études et de recherches axés sur le transport ferroviaire qui correspondent à la réalisation des buts de la politique. Ces mesures auront pour effet de donner aux Québécois une expertise ferroviaire complète, tout en les imprégnant d'une véritable *culture ferroviaire*, laquelle est généralement l'apanage des milieux anglophones qui ont exercé un quasi-contrôle sur les activités ferroviaires en terre québécoise depuis plusieurs décennies.

Il serait également souhaitable que des études soient entreprises en vue d'appuyer le développement futur du transport ferroviaire au Québec. Dans un environnement socio-économique et politique qui devrait favoriser une prise en charge de plus en plus importante des chemins de fer par des intervenants québécois, il s'avère essentiel de bien connaître ce secteur afin d'annihiler dans la mesure du possible des bévues qui auraient pour conséquences d'handicaper le développement de l'État.

Dans ce contexte, il faudra favoriser l'étude d'expériences étrangères qui devraient aider le Québec à trouver sa voie dans le développement d'un modèle original et adapté de politique ferroviaire intégrée apte à répondre aux défis futurs ainsi qu'à ses besoins. Pour mener à bien cette tâche, les chercheurs québécois devront s'intéresser aux politiques ferroviaires de diverses nations. Dans cette optique, ils s'attarderont notamment à l'examen des modes d'interventions adaptés aux technologies en usage, ainsi qu'aux impacts sur l'aménagement du territoire et sur le développement économique régional. Cela sera fait dans l'intention de mieux assimiler les fondements qui ont mené à la production d'extrants désirables ou désavantageux pour un espace. Finalement, une analyse de la contribution de l'industrie du matériel ferroviaire devrait être entreprise dans le dessein de mieux comprendre sa contribution au développement économique de la nation et de certaines régions. À titre d'exemple, il serait intéressant de connaître l'apport socio-économique pour l'ensemble du Québec, ainsi que pour une localité comme La Pocatière, de l'activité générée par une entreprise multinationale comme Bombardier œuvrant dans la fabrication de matériel roulant de chemins de fer.

La politique ferroviaire et le tourisme

Le chemin de fer doit également devenir un mode destiné à favoriser le développement du tourisme. Plusieurs circuits, tels ceux du chemin de fer reliant Montréal au Saguenay-Lac-Saint-Jean et de Charlevoix, présentent des atouts certains pour une telle activité, notamment auprès des marchés touristiques internationaux. Une telle avenue devra favoriser la naissance d'un type de tourisme encore peu répandu au Québec.

Les produits offerts devraient être de haute qualité, abordables pour l'ensemble des clientèles et utiliser un matériel ferroviaire à vapeur afin de susciter l'attrait de ces circuits. Par ailleurs, des services hauts de gammes s'inspirant des grands trains nord-américains et européens, tel l'Orient express, pourront être opérés sur ces lignes.

Conclusion

Ces quelques propositions ne constituent qu'une esquisse d'éléments fondamentaux qui devraient éventuellement appuyer l'élaboration et la mise en place d'une véritable politique ferroviaire au Québec, laquelle octroierait à l'État une souveraineté entière dans un secteur vital pour son avenir.

Pour que de telles propositions puissent se réaliser avec succès, l'ensemble des Québécois devront être à même de participer à son élaboration ainsi qu'à sa gestion. Tous les intervenants qui jouent un rôle dans la structure socio-économique nationale devront se concerter pour donner une chance à la politique ferroviaire québécoise de produire les effets recherchés. Cette concertation est nécessaire pour repousser les ambiguïtés qui ne feraient que réduire l'efficacité et la réussite de la politique. □

On est souverain ou on ne l'est pas...

Rollande CLOUTIER

professeur

Université du Québec à Trois-Rivières

Le Québec, l'un des peuples fondateurs du Canada, se distingue des autres provinces par sa langue, sa culture, ses institutions financières, gouvernementales et son plus grand désir d'autonomie.

Sa détermination à se faire reconnaître comme peuple l'a amené à négocier un statut particulier au sein de la fédération canadienne. À plusieurs reprises, le Canada anglais l'a refusé, considérant le Québec comme une minorité ethnique et non comme un peuple.

Depuis plus de cent ans, les insatisfactions du Québec s'accumulent. Elles reposent sur les fondements mêmes du fédéralisme canadien: un pouvoir central fort et l'égalité entre les provinces.

Dans cet article, nous verrons la nécessité d'une constitution québécoise à la lumière de la suprématie des pouvoirs conférés au gouvernement fédéral dans la constitution.

Nous passerons donc en revue les pouvoirs du gouvernement fédéral en commençant par le pouvoir résiduaire et le pouvoir de dépenser, qui sont les plus contestés. Nous verrons ensuite le pouvoir de taxer, le pouvoir déclaratoire et le pouvoir de désaveu.

Le pouvoir résiduaire

Le pouvoir résiduaire est le pouvoir octroyé au gouvernement fédéral par la clause introductive de l'article 91 de la constitution.

Celle-ci attribue au parlement central *toutes les compétences non expressément octroyées aux législatures provinciales*. La compétence fédérale est limitée par les articles 92 et 93 et les autres articles qui donnent des pouvoirs spécifiques aux provinces.

Le gouvernement fédéral a donc comme pouvoir résiduaire *toutes les affaires nouvelles et tout ce qui n'est pas nommément attribué aux provinces dans la constitution*, par exemple: télécommunication, téléphone, transport aérien, affaires étrangères, etc. Il a donc, en vertu de ce pouvoir, toutes les possibilités d'extension de ses juridictions.

Le pouvoir résiduaire attribué au gouvernement fédéral correspond aux volontés des concepteurs de garantir un pouvoir central fort. C'est un pouvoir largement utilisé dans plusieurs domaines.

Rappelons ici les luttes entre le Québec et le gouvernement fédéral concernant les relations internationales dans les champs de juridiction provinciale comme l'éducation et la francophonie. Les conceptions différentes du Québec et du Canada se sont sans cesse affrontées.

Le pouvoir de dépenser

Le Barreau canadien définit comme suit le pouvoir de dépenser: «Le paragraphe 91.3 confère au Parlement fédéral un pouvoir de taxation virtuellement *illimité* et lorsqu'il réunit les sommes, le Parlement peut les affecter à titre de biens publics *à toute fin qu'il estime convenir* (91.1A et 102) sauf si cette fin consiste à réglementer un domaine de compétence provinciale.»

Il s'agit d'un très grand pouvoir d'intervention. Le parlement peut verser certaines sommes aux individus, aux organisations ou aux gouvernements, à des fins ou sujets pour lesquels le parlement canadien n'a pas nécessairement le pouvoir de légiférer. L'article 36 de la Loi constitutionnelle de 1982 prévoit le principe de la péréquation et la lutte aux disparités régionales.

Le pouvoir de dépenser ne peut être utilisé pour réglementer un domaine de compétence provinciale, mais il peut influencer par ses incidences. Par exemple, le gouvernement fédéral, en vertu du programme d'assurance-chômage, subventionne la formation professionnelle, champ d'éducation réservé aux provinces; il donne des

subventions aux municipalités, geste considéré par le gouvernement québécois comme une invasion fédérale dans la sphère de législation provinciale.

Il réussit ainsi à s'introduire dans des domaines de législation qui ne pouvaient relever de lui par une application douteuse de la clause: «paix, ordre et bon gouvernement», de l'introduction de l'article 91 de la constitution de 1867.

Bref, le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral est vaste et contesté. L'important déficit du gouvernement fédéral n'est-il pas en lien avec ce pouvoir?

Le pouvoir de taxer

Le pouvoir de taxer est celui de prélever des impôts. Ottawa possède un pouvoir complet de taxation, exception faite de la portion qui revient aux provinces.

La rubrique 3 de l'article 91 de la constitution prévoit que le parlement fédéral a le pouvoir exclusif de légiférer dans le but de recueillir des fonds. Il a le pouvoir de *prélèvement d'impôts par tous les modes ou systèmes de taxation*. L'article 122 confère au gouvernement central les taxes de *douane et d'accises*.

La portion qui revient aux provinces est indiqué aux articles: 92.2, 92.A4 de la constitution. Il est beaucoup plus limité que le pouvoir de taxer du fédéral. Le domaine de la taxe indirecte demeure étranger aux provinces, sauf dans la mesure prévue à l'article 92A.

En plus des pouvoirs conférés à l'article 91.3, le gouvernement fédéral utilise aussi son pouvoir résiduaire et son pouvoir en vertu du préambule de l'article 91, pour taxer sur des champs de compétence réservés aux provinces, par exemple sur les richesses naturelles.

Le gouvernement central a donc un très vaste pouvoir de prélever des taxes: directes ou indirectes, douane, taxe de vente, taxe sur le revenu des particuliers, sociétés, droits de succession, etc. L'exemple de l'implantation de la TPS illustre très bien l'exercice de ce pouvoir sans que les provinces puissent intervenir.

Le pouvoir déclaratoire

Le pouvoir déclaratoire est la faculté que possède le parlement central, en vertu de l'article 92.10 (c), de modifier *proprio motu* au détriment des autorités législatives provinciales et sans leur consentement *la sphère de sa compétence législative exclusive relativement aux travaux de nature locale* qu'il déclare être à l'avantage général du Canada ou de deux ou plusieurs provinces.

Il s'agit là d'un pouvoir énorme démontrant une fois de plus la suprématie du pouvoir central de la constitution canadienne.

En effet, la déclaration parlementaire fait entrer sous la compétence fédérale ce qui antérieurement venait de la compétence législative provinciale.

En principe, les droits de propriété de l'ouvrage déclaré à l'avantage général du Canada ne sont pas affectés. Il ne s'agit pas d'expropriation, mais bien d'un transfert de droit de législation.

Le pouvoir déclaratoire porte sur des ouvrages et non sur des entreprises, sauf si ces dernières sont reliées à des travaux. Le parlement a déjà fait un très grand usage de ce pouvoir. Il a spécifiquement déclaré à l'avantage général du Canada: des barrages, des canaux, des champs de bataille, des chemins de fer, des compagnies, des élévateurs à grain, puis aussi des actions de compagnies, des améliorations portuaires, des gares, des havres, des hôtels, des mines, etc.

Le pouvoir déclaratoire constitue un accroc aux principes mêmes du fédéralisme. Plusieurs études réclament de le restreindre lors d'une révision constitutionnelle. En 1978, le comité *ad hoc* sur la Constitution de l'Association du Barreau canadien a même suggéré l'abolition du pouvoir déclaratoire.

Le pouvoir de désaveu

Le pouvoir de désaveu est le pouvoir qu'a le gouvernement fédéral de désavouer une loi d'une province et de l'annuler.

En vertu du principe de la suprématie du pouvoir central, les articles 90, 55, 56, 57, de la constitution accordent au gouvernement fédéral un pouvoir de désaveu et de réserve.

Ce pouvoir de désaveu s'exerce par le gouverneur général au Canada et par le lieutenant-gouverneur dans les provinces. Une loi provinciale est déclarée nulle, dès que le lieutenant-gouverneur a signifié le désaveu au gouvernement de la province.

Ce pouvoir fédéral est une entrave au principe de l'autonomie des provinces, qui veut que les États fédérés soient, dans leur sphères de compétence, complètement autonomes sans ingérence aucune de l'autorité fédérale.

Ce pouvoir a été utilisé cent douze fois depuis 1867; la dernière remonte à 1943 et concernait une loi de l'Alberta.

Le pouvoir de désaveu existe toujours de droit, car il n'y a pas eu d'amendement constitutionnel à ce sujet, mais il est à toute fin pratique en désuétude.

Un seul changement s'impose

À la lumière de cette rétrospective des pouvoirs attribués au gouvernement fédéral, nous sommes en mesure de saisir la primauté de ceux-ci.

Rappelons la loi canadienne adoptée sur le bilinguisme, alors qu'au Québec le français était reconnu comme langue officielle, le jugement rendu par la Cour Suprême relative à la langue d'affichage démontrant la suprématie de la charte canadienne des droits et libertés sur la charte de la langue française au Québec.

L'idée de rapatrier quelques pouvoirs, tout en demeurant rattaché au cadre fédéral, est utopique. Comment peut-on être un État souverain dans le cadre du fédéralisme actuel ou modifié?... On est souverain ou on ne l'est pas. Voudra-t-on changer en profondeur la constitution canadienne en diminuant largement le pouvoir central? C'est irréaliste.

Pourquoi le Canada anglophone consentirait-il à sacrifier le régime fédéral qui lui convient pour faire plaisir à la province francophone? Jamais le Canada anglais n'acceptera de caractère particulier pour le Québec. L'expérience de Meech a été très éloquentes à cet égard. Pour lui, le Canada est un pays multiculturel et les francophones du Québec font partie d'une des minorités ethniques,

sans pour autant former un peuple ou une société distincte. Cette vision est répandue dans le Canada anglais.

Si on élimine le statu quo, inacceptable pour nous, le Québec a le choix de la souveraineté. Jouissant du droit à l'autodétermination, il peut de son propre chef, si ses citoyens le désirent, déclarer sa souveraineté. Quant aux liens économiques ou autres à conserver avec le Canada, ils feront l'objet de négociations.

Une constitution québécoise sera ensuite élaborée selon nos orientations, nos priorités et selon notre spécificité. Nous verrons alors la fin des incohérences, des empiétements et des dédoublements intergouvernementaux qui ont été illustrés précédemment.

Nous disposerons des pouvoirs essentiels d'agir comme bon nous semble, assurant ainsi l'avenir du fait français par notre charte de la langue française et notre charte des droits et libertés. Nous serons alors maîtres de nos lois, de nos impôts et de nos accords internationaux. □

France-Québec: des relations qui s'effilochent

Sylvain SIMARD

professeur à l'Université d'Ottawa

Président du Mouvement national des Québécoises et Québécois

Le Conseil des ministres du Québec a annoncé en janvier la nomination de M. André Dufour comme Délégué général du Québec à Paris. Le poste était sans titulaire depuis plus d'un an. La visite du premier ministre Michel Rocard, prévue pour septembre, a été reportée *sine die* à la demande du Québec. Les barricades élevées par deux douzaines d'autochtones avaient suffi pour interrompre l'action internationale du Québec. Marquée par l'improvisation et une vision très restreinte des relations avec le reste du monde, la politique étrangère du Québec, quand elle ne tombe pas dans le ridicule et la gabegie comme à Los Angeles, semble dénuée de tout gouvernail.

À la veille d'accéder à sa souveraineté, le Québec, qui aura besoin de l'aide et de l'appui des autres pays, ne serait-ce que pour devenir membre des Nations Unies, semble en voie de s'effacer de toute activité diplomatique. Le gouvernement libéral, après avoir réduit l'action extérieure à sa seule dimension économique, est en train de laisser Ottawa jouer seul et à notre place sur cet important échiquier. D'ailleurs, les projets «souverainistes» de ce parti, si l'on se fie au Rapport Allaire et aux déclarations de M. Bourassa, laisseraient à Ottawa la pleine responsabilité de notre politique étran-

gère. Où, dans quel monde a-t-on vu un pays souverain abandonner cette caractéristique essentielle de la souveraineté nationale?

Dans nos relations avec la France, une telle attitude risque d'avoir des conséquences désastreuses. Ce qui fut construit avec détermination et patience pendant 30 ans est en train de passer à la colonne des profits et pertes, victime de notre manque de vision nationale. À la veille de l'échéance européenne de 1992 et de nos propres échéances nationales, l'état de santé de nos relations devrait nous inquiéter.

Le rapprochement Québec-Paris, tel que nous l'avons connu depuis la révolution tranquille, n'a pas historiquement été le premier. En effet, un mouvement semblable, avec plusieurs différences évidemment, s'est produit à la fin du 19^e siècle. Une véritable redécouverte des francophones du Canada se fait en France, des centaines de livres et des milliers d'articles sont publiés en France sur le Canada, les premiers ministres du Québec et du Canada font des voyages en France, des projets de développement économique sont mis de l'avant et certaines réalisations spectaculaires viennent couronner ces efforts. Mais, parce que la France de la 3^e République se donne des structures laïques et est le lieu de profondes luttes religieuses au moment où le Québec s'enferme dans un cléralisme ultramontain triomphant, le très grand intérêt qui s'est manifesté de part et d'autre de l'Atlantique va faire place à de la tiédeur, quand ce n'est pas, dans certains milieux, à de la méfiance. Cet échec nous enseigne au moins une chose: *dans le développement de relations entre nos deux pays, rien n'est définitivement acquis.*

La reprise des relations

Rappelons que la reprise de relations actives après plus d'un demi-siècle de tiédeur a coïncidé avec des changements majeurs au Québec et en France. Pour le gouvernement Lesage de 1960, la modernisation du Québec, ce qu'on a appelé la «Révolution tranquille», passait nécessairement par l'ouverture sur la France moderne. La décléralisation des structures sociales et l'organisation d'un État moderne s'accompagnaient tout naturellement, pour leurs promoteurs politiques et intellectuels, d'un rapprochement entre les deux États et les deux peuples.

Les discours politiques de l'époque ne cessent de rappeler l'oxy-

gène nécessaire que représente la France et la culture française pour les francophones du Québec. La décolonisation de l'empire français ouvrait par ailleurs les portes à des relations moins ambiguës entre États démocratiques. La France, après un siècle et demi de colonisation qui avait laissé peu de traces de peuplement, trouvait normal de s'intéresser à ces Français d'Amérique, décidément moins problématiques que les Français d'Algérie! Le récent colloque «de Gaulle» nous a rappelé opportunément le côté nettement visionnaire de la poussée donnée à l'Histoire par le général en 1967.

Cette reprise des rapports France-Québec s'est faite, il ne faut pas l'oublier, dans le contexte de la montée nationaliste et indépendantiste du Québec. Il était normal que tous ceux et celles qui, directement ou indirectement, construisaient une société de plus en plus autonome cherchent l'appui dans leur combat de la grande puissance francophone. C'est donc en conflit constant avec l'État fédéral canadien que de précédents en précédents, de coups de force en déclarations fracassantes, de querelles de drapeaux en chicanes de tapis, des relations très étroites se sont nouées entre la France et le Québec. Des deux côtés de l'Atlantique, la volonté politique des dirigeants était sans faille. La normalisation des rapports Québec-Paris-Ottawa, avec l'accord de participation aux sommets de la francophonie et le rapprochement Paris-Ottawa auquel nous assistons depuis quelques années, coïncide avec l'essoufflement du mouvement indépendantiste et des rapports franco-québécois plus distendus.

Le poids économique

Pour exister, des rapports privilégiés entre deux sociétés doivent correspondre à des intérêts mutuels et conjoints: ce qui relève de la mode, de l'engouement, du volontarisme et même de l'idéologie cède tôt ou tard au poids des intérêts stratégiques et économiques fondamentaux. Par exemple, lorsqu'on lie étroitement les rapports France-Québec à des intérêts essentiellement culturels, compris dans un sens assez restreint, on s'appuie sur une variable molle, susceptible de manquer de force devant des éléments plus déterminants des rapports entre les sociétés modernes. Par exemple, la prudence du gouvernement français à l'égard du Québec et du Canada il y a quelques années n'était pas sans rapport avec la possibilité de voir le Canada opter pour le sous-marin nucléaire français Améthyste et octroyer à la France un contrat d'une dizaine de milliards de dollars.

Les gouvernements français et québécois qui ont cherché à pousser à la réalisation d'échanges économiques l'avaient très bien compris. Investissements, import-export, échanges technologiques devaient petit à petit créer un flux économique qui viendrait appuyer des rapports nés sous d'autres auspices que l'intérêt économique. L'opération s'est soldée jusqu'à ce jour par un succès très limité.

Cet échec relatif tient sans doute à des raisons liées à la nature même de l'économie de marché; les gouvernements ont des pouvoirs très restreints sur les lieux d'investissement du capital. Même les entreprises contrôlées par l'État privilégient une logique du profit qui ne laisse pas beaucoup de place à des incitations de type politique: les entreprises françaises et québécoises ont manifesté jusqu'à ce jour un intérêt assez modéré pour des pays situées hors de leur axe de développement plus traditionnel; économie essentiellement nord-américaine pour le Québec, de plus en plus européenne pour la France. Aussi, malgré certaines opérations spectaculaires (on pense à Péchiney et Cascade) et de nombreuses autres moins visibles, les contraintes de nature purement économique l'ont emporté sur la bonne volonté et les intentions manifestées par les deux États. Le Québec a avec la France des échanges économiques normaux, supérieurs à ceux de certains pays européens, inférieurs à d'autres.

Les échanges de coopération

Pour concrétiser leurs intentions politiques de rapprochement, les dirigeants des deux pays ont cherché à utiliser les instruments bureaucratiques pour compenser la faiblesse des échanges économiques et, dans ce secteur, ont connu d'indéniables succès. Les accords signés en 1965 entre Québec et Paris et réactualisés à plusieurs reprises par la suite ont permis de créer un vaste programme multiforme de coopération dans de nombreux secteurs.

Les deux pays n'ont pas craint d'investir des sommes relativement importantes pour donner à la Commission permanente bilatérale les moyens nécessaires pour réaliser ses objectifs: visites et séjours d'études de jeunes dans l'autre pays, stages en entreprise (O.F.Q.J.), programmes de bourses universitaires, formation de cadres pour l'enseignement technique, détachements de professeurs français lors de la création de l'Université du Québec, subventions à des programmes de recherche scientifique et à la publication des

résultats, échanges culturels, moyens multiples qui ont porté leurs fruits; des milliers de Français et Québécois ont appris à mieux se connaître, des étudiants sont allés parfaire leurs connaissances dans l'autre pays. Des professeurs, des cadres universitaires et des chercheurs français ont contribué activement à la plus importante entreprise de la Révolution tranquille au Québec, la création d'un réseau d'enseignement secondaire, collégial et universitaire.

Même si les Québécois étaient les principaux demandeurs dans des rapports avec un pays beaucoup plus puissant, les dirigeants politiques et les hauts fonctionnaires qui ont animé cette coopération ont cherché, avec un certain succès, à investir les créneaux où les Français pouvaient aussi profiter d'une expérience nord-américaine en français et, dans la mesure du possible, ont réussi à maintenir ces échanges à l'intérieur de rapports d'égalité. Nés d'une volonté politique commune, ces échanges de coopération ont eu sur la définition du Québec d'aujourd'hui une influence qu'il est encore trop tôt pour évaluer avec précision, mais il y a fort à parier que l'Histoire retiendra que cette coopération, notamment dans les domaines de la formation et de la francisation, a joué un rôle déterminant.

Des changements inquiétants

Si j'utilise ici le passé et en appelle au jugement de l'Histoire, c'est que les choses ont beaucoup changé. En fait rien n'a officiellement changé; les dirigeants politiques des deux pays n'ont cessé, quel que soit le parti au pouvoir en France et au Québec, de réitérer l'importance primordiale des échanges franco-québécois. Aucune des structures mises en places depuis 1965 n'a été abolie et chaque année les fonctionnaires français et québécois de la Commission permanente se penchent sur de volumineux dossiers et donnent ou non le feu vert à de nouveaux projets de coopération. Les premiers ministres continuent à se rencontrer, de moins en moins souvent il est vrai, et en apparence rien n'est venu modifier le parcours des relations France-Québec de leur trajectoire originelle.

Mais ce ne sont là qu'apparences. Sans chocs ni déclarations fracassantes, les deux gouvernements ont petit à petit désinvesti, au sens physique et économique du terme, la coopération France-Québec. Si l'on compare le nombre de personnes touchées de part et d'autre de l'Atlantique par des actions de coopération, on se rend

compte immédiatement d'un changement non seulement quantitatif, mais qui affecte la nature même des rapports. Aux centaines d'étudiants touchés au début par les programmes d'échanges, aux centaines de chercheurs et cadres impliqués dans des programmes conjoints, à l'ébullition des programmes technologiques, économiques et culturels ont succédé quelques dizaines d'étudiants, chercheurs, cadres, administrateurs et artistes. Certains argueront qu'il s'agit d'une réalité qui correspond à de nouveaux objectifs, donc d'une rationalisation et d'une réorientation des efforts, mais il ne faut pas gratter longtemps la surface de ces explications pour voir qu'elles ne font que dissimuler une réalité bien claire.

Les relations France-Québec, telles qu'elles ont été conçues il y a trente ans, appartiennent au monde du passé. Certes, elles montrent encore des signes de vie, mais elles dépendent de moins en moins de l'impulsion des deux gouvernements. Elles doivent d'ailleurs leur relative vigueur au succès des premières années. Si des réseaux se sont créés, c'est souvent grâce à l'aide de la coopération. Une étude faite il y a quelques années¹ tend à montrer un très net vieillissement des chercheurs impliqués dans des programmes de coopération et la disparition quasi totale de programmes d'échanges d'étudiants.

Dans le domaine des sciences humaines et de la culture, celui où des relations entre le Québec et la France correspondent le plus à l'ordre des choses, le retrait quasi absolu de l'implication des gouvernements a réduit la coopération à l'initiative de quelques groupes et individus. À une époque où les problèmes d'identité linguistique et où la survie de la culture et de la langue française dans le domaine des communications de masse est devenue problématique, il est inquiétant d'assister à un tel désengagement des États, à une «privatisation» de notre survie culturelle collective.

La folklorisation du Québec

Certes, de larges pans de cette coopération sont passés progressivement dans le giron des accords France-Canada. Là de part et

1. Voir *La coopération universitaire entre la France et le Québec*, sous la direction de Jacques Portes et Sylvain Simard, Paris, Publication de la Sorbonne et Centre de coopération universitaire franco-québécoise, 1987, 166 p.

d'autre, mais surtout au Canada, une volonté politique manifeste a cherché à remplacer, partout où cela était possible, le rôle international du Québec, particulièrement dans ses relations avec la France. La normalisation des rapports Ottawa-Paris, l'engagement multilatéral dans la francophonie, la fin des querelles, en apparence symboliques mais en réalité fondamentales, qui opposaient Paris et Québec à Ottawa, c'est en fait la réduction *de facto* du Québec à un rôle de province de plus en plus comme les autres.

Vestige de la période antérieure, la Délégation du Québec à Paris jouit certes d'un statut diplomatique privilégié, mais les budgets qui lui sont consentis et la volonté politique qui lui est consacrée la laissent très loin de l'Ambassade canadienne: tout comme s'est rétrécie, comme une peau de chagrin, le poids politique québécois dans les instances du Quai d'Orsay. Nous assistons à une certaine «folklorisation» des relations France-Québec devenues le lieu de rappels nostalgiques alors que, pour des raisons géo-politiques fort compréhensibles, les relations France-Canada déterminent de plus en plus largement le cadre d'évolution des francophones des deux pays.

Cette perte de rayonnement du Québec se produit au moment où le monde occidental et particulièrement l'univers francophone se trouvent soumis à des bouleversements qui auront sur notre avenir, et surtout notre avenir culturel, des conséquences profondes. Nul ne niera que, quels que soient les engagements des uns et des autres, la continentalisation de l'économie nord-américaine risque de poser d'une façon nouvelle le maintien et l'expansion d'une culture française durement affectée par le recul démographique. De même, le marché unique européen risque de créer un nouvel état de fait.

Ainsi, il y a deux ans, un projet de réglementation européenne sur la part d'importation de produits audio-visuels étrangers a beaucoup inquiété les Québécois. Sans les pays francophones européens, particulièrement sans la France, la production d'œuvres cinématographiques et télévisuelles de haut niveau est, à toute fin pratique, impensable au Québec. Une telle réglementation, si elle devait être entérinée un jour par le parlement de Strasbourg, laisserait les producteurs culturels québécois totalement impuissants sur le marché européen. Je veux bien que le milieu québécois soit dynamique et capable d'affronter le marché américain sans barrières protectionnistes, mais je vois mal comment, avec des moyens financiers et

humains infiniment inférieurs, nous arriverions à déloger les productions américaines des quotas de productions étrangères admis à l'importation par les Européens.

La France et le Québec

Et c'est ici que je voudrais que des relations privilégiées entre la France et le Québec interviennent pour protéger notre avenir culturel. Et comme une vaste majorité de Québécois, c'est du gouvernement du Québec que j'attends une action politique concertée pour la défense de nos intérêts culturels, linguistiques et économiques. Il ne s'agit pas pour nous de questions secondaires, mais de réalités essentielles. Si dans l'avenir les relations France-Québec devaient s'étioler davantage, il y a fort à craindre pour notre avenir linguistique, culturel et politique.

Évidemment, tout se tient: tant que les Québécois et Québécoises tarderont à décider de se donner tous les pouvoirs dans un domaine aussi vital pour leur avenir et confieront à d'autres le soin de défendre leurs intérêts, il ne faut pas s'attendre à ce que la France maintienne à elle seule la défense et l'illustration de la réalité française du Québec. La France peut et doit nous accompagner dans notre démarche d'émancipation nationale, elle ne peut pas nous précéder. L'avenir des relations entre la France et le Québec dépend largement de la définition que les Québécois et Québécoises donneront au Québec dans les prochains mois.

À une vision limitée et rétrécie correspondront des relations de plus en plus folkloriques: à une définition ambitieuse et ouverte pourront correspondre une relance et une vigueur nouvelle. La France ne peut plus fermer les yeux sur l'actuelle accélération d'une histoire qui, malgré les rapports béatement fédéralistes de son ambassadeur à Ottawa, devrait mener prochainement le Québec à son indépendance. Le Québec doit, de son côté, tout mettre en œuvre pour associer la France à cette étape majeure de notre évolution collective. □

D'Aristophane à Michel Tremblay: Le trivial dans le théâtre québécois

Alonzo LEBLANC
professeur titulaire
Département des Littératures
Université Laval

Résumé

L'auteur établit un parallèle entre la Grèce et le Québec, entre les œuvres d'Aristophane et celles de Michel Tremblay. Il souligne le caractère trivial qui est la première nourriture de l'artiste et du poète. Il démontre que cette forme de langage rend compréhensible l'action théâtrale. Il cite l'exemple d'Aristophane qui fait parler des paysans comme ils parlent tous les jours. Il établit le rapprochement entre l'univers d'Aristophane et celui de Michel Tremblay.

Le dramaturge québécois transmet un message clair: il dit aux gens «leurs quatre vérités»; il décrit et il dénonce des situations; il utilise le langage populaire. M. Leblanc fait un survol des Belles-sœurs et de la Lysistrata. Il juge que Tremblay «se pose un dilemme constant entre le ciel et le cul, entre l'envol mystique dans la religion ou la

prostitution dans l'inversion». Il rappelle ensuite l'influence de Tremblay et du metteur en scène André Brassard qui ont contribué à enrichir le théâtre québécois par l'usage de la langue parlée. Ce théâtre est «le combat d'une sentinelle placée à l'avant-garde»... c'est le «symbole d'un peuple fier de son identité»...

La première séquence de *la Paix* d'Aristophane nous montre un serviteur pétrissant des boulettes d'excréments destinées à un bousier vorace, escarbot ou colossal insecte que Trygée (Lavendange) chevauchera pour s'élever jusqu'au séjour des dieux. Le film *Camille Claudel* débute sur une scène où l'on voit une jeune fille fouillant dans la glaise, comme dans une fange ou dans un merdier, sous la pluie, à Paris, puis l'on voit bientôt à quoi sert la glaise: à faire des œuvres de beauté. Il y aura ensuite ascension de cette jeune fille dans l'ombre d'Auguste Rodin, son amour, ses œuvres, sa famille, son cheminement jusqu'aux confins de la gloire, puis la chute sociale, retour au trivial: le logis infect, qui sent mauvais, où les chats sont maîtres, que l'inondation atteindra, abîmant de multiples chefs-d'œuvre, prémisses d'une prétendue aliénation qui conduira l'artiste à l'ordre d'enfermement signé par sa famille.

Ce parcours tragique aurait-il eu la même portée sans la trivialité initiale de la glaise dégoûtante qu'il faut pétrir? Le trivial est la première nourriture de l'artiste et du poète, parce qu'il est la première nourriture de l'être humain; celui qui s'en éloigne, qui le refuse ou qui s'y refuse, laisse tomber une part essentielle de lui-même et de son pouvoir créateur.

Le trivial

L'étymologie du mot *trivial* a une connotation spatiale: «trivium», trois voies, carrefour, lieu de rencontre de plusieurs chemins. «Tri-vialis», commun, banal. La première idée qui se dégage de ce mot est celle d'une ouverture sur plusieurs voies et, par conséquent, d'une forme de liberté pour celui qui, dans sa démarche, arrive à un tel endroit. Point de convergence, le «trivium», comme le trivial, est

destiné par sa nature même à devenir «commun», populaire, c'est-à-dire fréquenté par la foule, par le *vulgus*, par le vulgaire. On voit comment le mot a fini par prendre le sens qu'on lui attribue maintenant dans les dictionnaires, par exemple, dans *le petit Robert*:

«trivial, du latin *trivialis*, commun, banal, proprement 'de carrefour', *trivium*, trois voies. 1- *vieilli ou littér.* 'qui est devenu ordinaire, plat et commun.' Hist. litt. le style trivial (opposé à noble, sublime). 2- *Cour.* Qui est caractéristique des éléments les plus bas, les plus décriés de la société; qui est contraire aux bons usages, aux bienséances. Voir: Bas, choquant, sale, vulgaire. *Des plaisanteries triviales. Spécialement* (dans le langage). Qui désigne ouvertement et d'une manière populaire, des réalités que le bon ton passe sous silence. Voir: Grossier, obscène, poissard. *Langage trivial*¹.»

L'approfondissement du concept «trivial» implique l'idée d'un écart qui dans la succession linéaire et horizontale du discours apparaît soudain comme un phénomène de verticalité. Le trivial finit par désigner ce qui caractérise les éléments les plus bas, les plus décriés de la société, jusqu'à devenir contraire aux bons usages, aux bienséances, au bon ton. On voit ainsi apparaître quasi visuellement «l'écart de langage», c'est-à-dire la substitution paradigmatique, rendue possible par la distinction saussurienne entre la parole et la langue, ainsi que le note Gérard Genette:

«En distinguant rigoureusement la parole de la langue et en donnant à celle-ci le premier rôle dans le *jeu* du langage défini comme un système de relations purement différentielles où chaque élément se qualifie par la place qu'il occupe dans un tableau d'ensemble et par les rapports verticaux et horizontaux qu'il entretient avec les éléments parents et voisins, il est indéniable que Saussure et ses continuateurs ont mis en relief un mode d'être du langage qu'il faut bien dire spatial².»

Si l'axe syntagmatique familier aux grammairiens indique la succession linéaire du discours, l'axe paradigmatique (vertical) indique les substitutions possibles à chaque point de ce discours. Cette opposition ou cette spatialisation du langage, selon Anne Ubersfeld,

1. Dictionnaire *Le Petit Robert*, Paris, édit. 1978, p. 2025.

2. Gérard Genette, *Figures II*, Paris, Seuil, 1969, p. 5.

est «particulièrement pertinente dans le domaine théâtral, caractérisé par la richesse et la complexité du fonctionnement de l'axe paradigmatique³.»

L'exemple d'Aristophane

En adoptant un langage trivial, Aristophane, aussi bien que Rabelais, Céline, San Antonio, Michel Tremblay et, à la suite de celui-ci, plusieurs dramaturges québécois assument la dimension populaire du monde réel et lui font une place dans la représentation qu'ils en donnent, par l'écriture ou sur la scène. Ils choisissent ainsi de rendre présent sur scène le «bas peuple» qui autrement ne serait pas jugé «digne» d'y apparaître. Utiliser le langage trivial, c'est une façon de «spatialiser» le monde ordinaire, de le «théâtraliser» et de le rendre compréhensible.

De même que le trivial est une sorte d'écart dans la ligne continue du langage, un mouvement vertical à partir du degré zéro de l'écriture ou dans cette station commune qu'est la langue, de même c'est souvent par un mouvement aérien que l'action des comédies d'Aristophane va exprimer le regard du poète sur le monde: dans *les Nuées*, on peut voir Socrate dans un panier, suspendu entre ciel et terre. Dans *la Paix*, c'est Trygée (aussi nommé Lavendange) qui, chevauchant son scarabée ou escarbot, monte à l'assaut de l'Olympe. Aristophane intègre les paysans dans l'action de *la Paix* et leur confie un rôle important: sous la direction de Trygée, ils libéreront la statue de la Paix par leur action collective et ils seront les premiers bénéficiaires, comme Trygée lui-même, de cette libération, source de fécondité agricole et sexuelle.

La conséquence de ce choix — qui n'est pas exempt d'une intention politique — sera en toute logique l'utilisation du langage trivial: des personnages paysans doivent parler comme des paysans! Pour rendre une réplique où Hermès constate que Trygée est en état d'érection, les traducteurs français cherchent le terme équivalent avec une pudeur dont ils s'excusent. Debidour traduira en disant: «N'empêche, tu es raide» et expliquera dans une note que «L'équivoque obscène est différente en grec, et passe encore moins bien en fran-

3. Anne Ubersfeld, *Lire le théâtre*, Paris, Éditions sociales, 1977, p. 159.

çais⁴.» Dans l'édition des Belles-Lettres, Hilaire Van Daele traduit ce même passage comme suit: «Et pourtant, tu es bien foutu»⁵. Le traducteur de l'édition Garnier-Flammarion écrit ces mots qui me paraissent un contre-sens: «Malgré tout, te voilà bien baisé.»

Ces traductions, fort distinctes, demeurent pudiques pour rendre une tournure qu'un Québécois moins autocensuré aurait rendu simplement par une expression populaire française bien connue. On touche ici l'une des raisons pour lesquelles la plupart des dramaturges et metteurs en scène québécois sentent le besoin de faire leur propre traduction des grands auteurs grecs, mais aussi de Shakespeare, de Tchekhov, de Brecht, et de combien d'autres: ils veulent conserver et rendre perceptibles à leurs spectateurs des éléments triviaux trop souvent atténués par le «bon goût» des traducteurs français.

Les onze pièces conservées d'Aristophane, sur la quarantaine qu'il aurait produites, ne constituent selon l'expression de Débidour qu'une sorte de «résidu fossile» d'une fête théâtrale qui était bien autre chose. Au trivial du langage correspondait un trivial des gestes qui, chez Aristophane aussi bien que plus tard dans la *commedia dell'arte* et chez Molière même, occupait une place importante. Cette présence du trivial allant jusqu'à la scatologie et l'obscénité serait, selon Aristote, l'un des traits caractéristiques de la comédie grecque ancienne. L'œuvre d'Aristophane s'inscrit dans un contexte politique où il lui apparaît nécessaire de dénoncer la tyrannie, en particulier celle de Cléon. Dans *la Paix*, les paysans de l'Attique, à cause de la guerre, ont dû se réfugier à Athènes où ils étouffent et où ils cherchent une issue à leur malheur et à leurs frustrations. La présence de paysans sur scène n'est pas fortuite ni exempte d'intention: pour Aristophane, le paysan incarne une forme de citoyen idéal: il travaille la terre, il a une force musculaire respectable, il sait se nourrir sans être le parasite de personne et il atteint une sorte d'équilibre de corps et d'esprit. Aussi, plus que tout autre citoyen, il veut la paix pour la cité. En se moquant de l'ordre établi, Aristophane atteint à une liberté de langage qui se transforme en lyrisme et en poésie.

4. Aristophane, *Théâtre complet*, traduction V.-H. Debidour, tome 1, Paris, Livre de poche, 1965, p. 50.

5. Aristophane, tome I, traduction de Hilaire Van Daele, Paris, édit. Les belles Lettres, 1963, p. 388.

D'Aristophane à Michel Tremblay

Y a-t-il un rapprochement possible entre l'univers d'Aristophane et celui du dramaturge québécois Michel Tremblay? Le premier rapprochement s'effectue sans doute dans leur commune volonté de dire aux gens leurs quatre vérités. Ni l'un ni l'autre ne sont des intellectuels soucieux de livrer un message de haute portée philosophique. Ils ressentent tous deux un impérieux besoin de décrire et surtout de dénoncer des situations qu'il jugent intolérables. Les situations historiques ne sont évidemment pas les mêmes. De 427 à 387 avant J.C., époque où se situent les pièces d'Aristophane, Athènes se trouve souvent en guerre et connaît des heures sombres. Dans un tel contexte, c'est déjà un prodige que de s'employer à faire rire le peuple et ses gouvernants. C'est à cause de la guerre que sont entassés en ville urbains et paysans; il y a une disette et l'on regrette le «bon vieux temps», celui de l'abondance d'avant la guerre.

Dans l'univers fictionnel de Tremblay, c'est le phénomène de l'urbanisation, accéléré par la crise économique des années 1930 et par la guerre de 1939-45, qui amène les campagnards en ville où ils se trouvent transplantés. Ces déracinés ajustent leur vie et leur langage aux réalités urbaines. De là leur langage populaire qu'on a appelé le *joual* à cause d'une façon parfois déformée au Québec de prononcer le mot «cheval». Est-il nécessaire de rappeler ici les principales données de ce qui constitue le «mythe personnel» de Michel Tremblay: l'origine rurale de son père, de sa mère, de plusieurs personnages de son œuvre, sa naissance à Montréal en 1942 et son éducation rue Fabre, près de l'église Saint-Stanislas et de l'école des Saints-Anges, dans un quartier quasi «villageois», où les voisins se connaissent et qu'on appelle «le plateau Mont-Royal»? Tremblay, urbain de naissance et amoureux passionné de sa ville, est à cent lieux de la conception euphorique de la campagne propre à Aristophane.

Pour cet auteur, grâce aux récits de ses parents, la campagne est un lieu d'origine, marqué par la prolifération familiale, où le personnage prédominant est celui de la mère, soumise à l'homme, soumise au curé et à l'Église, lieu d'un étouffement idéologique. Ces valeurs campagnardes se retrouveront en ville, illustrant une fois de plus les propos de Jean Duvignaud: «Précisément, la ville convoque les dieux anciens, ceux qui hantèrent le monde rural et qui hantent

encore les esprits. Elle les représente, elle les supplicie en scène avec ce trouble plaisir qu'on éprouve collectivement à voir souffrir et à anéantir ce qui profondément nous attache. La tragédie et le théâtre commencent peut-être avec la mise en scène urbaine des dieux campagnards⁶.»

La ville sera souvent pour ces gens modestes un lieu de promiscuité et d'enfermement. Le logement de la rue Fabre, appartement de sept pièces, abrite neuf personnages et, pour ainsi dire, trois familles distinctes. Le parc Lafontaine, la taverne, les boutiques, les magasins, les rues mêmes de la ville deviennent pour chacun un lieu d'évasion, le lieu de la découverte de la vie, de la sexualité, de l'amour et, en somme, le lieu d'une libération idéologique. Aussi n'est-il pas étonnant que la première œuvre marquante de Tremblay s'appelle *les Belles-sœurs*, mettant en scène quinze femmes d'un milieu populaire de Montréal, qui toutes, en solo, en duo ou en chœur, viennent crier leur malheur, leur désespoir, leur impuissance: «Maudit! J'ai raison d'être en maudit! J'veux pas crever dans la crasse pendant qu'elle, la grosse madame, a va se 'prélasser dans la soie et le velours'! Ma vie est plate? Plate? Pis par-dessus le marché, chus pauvre comme la gale? Chus tannée de vivre une maudite vie plate⁷!»

Écrite en 1965, cette pièce fut refusée à cause de son caractère trivial par tous les directeurs de théâtre et, en 1966, par le jury chargé du choix des pièces lors du Festival d'art dramatique du Canada. Ce fut le 4 mars 1968, après un travail souterrain de bouche à oreille et de prise de connaissance du manuscrit que, par les soins d'André Brassard et du Centre d'essai des auteurs dramatiques, *les Belles-sœurs* furent données en lecture publique au Théâtre des Apprentis-sorciers, suscitant un accueil enthousiaste, voisin du délire. La pièce est créée par le Théâtre du Rideau-Vert le 28 août 1968, avec un succès indéniable, reconnu par la plupart des critiques montréalais, dont l'un des plus importants (Martial Dassylva) fait observer: «C'est la première fois de ma vie que j'entends en une seule soirée autant de sacres, de jurons, de mots orduriers de toilette.» Ce critique sut percevoir la valeur dramatique de l'ouvrage dont le succès ne s'est

6. Jean Duvignaud, *Spectacle et société*, Paris, Denoël/Gonthier, 1970, p. 41.

7. Michel Tremblay, *Les Belles-sœurs*, Montréal, Leméac, 1972, p. 22.

guère démenti depuis lors, franchissant les frontières du Québec pour gagner la France et de nombreux autres pays. Ce sera aussi le cas de plusieurs pièces subséquentes du dramaturge montréalais qui, jouées à Paris, à Londres, à New York, à Tokyo, à Amsterdam, à Édimbourg, à Hambourg, ont contribué à faire de Tremblay un dramaturge de stature universelle.

Lysistrata (1969)

Le premier signe textuel et concret de l'intérêt de Michel Tremblay pour l'œuvre d'Aristophane est l'adaptation «très libre» que lui et son ami André Brassard firent de *Lysistrata*, créée avec succès le 3 juin 1969, par le Théâtre du Nouveau-Monde pour l'ouverture du Centre national des arts d'Ottawa, reprise à Montréal l'automne suivant et publiée chez Leméac la même année⁸. Tremblay et Brassard conservent les données essentielles de la comédie d'Aristophane: l'action se déroule en Grèce à l'époque connue (en 411 av. J.-C.), mais dans une cité apparemment plus vaste qu'Athènes. Une différence profonde s'instaure dans la vision jetée sur les rapports hommes-femmes. Chez Aristophane, la vie sexuelle est présentée comme une valeur positive et sa pièce aboutit à un dénouement euphorique: hommes et femmes sont heureux de se retrouver dans la paix.

Dans l'adaptation québécoise, l'accent est mis sur l'opposition irréductible de ces rapports et la fin de la comédie est une simple trêve où les hommes, un instant soumis, promettent de se venger. Ainsi, il y a un déplacement proprement axiologique, c'est-à-dire une atténuation de l'intention politique et polémique, très circonstancielle chez Aristophane, au profit d'une dimension plus «sociale», plus contemporaine et propre à la vision personnelle de Tremblay, conçue sur un fond de désespérance.

À cet égard, la *Lysistrata* adaptée prolonge le long plaidoyer des quinze personnages féminins des *Belles-sœurs*: c'est la condition féminine elle-même qui est prise à partie, par l'évacuation de la virilité «normale» légitimement présente chez Aristophane et par une conception tout à fait pessimiste de l'amour humain. D'autres

8. Michel Tremblay et André Brassard, *LYSISTRATA d'après Aristophane*, Montréal, Leméac, 1969, 93p.

différences s'instaurent sur le plan formel. Avec une nette prédominance des chœurs et des chants choraux sur le dialogue, le spectacle québécois présenté en 1969 se rapproche davantage de la comédie musicale que de son modèle antique. Surtout, il utilise un niveau de langue relativement correct et conforme au français hexagonal. À cet égard, la pièce s'éloigne de son modèle aristophanesque qui laissait à ses personnages féminins de diverses villes leurs parlars régionaux et, naturellement, une plus importante dimension triviale. Œuvre de circonstance, la *Lysistrata* de Brassard-Tremblay n'atteindra jamais la popularité sans cesse renouvelée des *Belles-sœurs*.

Révolte et verticalité

La comédie athénienne, même lorsqu'elle expose une thèse ou qu'elle décrit une situation, posée sur scène et le plus souvent dénouée d'une façon heureuse, conserve, comme le note Débidour «un caractère indiscipliné, décousu, voire absurde⁹». Il y a quelque chose d'analogue dans les premières pièces de Tremblay, où l'unité du propos est assurée par un fil conducteur qui est davantage la continuité de la situation sociale, ou l'analogie des situations individuelles, que la dominance d'une seule histoire permettant l'approfondissement d'un personnage ou d'un destin individuel. L'aventure de Trygée qui se rend auprès des dieux (absents) de l'Olympe n'est pas sans analogie avec la démarche de Louise Tétrault qui, gagnant le trophée Lucille Dumont, quitte son village de Saint-Martin pour s'en aller à Montréal, «en ville», au Bolivar Lounge. Sa grande sœur, à l'instar d'Hermès, l'accueille plutôt mal: «M'as t'écœurer assez raide de Montréal, ma p'tite viarge que tu vas poigner la première 'étebus' pour Saint-Martin, demain matin¹⁰...»

L'un des dénominateurs communs aux œuvres des deux dramaturges réside dans la frustration engendrée par des situations invivables. Chez Aristophane, par exemple, une guerre qui se prolonge; chez Tremblay, la frustration des neuf membres d'une même famille, ou de quinze femmes de milieu populaire, dans leur amour, dans le mariage, dans leur vie professionnelle ou quotidienne. Les prises de

9. Débidour, *op. cit.*, p. 3.

10. Michel Tremblay, *Demain matin, Montréal m'attend*, Montréal, Leméac, 1972, p. 27.

conscience poussent les personnages à chercher une issue, une voie de sortie. Chez Aristophane, cette issue semble l'Olympe, où l'on verra le sexe présent chez les dieux, mais avec un retour sur terre où l'on trouve le plaisir lui-même; chez Tremblay, se pose un dilemme constant entre le ciel et le cul, entre l'envol mystique dans la religion ou la prostitution dans l'inversion, ainsi que l'expriment les monologues étranges de deux personnages voisins, issus du fond personnel de Tremblay: la pieuse Manon et l'homosexuel Sandra, dont les destinées parallèles sont confrontées et dont les premières répliques, antagonistes, sont celles-ci:

MANON — La solution à toute... c'est le bon Dieu.

SANDRA — Y'a pas de qui, y'a pas de quand, de où, de pourquoi, la réponse c'est toujours le cul¹¹.

La pièce se termine par l'envol mystique de Manon et par le repliement sur soi de Sandra, qui se définit comme «la négation même de sa vie» (de Manon) et «de sa Foi»¹². Alors que chez Aristophane la plupart des intrigues ou des histoires sont des programmes narratifs de conjonction euphorique, chez Tremblay, ce sont des histoires de déperdition ou de dépossession, aboutissant à des disjonctions le plus souvent malheureuses.

Trivial et identité

Il n'est pas facile de délimiter le rôle du trivial au sein de ces succès, car la théâtralité souvent innovatrice de Tremblay, grâce aux mises en scène de son ami André Brassard et aux interventions marquantes de celui-ci en cours de production, a contribué à situer la trentaine de pièces ou adaptations qu'il a signées dans des courants contemporains modernes et audacieux. Pour plusieurs observateurs, l'utilisation du joul par les dramaturges québécois (car Tremblay a eu beaucoup d'imitateurs et d'imitatrices) se situe du côté de la théâtralité elle-même et s'explique par la volonté de marquer ainsi un écart avec les modèles théâtraux traditionnels.

La liberté à l'égard du langage s'accompagne de la volonté de s'appropriier les codes du théâtre et de mener une recherche forma-

11. Michel Tremblay, *Damné Manon, Sacrée Sandra*, Montréal, Leméac, 1977, p. 27.

12. *Ibid.*, p. 63.

liste assez poussé. Bernard Dort reconnaît dans une entrevue cette caractéristique du théâtre québécois: «En France, remarque-t-il, le théâtre utilise la langue écrite, non la langue parlée. C'est un des problèmes du théâtre français au XX^e siècle.» Et il ajoute. «Je crois qu'ici au Québec, le théâtre est enrichi du fait de l'existence d'une langue parlée, mais en même temps cette virtualité est affaiblie du fait que la langue écrite reste une langue d'ailleurs¹³.»

Sans doute serait-il opportun de rappeler ici l'observation faite il y a plus d'un siècle par le poète Octave Crémazie, s'interrogeant dans une lettre à son ami Henri-Raymond Casgrain sur les conditions d'existence d'une littérature nationale au Québec et au Canada: «Ce qui manque au Canada, c'est d'avoir une langue à lui. Si nous parlions iroquois ou huron, notre littérature vivrait. [...] Je le répète, si nous parlions huron ou iroquois, les travaux de nos écrivains attireraient l'attention du vieux monde. Cette langue mâle et nerveuse, née dans les forêts de l'Amérique, aurait cette poésie du cru qui fait les délices de l'étranger¹⁴.»

Ces observations furent faites il y a cent-vingt-quatre ans. Mais la situation a-t-elle vraiment changé? Même aujourd'hui l'institution littéraire française, et par voie de contamination l'instance critique européenne, lorsqu'elles daignent prêter leur attention aux écrits qui leur viennent du Québec, ont une tendance à ne reconnaître comme valables ou vraiment significatives que les œuvres les plus «marquées», soit par leur contenu, soit par leur langage. Ainsi s'explique le succès de *la Sagouine* et de *Pélagie-la-Charrette* d'Antonine Maillet et, bien sûr, l'accueil favorable fait aux œuvres théâtrales de Michel Tremblay qui incarnent «cette poésie du cru qui fait les délices de l'étranger». Le caractère trivial d'un certain langage populaire acadien ou québécois semble rejoindre ce que Crémazie souhaitait en parlant du langage huron ou de l'iroquois! Tous savent évidemment que l'identité québécoise est constituée d'une foule d'autres éléments qui ne font pas ici l'objet de notre étude.

13. «Sur le travail théâtral», entretien de Thérèse Arbic et de Robert Chartrand avec Bernard Dort, *Chroniques*, vol. I, n° 4 (avril 1975), p. 17.

14. Octave Crémazie, lettre à l'abbé Henri-Raymond Casgrain, le 29 janvier 1867, dans *Œuvres complètes*, Montréal, Beauchemin, 1882, p. 40 et 41.

Il faut noter que les pièces de Tremblay s'inscrivent dans une tradition encore littéraire, où le texte constitue à la fois l'achèvement qui consacre une production et le point de départ rendant possibles des reprises ou d'autres productions. Lorsqu'on lit ces textes, on constate que le trivial chez Tremblay réside dans le langage, dans le seul niveau de langage (ce qui suscite chez des lecteurs non francophones des problèmes de phonétique et de transcription) et ne fait à peu près jamais appel à des gestes triviaux qui seraient plus évocateurs et, disons-le, plus «scandaleux». Il y a aussi, à cet égard, chez Tremblay, une pudeur qui le situe à cent lieux d'Aristophane.

Une nouvelle forme de théâtre s'est manifestée depuis dix ans au Québec, dans les productions de Robert Lepage, par exemple, et celles du groupe Carbone 14 animé par Gilles Maheu, qui ont reçu une vaste audience universelle à cause de qualités exceptionnelles. *Le Dortoir* de Maheu revient d'une tournée mondiale qui l'a conduit de Helsinki à Boston, de Varsovie à New York où il s'est produit au New Wave Festival. Les œuvres de Robert Lepage et du Théâtre Repère reçoivent un accueil favorable du public et des critiques de Londres. Ces succès ne reposent plus sur un texte «écrit», mais sur une scénographie originale et tout à fait moderne, grâce à une théâtralité construite sur scène, émanant des gestes et des objets, où le message visuel très stylisé relègue au second plan les références à un message écrit. Le *logos* a fait place à une *praxis*.

Parallèle Grèce-Québec

Plus profondément, c'est un parallèle entre la Grèce et le Québec que les œuvres respectives d'Aristophane et de Michel Tremblay nous invitent à tracer. La Grèce, source de la culture occidentale et d'une certaine conception de la démocratie; le Québec, prolongement en Amérique d'une certaine culture européenne, d'essence française, livrant un combat démocratique pour préserver sa langue et son identité. Aristophane incarne le pouvoir de rire et de faire rire, au sein même du combat d'Athènes contre Lacédémone. Ce sera, plus tard, le combat de la Grèce envahie par Rome, mais sauvegardant certaines de ses valeurs. Tel est le combat du Québec envahi par l'économie et par les valeurs américaines des États-Unis. Combat pour la langue et pour les sous, combat d'une sentinelle placée à l'avant-poste, grâce à cette position stratégique du grand triangle, au nord-est de l'Amérique, le territoire du Québec apparaissant comme

la gueule ouverte d'un chien ou d'un loup, symbole d'un peuple fier de son identité, protégeant son âme comme un trésor, même lorsque cette âme et cette identité prennent, comme dans l'œuvre de Tremblay, le visage de la tragédie et le langage du trivial, dimensions essentielles de la condition humaine. □

Section

La prospérité

Hommage à la mémoire
de Gaston BEAUDRY

Cette section de *L'Action Nationale*, en collaboration
avec le Conseil d'expansion économique, vous présente

les nouvelles de la revue et de la Ligue,
les mots d'ordre du Mouvement Québec français,
des documents historiques.

Des chroniques seront aussi publiées:

- À travers l'univers
Jean CHAPDELAINE
 - Questions d'action nationale
Rosaire MORIN
 - Comptes rendus de volumes
-

Du rapport Allaire au rapport Bélanger-Campeau

Bernard RACINE

11 février

Steven Borstein, délégué de l'Ontario à Québec, dans une interview au quotidien Le Soleil.

«M. Rae m'a dit: La question nationale, les relations Québec-Ontario, la place du Québec dans le pays, c'est la question la plus brûlante que j'aurai à traiter durant mon mandat... Il ne connaît pas très bien M. Bourassa. Ça peut venir, mais ce n'est pas encore le cas. Il faut dire que le gouvernement actuel de l'Ontario est composé de ministres qui ne sont pas très familiers avec la question nationale.»

Le professeur de sciences politiques à McGill admet que le temps presse. «On n'est plus dans les deux dernières minutes de la partie. On est en temps supplémentaire. C'est le temps de jouer de façon très précise.»

M. Bornstein a affirmé que si le Québec devient souverain, le Canada anglais conclura une association économique avec lui.

12 février

Brian Mulroney — Devant le Canadian Club et l'Empire Club de Toronto.

«Les Canadiens doivent comprendre que les Québécois ne négocieront jamais à genoux, et les Québécois doivent comprendre que les Canadiens ne négocieront jamais un couteau sur la gorge.»

Notant qu'en tant que premier ministre fédéral, il parlait au nom de tous, Canadiens anglais et québécois, anglophones et francophones, M. Mulroney a souligné que la négociation à deux, réclamée par le Québec, n'est pas souhaitable. Advenant la séparation du Québec d'avec le Canada, les provinces de l'Atlantique se retrouveraient complètement isolées, tandis que les provinces de l'Ouest seraient écrasées par le poids économique de l'Ontario.

Bob Rae, premier ministre de l'Ontario; le même jour, en commentant à la fois les déclarations de M. Bernstein et de M. Mulroney.

«Je ne crois pas prendre une province ou une autre à part, pour se demander ce que sera ou ne sera pas son rôle, soit franchement très constructif à ce stade-ci des événements.»

M. Mulroney fait de la rhétorique au lieu d'agir, a dit M. Rae qui a relié la politique économique du pays et le sentiment de crise qui règne au Canada.

13 février

Mme Audrey McLaughlin, leader du Nouveau Parti démocratique fédéral, commentant le discours de M. Mulroney, dans une interview au quotidien La Presse.

«Les Québécois veulent des propositions plus précises que cela, nous aussi. Il est important de soumettre des alternatives. C'est le début du débat au niveau fédéral, et déjà ce discours démontre que la vision de M. Mulroney n'est pas la nôtre: ses principes constitutionnels sont ceux des grandes entreprises, du libre-échange et de la TPS.»

M. Mulroney s'adressant à quelque 600 hommes d'affaires réunis au Château Frontenac de Québec.

«Les souverainistes, ces 'marchands d'illusions' qui veulent détruire le Canada, ont le fardeau de la preuve.

«Le vrai choix qui s'offre aux Québécois est de demeurer citoyens du Canada ou de devenir citoyens d'un autre pays. Des pays à temps partiel, ça ne tient pas debout...

«J'ai l'intention de proposer formellement aux Canadiens un projet de pays qui pourrait déboucher sur un Canada reconstitué, fier de sa diversité et fort de son unité. Aucune hypothèse, aucune suggestion ne sera rejetée à priori si elle vise le bien commun et l'amélioration de notre régime politique, mais nous n'accepterons aucune formule qui postulerait le démantèlement du Canada. Nous sommes engagés dans un processus de réforme, pas une vente de feu des institutions canadiennes...

Jean Lapierre, député du Bloc québécois à Ottawa, immédiatement aussi après le discours de M. Mulroney.

«Préparons-nous à la mobilisation de la machine fédérale. Aujourd'hui M. Mulroney a donné le signal de lancement de toute la machine fédérale. Ne soyez pas surpris de la renaissance d'un Centre d'information sur l'unité canadienne, le même groupe Tellier va se reformer. Et on va assister à une offensive fédérale avec nos impôts pour essayer de faire peur aux Québécois. M. Mulroney a été le reflet de M. Chrétien. Vous auriez pu passer le texte à M. Chrétien, ç'aurait été exactement le même discours.»

14 février

L'éditorialiste Raymond Giroux, dans Le Soleil.

«Le refus clair et net d'une négociation bilatérale entre Québec et Ottawa constitue une gifle de premier ordre à l'endroit de Robert Bourassa. Comment espérer débattre du fond de la question quand les parties ne s'entendent même pas sur la forme de la table de négociation?...

«Il faut comprendre du retour en scène de Brian Mulroney que la nouvelle bataille référendaire vient de s'engager. Sa première

victime risque d'être le Parti libéral du Québec et son chef Robert Bourassa, dont les ténors mangent dans l'auge fédéraliste, alors que l'infanterie a en bonne partie déserté au profit du camp souverainiste...

«M. Mulroney veut s'imposer comme le porte-étendard du Canada au Québec. Et il cherche noise aux 'marchands d'illusions' souverainistes, selon sa propre expression, pour forcer la bataille sur le terrain fondamental, celui du choix d'un pays, sans s'embarrasser des nuances. Comme en 1980. Il joue son va-tout.»

M. Hermann Mathieu, notaire de Saint-Éphrem-de-Beauce et ex-député libéral de Beauce-Sud à l'Assemblée nationale. Extrait d'une déclaration publiée dans Le Soleil de Québec.

«Le processus de renouvellement constitutionnel s'est lui-même discrédité à jamais. Toute nouvelle tentative d'y faire participer le Québec obligerait les Québécois à boire la coupe de l'humiliation jusqu'à la lie.

«Compte tenu qu'aucune des parties en présence n'a le mandat légal de négocier un renouvellement de la constitution du Canada, une seule chose apparaît réaliste et souhaitable: la tenue d'un référendum sur l'avenir national du Québec, le plus tôt possible, en 1991.

«Par la suite, le cas échéant, le Québec sera légitimé de négocier d'égal à égal une nouvelle association après avoir adopté sa propre constitution.»

15 février

Michel Vastel, correspondant parlementaire du Soleil au parlement d'Ottawa, dans un article publié dans le quotidien de Québec.

«En revenant au discours référendaire de Pierre Elliott Trudeau, en 1980, Brian Mulroney a marqué des points au Canada anglais. Sur le dos du Québec...

«Comme par hasard, hier, tout le monde a applaudi le chantage au coût économique de la séparation brandi par Brian Mulroney devant la Chambre de commerce du Québec métropolitain. Pourtant, dans le premier cas, il n'a parlé qu'en anglais, alors qu'à Québec il n'a parlé qu'en français...

Serge Demers, administrateur de l'Union des artistes, à l'occasion de la fondation, à Montréal, du Mouvement Québec 91, visant la tenue d'un référendum au cours de l'année.

«On veut un débat le plus serein possible, on veut faire la plus grande unité possible. On veut sortir du méandre constitutionnel dans lequel on se trouve depuis trop longtemps. On va essayer d'influencer le gouvernement Bourassa pour qu'il le fasse avant la fin de 1991. Il faut forcer la main à Bourassa, il aime ça.»

15 février

Jacques Parizeau, commentant en conférence de presse les deux discours de Mulroney.

Les fédéralistes, après trente ans de discussions, n'ont rien de nouveau à offrir, sinon de répéter le discours que tenait Trudeau en 1980, alors qu'il disait aux Québécois: Ne partez pas, nous allons vous offrir quelque chose.

Par ailleurs, contrairement à ce qu'a affirmé M. Mulroney, c'est aux fédéralistes à faire la preuve qu'il est rentable pour les Québécois de demeurer au sein d'un pays qui croule sous un déficit insupportable et des taux de chômage renversants.

M. Parizeau, à la même occasion, répond à M. Paul Desmarais qui vient de plaider en faveur du fédéralisme.

«Pensez à cet homme qui nous alerte aux coûts possibles de l'incertitude, aux dangers pour les investisseurs de ne pas savoir où le Canada va aller et aux dangers de la souveraineté.» Lui «qui a vendu tous les gros investissements qu'il avait au Québec, c'est-à-dire Consolidated Bathurst et Montréal Trust, et qui investit depuis trois ans à peu près la totalité de ce qu'il a en Europe. Il a tellement confiance dans les libéraux de retour au pouvoir à Québec et dans les solides fédéralistes à Ottawa, qu'il met tout son fric ailleurs. C'est parce qu'il a beaucoup, beaucoup d'argent qu'on ne rit pas dans certains milieux.»

Reed Scowen, ancien ministre de l'Industrie et du Commerce dans le cabinet Bourassa, et qui vient tout juste de terminer un mandat comme délégué du Québec à Londres, publie dans La Presse un long article intitulé: «L'indépendance du Québec à la mode européenne, est-ce vraiment pensable?»

«Un marché commun nous amène rapidement à imaginer une libre circulation des biens, des services et des personnes. On passe rapidement à la notion d'une union monétaire, avec banque centrale. À ce stade, la possibilité de gérer notre propre politique fiscale est grandement réduite. Il devient rapidement difficile, même impossible, de contrôler notre taux d'intérêt ou les programmes de stabilisation économique. Avec le passage du temps, il faut même harmoniser dans une certaine mesure nos politiques en matière d'éducation, services de santé et soutien au revenu. En Europe, certains pays sont devenus membres précisément par désir de réaliser cette harmonisation et de soumettre leurs propres politiques monétaires et fiscales aux disciplines de fer du Bundesbank...

«Dans la Communauté européenne, nous observons un processus de centralisation. Pas moins de 17 champs de compétence sont en train de se déplacer vers le pouvoir central. Il faut noter que cette centralisation n'est pas due au fait que les gouvernements nationaux ont développé le désir de réduire leurs propres rôles. Ils la voient comme essentielle pour faire concurrence sur le plan économique aux États-Unis et au Japon.»

Mme Lysiane Gagnon, dans La Presse.

«Dans l'Ouest du Canada, le tableau politique est à la veille de changer dans un sens qui ne facilitera pas du tout la révision constitutionnelle dont rêvent les Libéraux québécois et le premier ministre Mulroney.

«D'ici la fin de l'année, il est fort probable que deux nouveaux gouvernements néo-démocrates, en Colombie-Britannique et en Saskatchewan, feront irruption sur la scène. Ajouté au fait que la plus grosse province, l'Ontario, est elle aussi néo-démocrate, voilà qui fera drôlement pencher la balance en faveur de la ligne dure envers le Québec.

«Il n'y a pas, en effet, d'adversaire plus acharné que le NDP à la décentralisation des pouvoirs en direction des provinces...

«Le NDP a intérêt à adopter la ligne dure face aux revendications du Québec, non seulement parce qu'elles vont contre l'essence même de son programme, mais aussi parce qu'en dernière analyse, c'est le NDP qui bénéficierait le plus de la sécession du Québec...

Claude Masson, éditeur adjoint de La Presse, dans un éditorial.

«M. Chrétien est loin d'être un homme fini, mais on peut se demander si, comme beaucoup d'autres personnages politiques, il n'était pas destiné à être un excellent deuxième, mais un mauvais premier. L'habit de chef de parti ne fait pas à tout le monde...

«Même s'il fut l'un des plus habiles politiciens de son temps, Jean Chrétien aura beaucoup de difficulté à retrouver la cote d'amour des électeurs, surtout au Québec. La cicatrice est trop profonde. Ses agissements lors du rapatriement de la Constitution canadienne, le souvenir de la nuit des longs couteaux, ses propos incendiaires envers les indépendantistes lors du référendum, son ambivalence et ses indécisions dans les prises de position comme chef de parti lui ont fait perdre énormément de crédibilité...»

17 février

Guy Cormier, de La Presse, commentant les deux discours de M. Mulroney, dans sa revue de la semaine.

«L'homme entre dans les bottes de Trudeau grand 'ami' du Québec... Ce n'est pas sans consternation qu'on remarque qu'il épouse la dialectique d'un Gorbatchev s'adressant à la Lituanie en quête de son indépendance.»

19 février

Le sénateur Gérard Beaudoin, co-président de la commission Beaudoin-Edwards, créée en décembre par M. Mulroney, afin de chercher une nouvelle formule d'amendement à la constitution, lors de la première séance de la commission, à Ottawa.

Il annonce que la première séance de la commission serait tenue

à huis-clos et ordonne aux journalistes et aux représentants de la population qui se trouvaient dans la salle, de sortir immédiatement. Cette décision a dû être largement commentée par les 17 membres de la commission parce que le jour même Jim Edwards, l'autre coprésident, a admis aux journalistes qu'il s'agissait d'une erreur et il leur a fait remettre le texte des discussions de la réunion.

20 février

M. Parizeau, commentant les deux récents discours de M. Mulroney.

«Je ne suis pas de ceux qui considèrent que M. Mulroney a fait une gaffe ou a été trop loin dans ses deux discours de la semaine dernière. Il a posé la vraie question qu'on doit poser aux Québécois à l'heure actuelle: qui êtes-vous, des Canadiens ou des Québécois?»

21 février

Robert Bourassa, s'adressant à des reporters parlementaires.

«Les Québécois sont prêts à poursuivre les réformes constitutionnelles pour essayer de trouver une solution qui permette au Québec de se développer pleinement sans détruire le Canada...

«On doit constater que le Québec a pu se développer au sein du Canada. Dans d'autres régions, il y a une volonté de changement. Je ne vois pas pourquoi, dans les 20 prochains mois, on ne tenterait pas d'arriver à une entente.»

23 février

Lucien Bouchard, chef du Bloc québécois à Ottawa.

Le Bloc québécois deviendra un parti politique en juin.

«On ne peut être sûr de rien avec M. Bourassa. Il faut donc s'assurer que la mobilisation politique sera telle qu'il n'aura pas le choix.

Les députés conservateurs vont devoir décider bientôt s'ils restent avec leur parti ou s'ils le quittent. «S'ils tardent trop, le temps

va décider pour eux. Il devient de plus en plus évident qu'être conservateur à Ottawa, c'est être contre le Québec.»

26 février

Jack Pickersgill, historien, ancien ministre des cabinets de MM. Saint-Laurent et Pearson, devant la Commission constitutionnelle de l'Ontario.

«Le rapport Allaire a profondément bouleversé le reste du pays, qui avait grandement besoin de sortir de sa torpeur... Nous trouverons encore un compromis, mais cela prendra du temps. L'Ontario a un rôle à jouer pour panser les plaies du Canada français.»

1^{er} mars

Robert Normand, président et éditeur du Soleil, membre de la commission Spicer.

La commission Spicer, lors de ses audiences, étudie la question québécoise en tout dernier lieu, après avoir entendu les revendications des gens à propos de l'environnement, le problème autochtone, la globalisation des marchés.

«On se trouve à banaliser la question la plus importante. Quand vient le temps d'aborder la question québécoise, les gens commencent à être fatigués. En outre, en s'exprimant sur la question québécoise après la question autochtone, les gens sont tentés d'utiliser les mêmes schèmes de pensée.»

8 mars

Clyde Wells, premier ministre de Terre-Neuve, lors d'une conférence prononcée devant un club d'Ottawa:

Il est peu probable que des changements constitutionnels puissent être adoptés et le meilleur moyen de sortir de l'impasse serait la création d'une conférence constitutionnelle sans droit de mise en vigueur des résultats de ses discussions. Elle serait composée de délégués qualifiés, nommés par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ou élus par chaque province. La confé-

rence pourrait entendre les individus ou les groupes du pays et, éventuellement, suggérer un compromis pour en arriver à une entente. Il est possible qu'on ne puisse pas arriver à un compromis.

«Dans ce cas, une convention nationale pourrait examiner des alternatives sur lesquelles *le peuple canadien pourrait se prononcer dans un référendum national. Il est probable qu'un référendum national serait requis de toute façon.*»

Robert Bourassa, à l'ouverture du congrès du PLQ, à Montréal.

Ce congrès est, pour le PLQ, «un rendez-vous avec l'avenir du Québec». Mais pour relever ce défi le parti «doit rester uni, car l'unité est l'un des atouts les plus précieux du PLQ.»

Le rapport Allaire propose des «changements en profondeur» du régime fédéral, changements justifiés par l'histoire du Québec et du PLQ au cours des 30 dernières années.

10 mars

M. Bourassa, dans son discours de clôture du congrès:

«Le rapport Allaire est un document fédéraliste... «On voit bien qu'il y a possibilité de faire consensus sur le fait qu'il nous faut développer le Québec à l'intérieur du Canada, à l'intérieur d'une structure fédérale. C'est le premier choix pour l'ensemble du Parti libéral.»

16 mars

M. Mulroney, lors d'une visite dans son comté de Charlevoix:

«Le choix qui s'imposera aux citoyens du Canada pour mettre un terme à la crise constitutionnelle actuelle ne se fera pas entre une souveraineté mal définie ou un fédéralisme renouvelé ou l'indépendance, mais bien entre un Canada ou pas de Canada du tout.»

17 mars

Robert Libman, chef du Parti Égalité, lors du premier congrès de la formation, tenu à Montréal, après que des délégués eurent soulevé la possibilité de créer au Québec une enclave qui resterait canadienne, pour les fédéralistes, advenant la souveraineté du Québec:

«La création d'enclaves fédéralistes canadiennes dans un Québec souverain n'est pas exclue... Si la majorité vote en faveur de la souveraineté, il s'agit là d'une conséquence réelle et légitime.» M. Libman a rappelé la déclaration de Trudeau: «Si le Canada est divisible, le Québec l'est aussi.»

21 mars

M. Mulroney, aux journalistes, à Ottawa.

«Tout référendum tenu au Québec sur la souveraineté devra poser une question claire, du genre des suivantes: «Voulez-vous être indépendant? Voulez-vous rejeter le drapeau canadien, l'héritage canadien, votre passeport canadien?» Il s'est dit convaincu que la réponse à ces questions serait négative.

Discutant de la commission B.-C. à la même occasion:

«La commission Bélanger-Campeau, c'est 34 individus. C'est représentatif de quoi exactement?... C'est aux élus à prendre les décisions.»

La Commission constitutionnelle de l'Ontario, dans son rapport préliminaire, constate que:

— les Ontariens souhaitent que le Québec reste dans la confédération;

— même s'ils croient que toutes les provinces doivent être traitées sur le même pied, ils acceptent que le Québec jouisse de pouvoirs accrus pour assurer l'essor et la survie de la culture française;

— les Ontariens continuent de croire que le rejet de l'entente du lac Meech ne doit pas être interprété comme un rejet du Québec;

— ils favorisent cependant le maintien d'un gouvernement cen-

tral fort afin qu'il puisse cimenter l'unité nationale et ne s'entendent pas sur la façon de donner satisfaction au Québec.

22 mars

Gil Rémillard, ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, aux journalistes:

«Le Québec n'a pas l'intention de faire d'autres propositions au reste du Canada. Ottawa et les autres provinces savent maintenant ce que veut le Québec: de nouvelles juridictions pour pouvoir exercer son rôle de société distincte. Le gouvernement du Québec a maintenant l'intention d'attendre que le reste du Canada fasse des offres.

Nous allons attendre des offres et si les offres sont intéressantes, nous les étudierons pour voir si elles valent la peine d'être soumises à la population lors d'un référendum.

Si nous ne recevons aucune offre ou si les offres ne sont pas suffisantes, nous tiendrons un référendum sur la souveraineté.»

Bob Rae devant la faculté de droit de l'Université de Windsor:

«Le Canada semble avoir développé une capacité de discussion presque sans limite. Nous ne pouvons absolument pas accepter que la présente discussion soit académique et illimitée.

Je pense qu'il faut que les premiers ministres commencent par se réunir et décider «quel sera le processus de réforme. Mais il a noté que cela ne signifie pas que la prochaine conférence constitutionnelle portera uniquement sur les demandes du Québec. Les prochains pourparlers devront aussi inclure les revendications des autochtones et des autres provinces notamment de celles de l'Ouest, qui se sentent mises de côté».

24 mars

Pierre Bourgault, à un colloque sur René Lévesque, tenu à l'Université du Québec à Montréal.

«Le freinage de Robert Bourassa au sujet de la souveraineté est tellement tragique qu'on pourra certainement un jour accuser le premier ministre de trahison.

Je trouve absolument tragique qu'aujourd'hui un seul homme puisse nous empêcher d'atteindre la souveraineté. Si Robert Bourassa décidait demain matin de faire l'indépendance, surtout quand on a vu le virage souverainiste de son parti, nous serions indépendants dans une semaine avec 80 pour cent des voix.»

26 mars

Roméo Saganash, vice-président du Grand conseil des Cris, dans une interview au Soleil:

«Il ne faut pas exclure l'hypothèse que le gouvernement fédéral tentera de rallier à sa cause les autochtones de tous le pays, dont ceux du Québec, pour contrer le projet souverainiste du Québec.»

Un sondage Angus Reid-Le Soleil, réalisé la semaine après le congrès du PLQ montre que chez les Canadiens anglais:

52 p. c. pensent qu'il n'est pas nécessaire de négocier «maintenant» un nouvel arrangement constitutionnel avec le Québec.

93 p. c. rejettent les négociations à deux et affirment que les neuf autres partenaires doivent y participer.

78 p. c. ne font plus confiance à Mulroney pour représenter leurs intérêts dans le conflit avec Québec.

27 mars

Déclarations faites lors de la dernière séance de la commission B.-C.:

Gérald Larose, président de la CSN:

«Quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, le Québec a déjà fait son choix et le moment pour l'exprimer est déjà arrêté. La campagne pour la souveraineté est déjà commencée.»

Gil Rémillard:

«Le Québec a assez fait d'offres au cours des trente dernières années, nous n'en ferons plus.»

Jacques Brassard, député péquiste de Lac-Saint-Jean:

«... M. Rémillard laisse entendre clairement que son gouvernement est prêt à tenir un autre référendum portant sur une offre de fédéralisme renouvelé que seul son gouvernement jugera du caractère acceptable ou pas. Ce qui annulerait le référendum sur la souveraineté prévu par la commission et par la loi prévue dans ce sens...

«Nous disons donc au gouvernement: L'opposition sera d'une vigilance de tous les instants et que toute tentative visant à travestir le sens du consensus de la commission sur la tenue d'un référendum portant sur la souveraineté, quelque part en 1992, sera combattue avec vigueur parce que ce consensus correspond aux aspirations de la très grande majorité des Québécois.»

Jean Campeau, co-président de la commission:

«La démarche proposée vise au choix démocratique du peuple souverain, dans un proche avenir, après des discussions libres et éclairées des instances législatives. Nous avons fait le point. L'Assemblée nationale, à qui nous ferons rapport, et le tout peuple québécois, au service duquel nous sommes, prennent maintenant la relève dans la maturité.»

Le rapport Bélanger-Campeau, déposé à l'Assemblée nationale affirme que:

- Un Québec indépendant serait tout à fait viable.
- «Les recettes fiscales récupérées par le Québec correspondraient à peu près aux dépenses additionnelles qu'il devrait engager pour assurer la continuité des services fédéraux.»
- On peut présumer qu'après l'accession à la souveraineté, les Québécois continueraient d'assumer une part de la dette nationale similaire à ce qu'ils supportent déjà. «Leur niveau d'endettement demeurerait inchangé.»

Jean Campeau, lors de la conférence de presse qui a suivi le dépôt du rapport à l'Assemblée nationale:

Un des constats de la commission, c'est que «le Québec a atteint une maturité économique et que la souveraineté est faisable et

vable». L'option du fédéralisme renouvelé est viable aussi, à la condition que le Canada anglais fasse des offres.

M. Michel Bélanger, à la même occasion:

Si le Canada «a envie de nous dire quelque chose, ça presse», puisque la commission a fixé la tenue d'un référendum avant la fin d'octobre 1992.

Bob Rae, premier ministre néo-démocrate d'Ontario, à l'Assemblée législative de Toronto:

La seule façon juste de récrire la constitution est de confier la tâche à une assemblée constitutionnelle formée d'hommes politiques et de chefs autochtones.

Le gouvernement Rae est prêt à étudier la reconnaissance officielle du caractère distinct du Québec, les droits autochtones, la réforme du Sénat et une nouvelle formule d'amendement de la constitution. Mais il n'est pas partisan de la tenue d'un référendum.

Il accepterait un nouveau partage des juridictions entre Ottawa et les provinces, mais il est opposé à une décentralisation importante des pouvoirs, comme réclamée par le rapport Allaire.

Frank McKenna, premier ministre libéral du Nouveau-Brunswick, dans une interview téléphonique accordée à Michel Vastel, correspondant parlementaire à Ottawa:

Il révèle que M. Bourassa est «généralement d'accord» avec l'idée de tenir, dès cet automne, un référendum national sur la façon d'amender la constitution.

Il dit avoir parlé avec plusieurs premiers ministres et que «aucun ne s'y oppose et certains sont enthousiastes».

M. Bourassa, au cours d'une conversation privée avec M. Vastel.

Il confirme ces discussions, mais avoue ne pas être prêt à aller aussi loin que le voudrait M. McKenna qui visait un référendum qui aurait permis aux Canadiens d'exprimer leur opinions non seulement sur une formule d'amendement, mais aussi sur le bilinguisme, à péréquation, le rôle des provinces dans la politique monétaire du

Canada et la forme de gouvernement qu'ils seraient prêts à accorder aux autochtones.

M. Mulroney commentant le délai de 18 mois, prévu par la commission B.-C.:

«C'est ce parlement qui établira les délais, et non la législature ou un parti politique d'une province... J'insiste sur la suprématie et la primauté de la Chambre des Communes.»

Mme Sheila Copps, leader parlementaire du PLQ:

Le délai de 18 mois «menotte» le reste du Canada et «les dés sont maintenant pipés» contre le Canada.

Guy Bouthillier, porte-parole du Mouvement Québec français:

«Si on laisse les coudées franches à Robert Bourassa, il n'utilisera que le volet fédéraliste du document. C'est à nous d'y voir.»

Claude Morin, ancien ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, au programme Le Point, sur les ondes de Radio-Canada:

«J'ai l'impression que M. Bourassa, qui est plus tacticien que stratège, a décidé de gagner du temps, l'été dernier (avec la création de la commission B.-C.), parce qu'il y avait des pressions pour une constituante. Il a gagné six mois. Là, il vient de gagner dix-huit mois, à peu près. Il va essayer de trouver moyen, d'ici ce temps-là, de ne pas faire le référendum en question. Moi, je n'ai aucune confiance. Je le dis carrément...»

«Si vraiment il avait décidé qu'il tenait ce référendum, il n'aurait pas pris la peine, lui et M. Rémillard, depuis deux jours, de dire, ou de faire dire, qu'il reste une marge de manœuvre énorme au gouvernement.»

«Comme je connais M. Bourassa, il va trouver moyen de découvrir dans ce qui va être dit, quoi que ce soit, dans le reste du Canada, par qui que ce soit, que maintenant il y a des possibilités très intéressantes qui sont en train de se développer et que ce n'est peut-être pas le temps de tenir un référendum sur la souveraineté.»

«Je suis sûr que M. Bourassa ne fera jamais de référendum là-dessus, pour deux raisons: ou bien il pense que le référendum va être réussi, et il est contre la souveraineté. Ou bien, le référendum donnera une réponse négative à la souveraineté et lui, il a besoin dans sa stratégie de faire peur au reste du Canada. C'est la montagne qu'il est en train de faire actuellement. S'il fait battre la souveraineté dans un référendum, le reste du Canada est mort de rire.

«Dans cette perspective, il y a deux raisons contre, mais qui donnent le même résultat de ne pas faire de référendum.

«Il pourrait, s'il le voulait, demain, entreprendre un processus et dans les prochains mois le Québec est souverain.

«J'ai jamais eu dans ma vie connaissance d'une situation où un premier ministre pouvait infléchir les choses d'une manière aussi manifeste dans cette direction-là. Il ne veut pas le faire, il l'a dit tout à l'heure.»

29 mars

Claude Béland, dans une interview au quotidien Le Soleil:

Des sociétés aussi importantes et actives au Québec que la Sun Life et la Prudential of America boycottent toute proposition d'affaires impliquant le Mouvement Desjardins, depuis que M. Béland a pris partie pour la souveraineté du Québec.

D'après la presse canadienne:

Le gouvernement fédéral dévoilera le 1^{er} août les grandes lignes de son offensive pour contrer le mouvement souverainiste au Québec. □

Questions d'action nationale

Rosaire MORIN

«Tant vaut le village tant vaut le pays»

Chacun, chacune d'entre nous doit assumer le suivi des États généraux du monde rural. Dans la revue de ce jour, Bruno Jean situe certains problèmes du présent et au cours des prochains mois; d'autres collaborateurs préciseront les actions à entreprendre. Aujourd'hui, en introduction, nous reproduisons l'allocation prononcée par Jacques Proulx à l'ouverture des États généraux:

«Un an après le coup d'envoi de nos réflexions sur l'état du monde rural, nous voici donc rassemblés ici, à Montréal, au cœur même de ce monde urbain avec lequel nous voulons bâtir un nouveau Québec. Je suis heureux et fier de vous voir ici, vous qui arrivez de toutes les régions du pays, vous qui, individuellement et collectivement, vivez jour après jour dans ce vaste territoire qui peut être magnifique, mais dur aussi. Toute notre histoire de ruraux pourrait se résumer dans deux mots: magnifique et dur.

«Et, si nous sommes ici aujourd'hui, c'est parce que la situation l'exige. Le monde rural doit prendre un autre départ, ce qui ne sera possible que par vous toutes et tous.

«Et cela le sera. Cela doit l'être. Vous représentez le million deux cent mille personnes qui vivent en milieu rural ou semi-rural. Vous représentez 92 organismes qui, historiquement pour beaucoup, animent cette ruralité depuis des dizaines et des dizaines d'années. Si vous n'étiez pas à même de redonner à notre milieu le coup de

pouce dynamique qui s'impose, personne ne pourra le faire et l'agonie deviendrait fatalement l'image de marque du monde rural.

«Nos travaux, mesdames et messieurs, sont d'une importance capitale. D'abord en raison de la situation même du monde rural; ensuite à la lumière du questionnement global qui traverse le Québec tout entier quant à son avenir, et, enfin, parce que vous mettrez en chantier, à partir de demain, votre entrée dans le XX^e siècle.

«À la façon de Menaud maître-draveur, le folklore en moins, notre mission, à toutes et à tous, consiste à remettre en équilibre notre développement, tout comme ces billots de bois, ces pitounes, qui se balançaient sur l'eau, d'abord pêle-mêle, afin d'arriver à se rassembler avant d'être transformés. Mais pour ce faire, nous devons cesser de nous laisser entraîner par d'autres courants, même si d'autres prétendent qu'ils sont universels, que ceux que nous voulons, nous, créer.

«Il n'y a pas de fatalité qui puisse, sans que l'on en soit complice, drainer une force comme la nôtre vers des embouchures qui ne nous conviendraient pas!

«Vous devez être ce courant qui va irriguer le territoire. Un courant réaliste, oui, mais le rêve n'est pas interdit, car là où le rêve peut vivre, l'homme et la femme deviennent des géants.

«Et il nous faudra redevenir des géants. Pussions-nous d'abord effacer nos querelles de détail, nos combats stériles qui font le bonheur des autres.

«Pussions-nous ensuite établir à sa juste place cette valeur fondamentale du monde rural: l'épanouissement collectif.

«Quel gouvernement, quel penseur, quel technocrate pourraient faire plier une telle volonté? Aucun!

«Un mot, un seul reprendra toutes ses lettres de noblesse: le devoir.

«Oui, le devoir face aux gens qui aiment leur coin de pays;
le devoir face à la nature;
le devoir face à la justice;
le devoir face à l'équilibre de la richesse;
le devoir face à nous-mêmes.

«Le siècle s'achève et nous avons cette extraordinaire chance — alors qu'ailleurs la guerre fait rage, la famine tue ou la liberté se mesure — d'être en mesure de déterminer comment nous allons ouvrir le XX^e siècle.

«Lorsque, mardi prochain, nous quitterons ces lieux, nous n'aurons pas le droit d'oublier, ne serait-ce qu'un seul instant, que nous portons en nous, chacune et chacun, l'espoir et la force d'agir.

«Car tant vaut le village, tant vaut le pays.»

Give peace a chance

Rien ne justifiait la guerre du golfe Persique. Certes, l'invasion brutale du Koweït était condamnable. L'Irak ne pouvait ainsi violer le droit international. Des sanctions économiques pouvaient l'obliger à se retirer et à réparer les torts causés.

Mais au nom de la liberté et d'un nouvel ordre international, le sien, les États-Unis partent en croisade et le Canada, tel un État américain, s'engage dans les forces de la Coalition. C'est la bataille pétrolière, le Bien contre le Mal... C'est une guerre propre. Les missiles détruisent des missiles. Les hommes anéantissent des sites militaires. Les fusées abattent des avions. Les «bulletins de guerre» de Radio-Canada diffusaient l'information que la guerre était intelligente, humaine. C'est après la guerre que 100 000 Irakiens ont trépassé...

Hélas! l'action militaire des États-Unis et de ses alliés ne règle aucun des problèmes de la planète. Les Yankees dominant. Ils viennent de résoudre leurs malaises économiques. Ils détermineront le prix du pétrole selon leurs besoins. Mais l'avenir des Palestiniens demeure aussi tragique. La Syrie pourra encore occuper le Liban. L'intervention militaire de l'URSS dans les pays baltes ne sera pas contestée. Bien plus, les États-Unis pourront, si leur économie le commande, envahir à nouveau Panama et Granada. Comme «la raison du plus fort est toujours la meilleure», Mulroney continuera d'être l'écho de Washington et Bourassa celui du Canada.

Deux langues officielles

Au Canada, deux langues sont officielles, mais lesquelles? Dans la revue médicale de janvier de la BCMA, nous lisons:

«The British Columbia Medical Association (BCMA) is trying to educate BC residents about the provincial medicare system, but this educational effort has a twist. It involves development of a series of information sheets physicians will give to patients, but in a move that reflects the growing multiculturalism of Canadian society the BCMA has published the sheets in English, Punjabi and Cantonese...»

Monsieur Bourassa n'a pas protesté...

Return to sender

La Poste canadienne doit être bilingue. Au Québec, elle est parfois unilingue anglaise. Des enveloppes nous sont retournées avec les mentions «return to sender», «no one here by that name», «return to», «moved». Et parfois «moved» même si le destinataire demeure encore à l'adresse indiquée.

En 1917, le père Archambault bataillait contre ces détails dont l'importance est considérable. Après 75 ans de lutte vaine, une solution s'impose: être maîtres chez nous. Il n'y a pas d'autre voie, si nous ne voulons pas «disparaître».

Le Mouvement Desjardins

Au congrès de l'Association québécoise des professeurs de français, Claude Béland parlait de la langue française. Écoutons le président du Mouvement Desjardins. Les paroles qu'il prononçait visent l'essentiel. Elles nous font oublier la BCMA.

«... Parce qu'il est ancré à la terre québécoise et qu'il en est issu, le Mouvement des caisses Desjardins n'est pas uniquement une institution financière. Sa mission donc n'est pas seulement de fournir des services financiers aux Québécois et aux Québécoises, mais de leur permettre de prendre en main leur économie, de façon à protéger ce qu'ils sont profondément...

«... Ce n'est pas la première fois que la question de la survivance du fait français se pose à nous, Québécois. Il s'agit d'un combat deux fois séculaire, un combat continu qu'ont assumé en leur temps chacune des générations de francophones d'Amérique qui nous ont précédés et qui ont obstinément refusé de 'rendre l'âme'. À nous maintenant d'en prendre le relais, de nous y inscrire concrètement, chacun, chacune dans nos champs d'activité respectifs. À nous aussi de préparer l'équipe de relève, la jeune génération, à prendre à son tour le relais de cet éternel combat qu'est celui de notre survivance.»

L'achat chez nous

Le Mouvement Desjardins lançait en juillet dernier une campagne de sensibilisation à l'achat chez nous pour créer des emplois et développer l'économie du Québec. Cette préoccupation m'a toujours hanté. J'y ai même consacré 15 ans de ma vie. Les résultats ont été plutôt faibles. Nos entreprises québécoises, bénéficiaires de notre mouvement d'éducation, n'ont pas compris. Elles ont été incapables de soutenir des idées dont elles profitaient.

Aujourd'hui, les Québécois continuent encore de verser à des entreprises étrangères 75% de leurs primes d'assurances et de leurs épargnes placées en fiducie ou en valeurs mobilières. Cent fois j'ai démontré que l'exportation de nos épargnes développait les industries de Toronto et d'ailleurs au détriment de l'essor de nos régions et de nos industries de chez nous. Nous sommes des paniers percés.

Les produits de chez nous

En 1973, j'écrivais les lignes qui suivent:

«L'achat supplémentaire d'un milliard \$ par année de produits fabriqués par des usines canadiennes-françaises (disons, maintenant, québécoises) permet l'embauche de 40 000 employés. Pour cinq ans, cela signifierait faire travailler 200 000 employés qui gagneraient 1,2 milliard \$ en salaires annuels (les salaires ont augmenté). Ces 200 000 travailleurs dépérissent actuellement sur l'assurance chômage.»

Si vous avez lu la relation de mes visites en mon épicerie de Trois-Rivières-Ouest depuis octobre dernier, vous constatez que nous

n'avons pas compris. Les produits offerts aux consommateurs québécois proviennent massivement d'industries d'ailleurs. Nous payons les salaires à des travailleurs ontariens et américains et de l'aide sociale à des Québécoises et Québécois. Nous semblons même croire que l'ouverture à la mondialisation de l'économie nous oblige à ouvrir nos frontières et à laisser les étrangers envahir notre espace économique.

Kellogg's et le ministère de la Santé

Sous le thème «Au Québec on prend le temps de déjeuner», le ministère des Affaires sociales et de la Santé veut promouvoir l'importance du petit déjeuner. La Corporation des diététistes du Québec n'était pas un organisme assez prestigieux pour être associé à cette campagne. Dans sa sagesse mathématique, le ministère a donné la première place à la compagnie Kellogg's, qui a investi 1 million \$. Dans les affiches, le nom de la compagnie torontoise est en évidence et on voit la photo d'un petit déjeuner comprenant un bol de céréales à l'avant-plan, une pomme, un verre de lait et des rôtis.

C'est merveilleux! Aux enfants des quartiers pauvres qui n'ont pas de quoi manger le matin, parce qu'ils n'ont pas d'argent, le gouvernement du Québec offre en primeur les produits de la florissante Kellogg's, compagnie très irrespectueuse de Sa Majesté la langue française. Les marques de ses produits sont anglaises *only*: All Bran, Corn Flake, Corn Pops, Cracklin Oat, Crispix, Froot Loops, Frosted Flakes, Fruitful Bran, Fruit Marshmallow, Honey Nut, Just Right, Mini Wheats, Muslex, Pep, Raisin Brand, Rice Krispies, Snack Par, Special K, Squares.

Mais le mal est plus profond. À cette grande entreprise ontarienne, les Québécois versent près de 100 millions \$ par année. Ainsi nous payons les salaires de centaines de travailleurs ontariens et de l'aide sociale à autant de Québécois qui n'ont pas assez d'argent pour payer le déjeuner à leurs enfants. Et nous augmenterons notre dépendance avec la complicité de notre ministère de la Santé...

Les pdg et les joueurs de baseball

La rémunération globale d'un pdg canadien s'élève à 454 428 \$ pour l'année 1989. Tel est le revenu moyen des pdg de 200 entre-

prises dont le chiffre d'affaires varie de 100 millions \$ à 600 millions \$ (*Le Devoir*, 8 novembre 1990). Ces hommes travaillent 15 heures par jour. Leurs responsabilités sont énormes. Arrivés les premiers à l'usine, ils en sortent les derniers. Ils commandent à des centaines d'employés. Ils étudient des dossiers. Ils reçoivent des fournisseurs. Ils téléphonent à leurs banquiers ou à leurs créanciers. Ils vérifient les comptes à recevoir et à payer. Ils établissent des projets. Ils règlent des problèmes sept jours par semaine.

Leur rémunération est presque le double de celle des hommes d'affaires suédois et le triple de celle des Coréens, mais elle ne représente qu'un pourboire, comparée au salaire de Roger Clemens des Red Sox de Boston qui gagne 5 380 250 \$ par année. Elle est inférieure à la moyenne des joueurs de baseball des ligues Nationale et Américaine. Aujourd'hui, plus de 45 joueurs gagnent plus de 3 000 000 \$ par année.

Il y a sûrement des hommes et des femmes qui ont perdu la tête pour permettre une telle escalade des salaires... alors qu'au Québec, 1 000 000 d'hommes et de femmes gagnent moins de 6 000 \$ par année...

La guerre à la pauvreté

M. Bourassa ne le dit pas, mais il parle et il agit comme si la pauvreté était un mal nécessaire. Il ne parle jamais du million de Québécoises et de Québécois qui vivent dans la pauvreté, d'aide sociale et d'assurance-chômage. Il s'intéresse aux alumineries qui jouissent d'avantages multiples et aux grandes entreprises qui vivent au crochet de l'État.

Mais la pauvreté, ce n'est pas pour lui une préoccupation. Pourtant, c'est un problème très grave qui menace l'avenir du Québec. Et ce n'est pas l'aspect économique de la misère qui est le plus important. La conséquence la plus dangereuse réside dans la détérioration du tissu social, dans l'affaiblissement des valeurs morales et dans l'indécision psychologique de ces masses qui vivent dans la mendicité et dans l'indigence.

Il est urgent, il est pressant que le premier ministre du Québec visite les taudis montréalais et qu'il parle avec quelques clochards, gueux et nécessiteux qui meurent de faim. Il comprendrait alors que

la pauvreté du fond des campagnes et des centres-villes, que la pauvreté des personnes âgées et des assistés sociaux n'appauvrit pas seulement les personnes qui en souffrent, mais aussi toute la société québécoise. Il comprendrait peut-être le danger d'éclatement social qui peut surgir du paupérisme.

Rolland et le patrimoine

La compagnie Rolland a vendu le contrôle d'une de ses filiales au géant allemand PWA Dekor. Elle a cédé 51% des parts détenues dans une usine située à Fitchburg, Mass. PWA Dekor est le plus important fabricant de papiers décor au monde avec des usines en Allemagne et en Espagne.

La gestion de M. Bourassa

M. Bourassa parle de sécurité économique. C'est au nom de cette sécurité qu'il demeure fédéraliste. Il oublie qu'un pays, ce n'est pas d'abord une affaire commerciale: un pays, c'est le corps de l'âme collective. Le corps, c'est un gouvernement maître de ses décisions sur un territoire qui lui appartient; l'âme, c'est la culture, la langue, les traditions et l'histoire de notre peuple. Mais abandonnons ici nos réflexions philosophiques pour parler un peu des affaires publiques.

Le gouvernement Bourassa emprunte à long terme pour payer les dépenses courantes. Depuis deux ans, il a augmenté les taux de l'électricité, les frais de scolarité universitaire, d'immatriculation des véhicules et des permis de conducteurs; il vient d'imposer la taxe sur les biens et les services.

Dans son budget, il entend pratiquer une coupure de près d'un milliard de dollars dans l'essentiel programme d'assainissement des eaux. L'an dernier, il a transféré aux commissions scolaires des responsabilités s'élevant à 320 millions \$, en leur accordant le privilège de l'impôt foncier réservé aux municipalités; cette mesure a eu pour effet de doubler, dans mon cas, l'impôt scolaire.

Cette année, le gouvernement Bourassa veut transférer aux municipalités des responsabilités en matière de transport en commun, de voirie et de police. Il s'agit de 477 millions \$. Il a aussi l'intention d'imposer des frais de scolarité au cégep et de transférer quelque 100 millions \$ à l'intérieur du budget de l'enseignement. Des cou-

pures sont aussi prévues dans les sommes consacrées à l'éducation des adultes.

Voilà quelques mesures qui ne démontrent pas un grand talent de gestionnaire. Demander à d'autres de taxer pour accomplir désormais des tâches relevant précédemment du gouvernement ne relève pas d'un génie. Une telle politique est de mauvais augure. M. Bourassa manque d'imagination. Au lieu de «pelleter» ses problèmes financiers dans les commissions scolaires et les municipalités, il devrait établir une concertation honnête avec ces organismes et entreprendre une véritable décentralisation des pouvoirs et des ressources.

Encore un compromis

L'historien Jack Pickersgill est âgé de 85 ans. Lors de sa comparution devant la Commission constitutionnelle de l'Ontario, il déclarait devant l'imminence de l'éclatement de la Confédération: «Nous trouverons encore un compromis au bord de l'abîme. Mais cela prendra du temps. L'Ontario a un rôle à jouer pour panser les plaies du Canada français.» Et le vieil homme d'affirmer «qu'à chaque fois que le Canada était au bord de l'éclatement, les parties en cause avaient trouvé une solution de compromis». (*Le Devoir*, 26-2-91).

«Un peuple en marche» ne peut accepter de compromis. Inspirons-nous de la Lituanie, de l'Estonie et de la Lettonie!

Le fédéralisme rentable

Le fédéralisme rentable, c'est une histoire de Bonhomme-sept-heures. Sans remonter au déluge, jetons un regard sur les sept années de vaches maigres de Michael Wilson. Sous son règne, la dette a augmenté de 244 milliards \$. M. Wilson, l'homme de confiance de M. Mulroney, a endetté chaque Québécois, jeune ou vieillard, riche ou pauvre, d'une somme supplémentaire de 9 000 \$. La dette totale, au 31 mars 1992, s'élèvera à 419 milliards \$, soit 15 600 \$ par personne, 42 300 \$ par ménage. C'est cela, le fédéralisme rentable?

MM. Wilson et Mulroney ne méritent plus notre confiance. Dans une période de croissance économique, le gouvernement fédéral a été incapable, contrairement à ses engagements électoraux, de

contrôler les finances, de diminuer la dette et de réduire le fardeau fiscal des contribuables. Le ministre des Finances a presque toujours prévu de travers les prévisions de croissance économique, le taux de l'intérêt et le montant du déficit de l'année en cours. Les erreurs continues de prévisions sont les normes du fédéralisme rentable?

Pour diminuer son déficit, M. Wilson vient d'alléger son budget en gelant le financement des programmes de santé et d'éducation post-secondaire, en limitant le financement de l'assistance-publique à 3,7%, en réduisant les paiements liés à la péréquation, en réduisant de 100 millions \$ le Programme de planification de l'emploi, en limitant la déductibilité des cotisations salariales et des taxes sur le capital provincial, en abandonnant ou en retardant des programmes culturels projetés. Et dans le même budget, M. Wilson prévoit une augmentation de 7% de ses dépenses. C'est cela, le fédéralisme rentable?

Au Québec, le chômage frôle les 12% et le nombre des assistés sociaux augmente. De plus en plus, les nouveaux emplois sont de durée temporaire ou à temps partiel. Pendant ce temps, M. Wilson taxe davantage. Le fardeau fiscal de 1991 réduit les revenus et la capacité de dépenser, alors qu'il aurait fallu soutenir l'activité économique. C'est cela, le fédéralisme rentable? Nous ne croyons plus au père Noël.

M. Mulroney dépense

Le pauvre homme ne sait plus où donner de la tête. Il veut modifier la formule d'amendement. À mon amie Solange et au sénateur Beaudoin qui ont tenté à vingt reprises de sauver la Confédération, il demande ce miracle. Treize fois depuis 1927, les gouvernements du Canada et des provinces ont cherché une formule d'amendement pour la constitution canadienne. Les tentatives ont toutes été vaines. Les plus récentes sont demeurées légendaires. La «Fulton-Favreau» a peut-être été décisive dans la carrière de René Lévesque. La formule de Victoria a vu Robert Bourassa retirer le consentement d'abord accordé (ça ressemble à Clyde Wells). L'entente du Lac Meech a été précédée d'une «nuit aux longs couteaux». Acceptons donc la réalité: il est impossible de trouver une formule d'amendement qui reçoive l'approbation des onze gouvernements. C'est plus facile de bâtir deux pays.

À Keith Spicer, M. Mulroney a donné un budget illimité pour sonder les états d'âme des Canadiens. 25 millions \$ sont dépensés. Le magicien Spicer a embauché un régiment d'animateurs, de sondeurs et d'informaticiens. Rien n'a été épargné. Le coordonnateur de chaque province reçoit une rémunération de 80 000 \$. C'est ça, l'égalité des provinces? Les commissaires jouissent d'un *per diem* de 600 \$. Mais, dès le départ, la commission connaissait quelques ratés. Les Acadiens de la Nouvelle-Écosse n'ont pas été capables de soumettre leurs opinions en français. Le service de traduction simultanée prévue à Saint-Jean, N.-B., a fait défaut, privant les francophones d'une partie des débats en français. Le Commissaire Robert Normand a tué le peu de crédibilité du groupe.

Mais M. Mulroney est tenace. Il est habitué à la dépense. La facture d'utilisation et d'entretien du 24 Sussex Drive s'est élevée à 270 000 \$ pour le dernier semestre de 1990. Dans cette ambiance, il est facile de prévoir une troisième Commission. Le ministre Wilson a annoncé que ce groupe qui n'est pas encore conçu jouira d'un budget de 8 millions \$. Voilà à quoi servent nos impôts!

M. Trudeau n'ira pas se pendre

Mais il y a un homme qui prend mieux les choses. Jadis, comme M. Rocheleau, il se réveillait la nuit pour «haïr les séparatistes». Maintenant, il s'est calmé.

«Si le Québec se sépare, déclarait M. Trudeau, il se sépare. C'est tout. Je demeurerai toujours sur l'avenue des Pins, j'irai toujours à la campagne ici, mes enfants continueront à parler français. Mais ils auront aussi appris l'anglais, par exemple.» Et il ajoutait: «Je n'irai pas me pendre au grenier, si le Québec accède à l'indépendance.» Le vieux lion s'est assagi (*Le Devoir*, 21 mars 1990).

Toujours les mêmes fautes de français

L'Association des usagers de la langue française est tenace. Nos hommages et nos meilleurs vœux!

Entre autres combats, l'AULF demande, depuis 1986, au gouvernement de corriger l'intolérable situation qui subsiste dans le décret de la construction. Elle s'est même adressée à monsieur

Bourassa, mais en vain; les incorrections demeurent. Voici un extrait de la lettre:

«Nous savons que des expressions comme 'comité conjoint', 'place d'affaires', 'travail clérical', 'aide cléricale', 'opérer un camion, un tracteur', 'acier de structure', 'outil VV techniques (*hot line tools*)', 'épiceur', 'sablage de plancher', 'usine en opération', 'belly-dumb', 'pipe rack', 'cuivre (*brass*)', etc. ont de quoi consterner de nombreux Québécois, juristes ou non, qui sont attachés à une langue au moins correcte, c'est-à-dire exempte de fautes de français évidentes.»

Je demande à la FTQ et à la CSN de corriger une situation que le premier ministre n'est pas capable de redresser.

Le mouvement des abonnés

Depuis le début de l'année, *L'Action Nationale* a obtenu 417 nouveaux abonnements. Nous avons perdu 18 abonnés, 11 à cause d'un âge avancé, 1 pour une raison indiscutable: le décès et 6 pour motifs idéologiques.

Le gérant d'une Caisse populaire nous juge trop indépendantiste (la liberté serait un mal). Un pharmacien se dit «nationaliste-fédéraliste». Il croit «au Canada». Il est chez lui «de Vancouver à Halifax». (Cet homme n'a pas beaucoup voyagé.) Le directeur d'une Jeune Chambre de commerce affirme que votre revue est «incompatible avec les objectifs généraux de» sa «corporation». (Information prise, c'est le lien politique très chrétien de ce directeur qui est incompatible.) Un professeur des HEC abandonne la revue pour motif idéologique; pour lui, le titre actuel (de la revue) a une connotation fasciste» (quelle vision d'avenir!).

Un professeur agrégé de l'UQAR écrit, entre autres explications: «Malheureusement, le nationalisme conduit trop souvent au racisme et au fascisme. L'être humain voit peut-être venir la fin du monde. En ce temps de crise paroxystique, il faut voir les choses de façon planétaire. Je suis donc citoyen du monde...» (Un citoyen du monde qui vit à Rimouski doit travailler aussi au relèvement de Sainte-Blandine.)

Un professeur de langue trouve que la revue est «nationaliste à la 1920... La citation de Lionel Groulx, au verso du numéro de

décembre 90, est la meilleure exposition des principes du fascisme, du racisme... C'est du Charles Maurras, du L. Daudet, avant Mussolini (1921), Hitler (1933) et Franco (1936-75).» En post-scriptum, ce savant professeur nous donne un conseil: «Ôtez-moi ce mot 'Ligue', de triste mémoire, périmé depuis 1921 (la Falange de Franco) 1939-1945...» (La science sans conscience bâtit une tour de Babel.)

La Ligue d'Action nationale

La Ligue a lancé le prix Richard-Arès pour la meilleure publication sur la question nationale. La bourse de 2 000 \$ est offerte par la Compagnie de Jésus. Elle sera décernée au début de l'année 1992.

La Ligue a aussi lancé le prix François-Albert Angers pour reconnaître la meilleure contribution à la coopération, sous la forme d'analyse, d'information, d'animation. La bourse de 2 000 \$ est offerte par le Mouvement Desjardins. Elle sera décernée au début de l'année 1992. Des renseignements complémentaires sont publiés dans les dernières pages de la revue.

La Ligue a présenté un mémoire à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec. Des extraits du document ont été publiés dans la revue de mars. L'objectif est clair: le développement du Québec.

La Ligue a aussi présenté un mémoire à la Commission sur la culture. Le document commentait la politique gouvernementale en matière d'immigration et d'intégration. Les orientations de ce mémoire sont publiées dans le présent numéro.

La Ligue s'est associée quatre nouveaux membres: madame Hélène Chénier, carrière dans l'enseignement; madame Denise Julien, carrière dans l'action sociale; monsieur Yvon Leclerc, secrétaire du Conseil des Affaires sociales; monsieur Pierre Trépanier, professeur d'histoire.

L'actif de la Fondation Esdras-Minville vient de franchir le cap des 400 000 \$. Avant la fête nationale, il convient d'atteindre les 500 000 \$. Les revenus de la Fondation sont versés à la revue pour lui permettre de payer la TPS, la TVQ, les frais postaux et autres contraintes gouvernementales; sans l'aide de la Fondation, la revue

ne pourrait survivre. Chacun, selon ses moyens, peut contribuer à augmenter le Fonds et, conséquemment, le revenu versé à la revue.

L'Action Nationale se porte bien. Elle compte près de 3 000 abonnés. Au cours de l'année, il faut atteindre le cap des 4 000. Chaque ami(e) de la revue peut nous aider. Le geste à poser est facile: il s'agit de recruter un nouvel abonné. L'action intellectuelle que nous poursuivons nous dispense d'offrir des prix. Nous comptons sur nos abonnés. En nous appuyant, vous diffusez des idées auxquelles vous croyez.

Un peu d'histoire

4 mai 1639: Madame de la Peltrie s'embarque à Dieppe pour la Nouvelle-France afin d'y bâtir une église et une école.

17 mai 1673: Louis Jolliet et le père Marquette partent à la découverte du Mississippi.

18 mai 1642: Le père Vimont célèbre la première messe de Ville-Marie et il fait un sermon prophétique demeuré célèbre.

19 mai 1534: Jacques Cartier et ses 110 membres d'équipage mettent la voile pour découvrir le Canada.

24 mai 1665: Talon s'embarque sur le «Saint-Bastien» pour la Nouvelle-France. Il est accompagné du gouverneur de Courcelles.

27 mai 1927: Les pères jésuites ouvrent à Montréal le collège Jean-de-Brébeuf. □

PRIX FRANÇOIS-ALBERT-ANGERS

Origine

Ce prix est créé par la Ligue d'Action Nationale en hommage à François-Albert Angers. Outre qu'il a été l'un des chefs de file du mouvement nationaliste depuis cinquante ans, monsieur Angers a consacré sa vie professionnelle à l'enseignement et à la recherche, en vue de contribuer au développement de l'économie canadienne-française et québécoise, notamment par le système coopératif.

Objectif

La création du Prix François-Albert-Angers s'inscrit dans une démarche visant à promouvoir l'économie du Québec par la coopération, tout en favorisant l'élaboration d'un projet de société.

But spécifique

Le Prix François-Albert-Angers sera attribué chaque année à l'auteur, ou aux auteurs, de la meilleure contribution de l'année ayant pour but de promouvoir la coopération par la recherche, l'analyse, l'étude, l'information et l'animation.

Nature du prix

Le lauréat se verra remettre une bourse de 2 000\$ offerte par le Mouvement Desjardins.

Règlements

1. Les dossiers de candidatures seront reçus jusqu'au 31 décembre 1991 et, par la suite, jusqu'au 31 décembre de l'année pour laquelle le Prix est attribué.
2. Le prix sera remis chaque année, au cours du mois de février.
3. Toute personne, ou tout groupe, désireux de soumettre une candidature, pourra se procurer un formulaire à cette fin, ainsi que les règlements détaillés au secrétariat du Prix, à l'adresse suivante:

Prix François-Albert-Angers
Ligue d'Action Nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal — H2X 1X3

4. Le jury est formé de personnes désignées par la Ligue d'Action Nationale. Pour 1991, les membres sont: Yvon Daneau, Madeleine Gauthier, Pierre Marois et Jeannine McNeil.
5. La recommandation du jury prend effet quand elle est confirmée par la Ligue.

PRIX RICHARD-ARÈS

Origine

Ce prix est créé par la Ligue d'Action Nationale en hommage au Père Richard Arès qui, par ses multiples écrits sur notre question nationale, a contribué d'une manière exceptionnelle, à stimuler et à enrichir la réflexion de nos compatriotes, à approfondir et à clarifier les options fondamentales qui s'offrent à notre peuple.

Objectifs généraux

La création du Prix Richard-Arès a pour objectifs essentiels de promouvoir la culture nationale, de susciter un intérêt accru pour la question nationale en encourageant l'expression de la pensée nationale.

But spécifique

Le Prix Richard-Arès sera attribué à un ouvrage publié au Québec et qui témoigne de l'engagement de l'auteur à éclairer ses concitoyens sur les grandes questions d'intérêt national.

Nature du prix

Le lauréat se verra remettre une bourse de 2 000\$ offerte par la Compagnie de Jésus.

Règlements

1. Les candidatures seront reçues jusqu'au 31 décembre 1991 et, par la suite, jusqu'au 31 décembre de l'année pour laquelle le Prix est attribué.

2. L'auteur ou l'éditeur désireux de participer doit faire parvenir cinq exemplaires d'un ouvrage paru au cours de l'année, au secrétariat du Prix, à l'adresse suivante:

Prix Richard-Arès
Ligue d'Action Nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal — H2X 1X3

3. Le prix sera remis chaque année, au cours du mois de mars.

4. Le jury est formé de personnes désignées par la Ligue d'Action Nationale. Pour 1991, les membres sont: Madeleine Blanchet, Fernand Dumont, Jean-Éthier Blais et Julien Harvey.

5. La recommandation du jury prend effet quand elle est confirmée par la Ligue.

NOUS COMPTONS SUR VOUS

Depuis 75 ans, *L'ACTION NATIONALE* analyse les événements sociaux, politiques et économiques et fait le point sur la situation du Québec. De fait, c'est la plus ancienne des revues québécoises, mais également la plus engagée. De Lionel Groulx à nos jours, *L'Action Nationale* a su s'adjoindre des collaborateurs de renom, qui ont marqué leur époque. Faites une ACTION... NATIONALE et recrutez un nouvel abonné.

Remplir le coupon et retourner à:
l'Action Nationale, 82 rue Sherbrooke ouest,
Montréal, Québec, H2X 1X3 - Téléphone (514) 845-8533

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Ville _____

Code postal _____

Téléphone: Bureau _____ Résidence _____

Profession _____

Abonnement	1 an (10 numéros) 35,00\$	2 ans (20 numéros) 60,00\$
------------	------------------------------	-------------------------------

Autres pays	45,00\$	75,00\$
-------------	---------	---------

Abonnement de soutien	75,00\$ et plus
--------------------------	-----------------

Étudiants	20,00\$
-----------	---------

On peut se procurer les numéros de la revue

Grâce aux nombreux collaborateurs qui se sont joints à *L'ACTION NATIONALE*, tous les numéros publiés depuis janvier 1988 ont suscité un vif intérêt, tant par les sujets traités que par la compétence et le prestige de leurs auteurs.

On peut se procurer des exemplaires de ces numéros, au coût de cinq dollars l'unité, en s'adressant à *L'ACTION NATIONALE*, tél. 845-8533, 82 Sherbrooke ouest, Montréal, H2X 1X3.

Quatre numéros spéciaux, qui constituent des dossiers de grande actualité, méritent particulièrement d'être signalés: celui de janvier-février 1988, sur la situation linguistique au Québec, traitée notamment par Jacques-Yvan Morin et Gaston Cholette; celui de mai 1988, consacré à la situation présente et à l'avenir de la population du Québec, préparé par Jacques Henripin et Yves Martin, avec la collaboration de spécialistes chevronnés; celui de juin 1989 sur la situation présente et l'avenir du nationalisme canadien-français auquel ont collaboré dix-sept personnalités dont les énoncés méritent d'être lus et vécus; celui d'avril 1990 sur la jeunesse, signé de quinze personnalités québécoises.

La plupart des numéros des années antérieures, soit depuis 1933, sont également disponibles. □

Rappel

Avez-vous fait parvenir votre souscription
à la Fondation Esdras-Minville?
Sinon, il est toujours temps de le faire.

Libellez et adressez votre chèque à:
LA LIGUE D'ACTION NATIONALE
82 ouest, rue Sherbrooke
Montréal H2X 1X3

Vous recevrez un reçu qui rend votre don
déductible des impôts fédéral et provincial.
Nous déposerons votre don à la
FONDATION ESDRAS-MINVILLE.

**DEVENEZ MEMBRE
DE SOUTIEN
DU MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS
EN SOUSCRIVANT DEUX DOLLARS (ou plus).
VOTRE CARTE DE MEMBRE
VOUS PARVIENDRA SANS DÉLAI.**

LE MOUVEMENT QUÉBEC FRANÇAIS
82 rue Sherbrooke Ouest
Montréal H2X 1X3
tél.: 845-8533

CLAUDE-PIERRE VIGEANT
traducteur et publiciste

604, rue Waterloo
London – Ontario
N6B 2R3

AVIS DE RECHERCHE

LA FONDATION DU PRÊT D'HONNEUR

tente présentement de retracer ses anciens boursiers. Elle lance un appel aux quelque 5 200 personnes qui se sont partagé des prêts totalisant 3 millions, entre 1945 et 1971, et tous ceux qui ont profité de ce service par la suite.

Depuis l'instauration d'un régime public de prêts et bourses au début des années 1970, la Fondation s'est orientée vers l'attribution de bourses de recherche pour ceux qui entreprennent des études postdoctorales.

Les anciens bénéficiaires sont invités à contacter la Fondation du Prêt d'Honneur:

82, rue Sherbrooke Ouest, Montréal,
H2X 1X3 (514) 843-8851.

FONDATION DU PRÊT D'HONNEUR

DON

chèque Visa Master Card

carte _____

date d'expiration _____

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Téléphone: _____



Ce que les Ducharme attendent de Grande-Baleine

Des retombées économiques. Depuis toujours, l'industrie de la construction est un secteur important de l'activité économique. L'aménagement du complexe Grande-Baleine fournira aux frères Ducharme, comme à de nombreux autres travailleurs et travailleuses de cette industrie, l'occasion de façonner à nouveau l'avenir du Québec. Les quelque 47 000 emplois soutenus par le projet Grande-Baleine débordent largement du secteur de la construction. Ils touchent des milliers de personnes de tous les métiers et professions, que ce soit dans le domaine du transport, des biens manufacturés ou des services techniques et administratifs. Chaque dollar payé par un client d'Hydro-Québec génère au moins 76 cents de retombées au Québec. Déjà, depuis plus de 15 ans, des centaines d'ingénieurs et de spécialistes ont étudié le projet Grande-Baleine afin d'évaluer sa faisabilité technique, d'en mesurer l'impact sur le milieu et de proposer des mesures pour protéger l'environnement.

Pour obtenir de plus amples renseignements, composez le 1 800 ÉNERGIE, quel que soit votre indicatif régional.

NOTRE PROPRE ÉNERGIE



Hydro-Québec

Avec les hommages de



**Assurance-vie
Desjardins**

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

425, boulevard de Maisonneuve ouest
bureau 1500, Montréal H3A 3G5

288-8711



HOMMAGE
de la
SOCIÉTÉ
SAINT-JEAN-BAPTISTE
du Centre du Québec

HOMMAGE
de la
SOCIÉTÉ
SAINT-JEAN-BAPTISTE
de Montréal

Avec les hommages
du Mouvement National
des Québécois et Québécoises
et de ses sociétés affiliées



Mouvement National des Québécois et Québécoises

2207, rue Fullum Montréal H2K 3P1

Tél.: (514) 527-9891

Télécopieur: (514) 527-9460

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

fondée en 1947
par Lionel Groulx

4 forts numéros
par année

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM

ADRESSE

	CANADA	AUTRES PAYS
Individus	40,00\$	44,00\$
Étudiants (avec pièce justificative)	20,00	24,00
Abonnement de soutien	60,00	64,00
Institutions	40,00	44,00

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE,
261 avenue Bloomfield, Montréal, Qué.
H2V 3R6
Tél.: 271-4759

relations

*Le magazine québécois de
l'actualité sociale, politique et
religieuse.*

Notre monde est trop malin, disait
l'économiste Schumacher, il ne pourra
pas survivre sans sagesse.

Dans un monde fébrile et désenchanté,
le souci de la justice et l'espérance de
la foi chrétienne ne sont plus un luxe,
mais un guide de survie.

Chaque mois, l'équipe de Relations
vous invite à dépasser l'anecdote pour
questionner notre culture, analyser
notre société, interpeller notre Église.

ABONNEMENT

1 an (10 nos): 20,35\$
(TPS incluse)
à l'étranger: 24,00\$

RELATIONS

25, rue Jarry ouest
Montréal QC
H2P 1S6

Nos collaborateurs 1990-1991

Omar AKTOUF
Pierre ANCTIL
François-Albert ANGERS
Louis BALTHAZAR
André BEAUCHAMP

Jules BÉLANGER
Léon BERNIER
Louise BISSON
Jean-Éthier BLAIS
Aurélien BOIVIN

Gérard BOUCHARD
Jacques BOULAY
Gilles BOULET
Robert BOURBEAU
Jean-Louis BOURQUE

Odina BOUTET
Guy BOUTHILLIER
Henri BRUN
André BZDERA
Robert CHAMBERLAND

Jean CHAPDELAINÉ
Solange CHAPUT-ROLLAND
Guy CHARTRAND
Roland CHAUSSÉ
Gaston CHOLETTE

Jean-Charles CLAVEAU
Édouard CLOUTIER
Paul-André COMEAU
Daniel CÔTÉ
Jean-Marc DALPÉ

Sylvie d'AUGEROT-AREND
Gilles de la FONTAINE
Bernard DENAULT
Jean-Luc DION
Léon DION

Gilles DORION
Jean DORION
Clermont DUGAS
Fernand DUMONT
Micheline DUMONT

Jean-Pierre DUPUIS
Philippe FALARDEAU
Michel FICHET
Pierre FORTIN
Carole GALAISE

Hervé GAUTHIER
Madeleine GAUTHIER
Philippe GÉLINAS
Jean-Luc GOUIN
Réginald GRÉGOIRE

Denis GRENON
Jean-Claude GUÉRARD
Pierre HAMELIN
Fernand HARVEY
Julien HARVEY

Jacques HENRIPIN
André JOYAL
Marcel LAFLAMME
Guylaine LANCTÔT
Kenneth LANDRY

Simon LANGLOIS
Ann LAPERRIÈRE
Robert LAPLANTE
Gaston LAURION
Marc LAVOIE

Jacques LAZURE
Michel LE BEL
Jacques LECLERC
Yvon LECLERC
Jean-Marc LÉGER

Vincent LEMIEUX
Brigitte LEPAGE
Jean L'HÉRIAULT
Ligue d'Action Nationale
Michel LORD

Doris LUSSIER
Yves MARTIN
Georges MATHEWS
Jacques MAURAI
Julie MERCIER

Claude MORIN
Rosaire MORIN
Denis MORISSETTE
Lise NOËL
Edmond ORBAN

Laurent OUMET
Michel PAILLÉ
Roméo PAQUETTE
Roland PARENTEAU
Yvon PERON

Madeleine PLAMONDON
Jacques POISSON
Gilles PRONOVOST

Jacques PROULX
Bernard RACINE

Marc RENAUD
André RICHARD
Maurice SAINT-GERMAIN
Jean-Jacques SIMARD
Aurèle THÉRIAULT

Marc TERMOTE
Marc-Adélarde TREMBLAY
Rodrigue TREMBLAY
Gérard TURCOTTE
Pierre VADEBONCŒUR
Pierre-André WILTZER

Clara BÉGIN
Diane BOUCHÉ
Doree GAGNON
Lise HÉLÉ
Viviane LEBLANC

Lucie GAGNON
Vivian PAULÉ
Nancy PÉQUETTE
Nancy PÉPIN
Yves PÉPIN

Madeline PLAMONDON
Joseph PÉPIN
Liliane PRÉVOST

Yves THÉRIAC
Diane THÉRIAC

Marie-Andrée
Luce THÉRIAC
Marie-Andrée THÉRIAC
Anne THÉRIAC
Anne THÉRIAC

Marie-Andrée
Marie-Andrée THÉRIAC
Marie-Andrée THÉRIAC
Marie-Andrée THÉRIAC
Marie-Andrée THÉRIAC
Marie-Andrée THÉRIAC

Achévé d'imprimer
en mai 1991 sur les presses
des Ateliers Graphiques Marc Veilleux Inc.
Cap-Saint-Ignace, Qué.

La Ligue d'Action Nationale

Président honoraire: François-Albert Angers

Président:

Rosaire MORIN

Vice-présidents:

René BLANCHARD

Claude DUGUAY

Conseillers:

Yvon GROULX

Léo JACQUES

Pierre LAMY

Robert LAPLANTE

Secrétaire-trésorier:

Gérard TURCOTTE

Ex-président:

Delmas LÉVESQUE

Membres:

André BEAUCHAMP

Christiane BÉRUBÉ

Nicole BOUDREAU

Guy BOUTHILLIER

Michel BROCHU

Louise-C. BROCHU

Hélène CHÉNIER

J.-Charles CLAVEAU

Pierre DUPUIS

Lucia FERRETTI

Philippe GÉLINAS

Jean GENEST

Denise JULIEN

Jacques HOULE

Marcel LAFLAMME

Alain LARAMÉE

Yvon LECLERC

Jean-Marc LÉGER

Jacques MARTIN

Georges MEYERS

Denis MONIÈRE

Jacques-Yvan MORIN

Jean-Marcel PAQUETTE

Roméo PAQUETTE

Hélène P.-BAILLARGEON

Juliette RÉMILLARD

Gilles RHÉAUME

Jean-Jacques ROY

L.-Philippe ST-MARTIN

André THIBAUDEAU

Pierre TRÉPANIER

Membres honoraires:

Jacques BOULAY

Thérèse BARON

Membre émérite:

Anna L. NORMAND

L'Action Nationale

Revue d'information nationale, dont les origines remontent à 1917, *L'Action Nationale* est la plus ancienne publication nationaliste du Québec.

Fondation Esdras-Minville

Créée en 1975, la Fondation Esdras-Minville recueille des fonds destinés à des activités nationales, notamment en assumant la permanence de la publication de *L'Action Nationale*.

Éditions de L'Action Nationale

Par son service d'éditions, *L'Action Nationale* permet la publication et la diffusion d'ouvrages traitant de questions nationales.

82, rue Sherbrooke ouest

Montréal H2X 1X3

(514) 845-8533

L'Action Nationale 75^e année

«... Nous avons besoin de connaître l'histoire vraie. Nous en avons besoin pour rendre justice aux héros; nous en avons besoin pour faire jaillir de la réalité brutale la parole de courage et d'énergie qu'elle recèle.

«Puisque nos pères ont réussi à sortir de là, se dit-on en lisant la vie de La Fontaine; puisqu'ils ont triomphé de tant d'obstacles et de défaillances, pourquoi ne triompherions-nous pas des difficultés d'aujourd'hui? Et s'ils se sont mis à la besogne au milieu de tant de ruines, sous une tempête pareille, pourquoi nous laisserions-nous effrayer par les nuages qui montent à l'horizon?»

Omer Héroux

L'Action Française, mai 1917, p. 142.
